



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**STRATÉGIE
CHLORDÉCONE**

Ansanm nou ja ni solisyon



STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION PAR LA CHLORDÉCONE 2021-2027

BILAN 2024-2025
Situation au 31 décembre 2025

Septembre 2026

SOMMAIRE

EDITO	3
RÉSUMÉ.....	5
1 AGIR POUR LA SANTÉ DE TOUS LES HABITANTS DE GUADELOUPE ET DE MARTINIQUE.....	13
1.1 Des contrôles renforcés des aliments et de l' eau potable	15
1.2 Un dosage du taux de chlordécone dans le sang accessible à tous, pour connaître et réduire son exposition	29
1.3 Accompagner les auto-consommateurs : jardiniers familiaux et pêcheurs amateurs.....	36
2 INFORMER ET SENSIBILISER LA POPULATION SUR LES MESURES DE PREVENTION ET LES DISPOSITIFS D' ACCOMPAGNEMENT	39
2.1 Actions à destination du grand public	40
2.2 Actions en milieu scolaire.....	54
2.3 Actions auprès des professionnels de santé.....	59
3 AGIR POUR LES ACTEURS DU SECTEUR DE L' AGRICULTURE ET DE LA PECHE 61	61
3.1 Accompagner les acteurs de l' agriculture pour tendre vers le « zéro risque chlordécone » dans l' alimentation	61
3.2 Prendre en charge les impacts de la pollution sur la santé des travailleurs agricoles.....	72
3.3 Aider les professionnels de la pêche impactés par la pollution à la chlordécone.....	80
4 AMELIORER LES CONNAISSANCES POUR AGIR.....	84
4.1 Un budget dédié à la recherche qui représentera à terme, 40 % du budget total du plan	84
4.2 Une large communauté scientifique mobilisée.....	85
4.3 De nombreux travaux de recherche engagés.....	86
5 BILAN BUDGETAIRE	93
ANNEXE 1 : BUDGET	99
ANNEXE 2 : CHRONOLOGIE DES TRAVAUX DE RECHERCHE ENGAGES DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE CHLORDECONE	101
ANNEXE 3 : LISTE DES TABLEAUX DE MALADIES PROFESSIONNELLES EN LIEN AVEC UNE EXPOSITION AUX PESTICIDES	103
ANNEXE 4 : LISTE DES FIGURES	104
ANNEXE 5 : LISTE DES TABLEAUX	106
ANNEXE 6 : ABREVIATIONS.....	107

EDITO

« CHLORDÉCONE : des solutions pour agir ensemble »

La lutte contre la pollution par la chlordécone constitue, par son ampleur et sa persistance, un enjeu sanitaire, environnemental, agricole, économique et social pour les Antilles françaises. L'État est engagé avec détermination pour offrir des solutions aux habitants de Guadeloupe et Martinique, qui sont impactés, directement ou indirectement, par les conséquences de cette pollution. **Depuis 2021, la stratégie interministérielle de lutte contre les impacts de cette pollution pour la période 2021-2027 (ou plan chlordécone IV 2021-2027) que nous co-pilotons, avec l'appui d'une directrice de projet, traduit l'amplification de la mobilisation de l'Etat.**

Nous avons 3 impératifs : **informer** les citoyens des enjeux liés à cette pollution et les solutions pour agir, **protéger la santé** des populations en agissant prioritairement sur l'alimentation, et **prendre en charge les impacts de cette pollution**, à travers une quarantaine de mesures dans tous les secteurs. Notre boussole est de se rapprocher d'un avenir « sans chlordécone ».

Notre ambition est aussi d'agir en commun : État, collectivités locales et société civile. Cette stratégie globale et ambitieuse, coconstruites avec tous, et pour tous, se nourrit d'un dialogue continu, parfois critique, mais toujours constructif, avec les élus, les associations, et les citoyens. Les Préfets et leurs services et les Agences Régionales de Santé sont en première ligne, avec l'appui de 9 ministères, d'établissements publics, d'une large communauté scientifique et d'associations locales engagées.

Ce bilan montre le chemin parcouru et l'engagement de nombreux partenaires. Il complète ainsi les bilans annuels pour 2021 et 2022 et le bilan à mi-parcours établi en juillet 2024. **Il montre aussi le chemin qu'il reste à parcourir ensemble pour aller plus loin.** La priorité est de poursuivre les actions engagées pour protéger la santé des populations et en particulier des personnes les plus vulnérables et les plus exposées.

La lutte contre la pollution par la chlordécone et ses impacts est engagée et elle prendra du temps. Face à la persistance de cette pollution, elle nécessite endurance, détermination et mobilisation collective. Chaque jour, de nombreux citoyens, agents de l'Etat, agences sanitaires, acteurs associatifs, élus, scientifiques, personnels médicaux, concentrent leurs efforts aux Antilles et à Paris, pour des solutions concrètes à apporter quotidiennement.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous ces chlor'acteurs pour leur engagement. Nous avons besoin de parler de chlordécone, et de tenir compte aussi bien du passé que des solutions pour en sortir. On ne pourra malheureusement pas revenir en arrière. Même si on ne sait pas tout aujourd'hui, des solutions de prévention existent. La colère ou la défiance aussi compréhensibles soient elles, ne doivent pas masquer l'importance de la prévention.

Le dossier chlordécone ne concerne pas que les Antilles. Il nous invite à tirer collectivement les leçons d'une décision prise il y a plus de 50 ans qui a privilégié les intérêts économiques au détriment de la santé globale des écosystèmes, des animaux et des humains. **C'est pourquoi nous sommes convaincus que ce dossier est aujourd'hui une source d'inspiration pour déployer l'approche « une seule santé » dans d'autres territoires et pour d'autres pollutions persistantes de grande ampleur.**

Bonne lecture !

Anne-Gaëlle BAUDOUIN
Préfète,
Directrice générale des outre-mer

Pr Grégory EMERY
Directeur général de la santé

Des solutions existent :

- Avoir de la chlordécone dans le sang ne signifie pas que l'on est malade ou que l'on risque de l'être, c'est un signal d'exposition qui doit conduire à agir pour la réduire ;
- La chlordécone s'élimine naturellement de l'organisme : il faut environ 4 à 6 mois pour diviser par deux sa concentration dans le sang, en dehors de toute nouvelle exposition ;
- Il est possible d'agir en supprimant la chlordécone de son assiette, sans tourner le dos aux productions locales. En effet, tous les milieux ne sont pas contaminés (sols et eaux), toutes les productions ne sont pas sensibles à la chlordécone et il est possible d'éviter la contamination ou de décontaminer certains animaux ;
- Agir sur l'alimentation est la meilleure façon de réduire son exposition, en particulier pour les personnes les plus exposées et les plus vulnérables, telles que les femmes, les enfants, et les auto-consommateurs.

RÉSUMÉ

Depuis 2021, le Plan Chlordécone IV (ou « Stratégie Chlordécone ») traduit sur le terrain l'engagement de l'État et de ses partenaires. **Il s'agit d'informer les citoyens des risques, de protéger la santé des habitants et de prendre en charge les impacts de cette pollution, à travers une quarantaine de mesures dans tous les secteurs.**

L'objectif : à court terme vivre « sans risque chlordécone », et se rapprocher d'un avenir « sans chlordécone ».

DES SOLUTIONS POUR TOUS LES HABITANTS

- **Renforcer les contrôles pour protéger tous les habitants de Guadeloupe et de Martinique**

Ce qui a été accompli :

En 2024 et 2025 :

- **Les services de l'Etat ont poursuivi le renforcement des contrôles** des denrées alimentaires (fruits, légumes, poissons, viandes, crustacés, œufs, etc.), des zones d'interdiction de pêche et de l'eau potable : près de 10 000 contrôles sur les deux années, avec un taux de conformité de 98,4% en 2024. Plus de 700 patrouilles en mer ont été effectuées pour contrôler les zones de pêche interdite.
- Le nombre de contrôles inter-services des **circuits de vente dits informels** (ventes de bord de route par exemple) a été augmenté sur les deux territoires.
- **L'Etat a pris en charge le surcoût du traitement de l'eau potable** engendré par la pollution à la chlordécone, de façon exceptionnelle et dérogatoire, dans les 7 stations où c'est nécessaire ; à hauteur de 2 M€ par an depuis 2023.

Chiffres clés



9 960

Contrôles sur des denrées alimentaires en 2024 et 2025 sur les deux territoires

98,4%

De conformité en 2024 *

* un produit est conforme s'il respecte la LMR



701

Patrouilles dans les zones d'interdiction de pêches en 2024 et 2025 sur les deux territoires

112

Engins illégaux de pêches prélevés en 2024 et 2025 sur les deux territoires



99,2%

De conformité de l'eau potable en Guadeloupe en 2025

100%

Conformité de l'eau potable en Martinique en 2025

Prochaines étapes

⇒ Maintenir la pression des contrôles, et renforcer les contrôles interservices sur les circuits informels, et produits de la pêche

- **Proposer des analyses de sols gratuites à tous les jardiniers pour manger local sans risque**

Tous les jardiniers de Guadeloupe et de Martinique peuvent faire tester leurs sols gratuitement, avoir des conseils pour se protéger de la chlordécone avec des bons gestes et pour manger local. **Depuis 2022 en Martinique et 2024 en Guadeloupe, l'analyse des produits sensibles auto-consommés est également gratuite pour les particuliers (légumes racines, œufs, etc.).** Tous les sols ne sont pas contaminés et toutes les productions ne sont pas sensibles à la chlordécone. En Guadeloupe, le programme TITIRI vise à informer les populations sur les risques d'exposition à la chlordécone par les produits de la pêche.

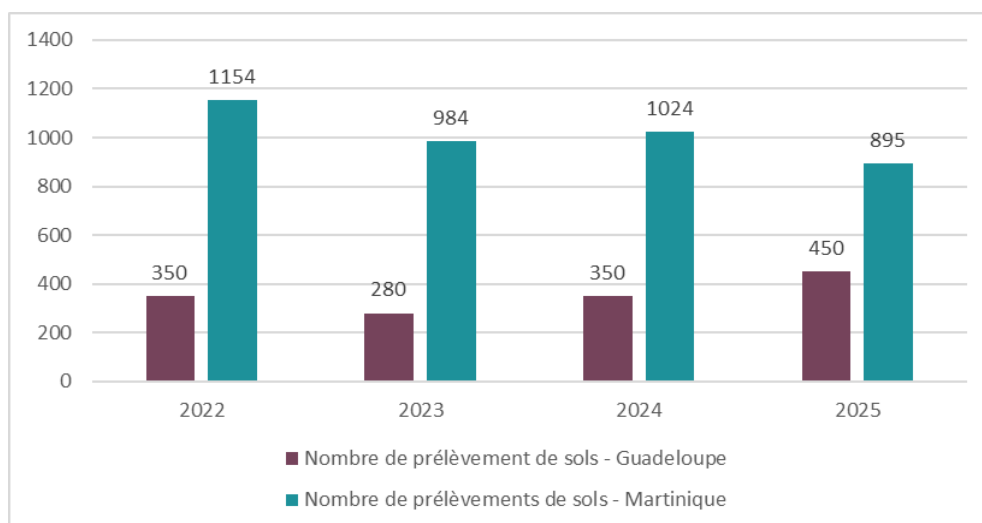
Ce qui a été accompli

En 2024 et 2025 :

- Poursuite du déploiement du programme Jafa avec 2 719 analyses de sols et 440 analyses de denrées sensibles ;

En 2025 :

- Pour améliorer l'information de tous, l'ARS de Martinique a ouvert un numéro vert unique pour faciliter les démarches des usagers : 0803 333 380.
- L'association Promotion Santé Guadeloupe a repensé son site internet <https://titiri.promotion-sante.gp/> en 2025



Nombre de prélèvements de sols réalisées dans le cadre du programme Jafa, par territoire et par année

Chiffres clés



6 800

Analyses de sols réalisées
via Jafa depuis 2021



753

Analyses de denrées sensibles
via Jafa, depuis 2022

Prochaines étapes

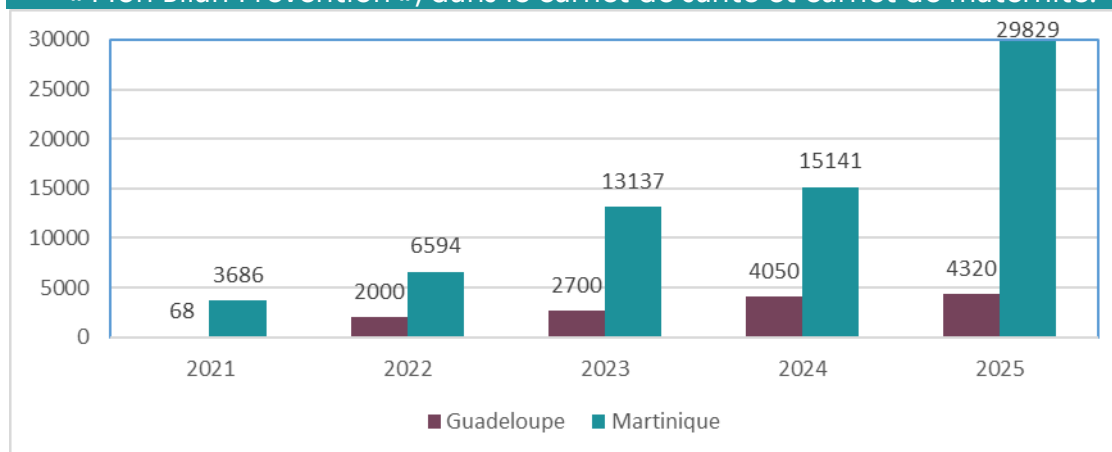
⇒ Renforcer les actions de proximité pour les programmes Jafa et TITIRI

- **Donner un accès gratuit à tous, au dosage de chlordécone dans le sang, pour que chacun puisse connaître et réduire son exposition à la chlordécone**

Depuis 2021, les ARS proposent un accès gratuit au dosage de la chlordécone dans le sang (chlordéconémie) à tous les habitants de Guadeloupe et de Martinique, et un parcours d'accompagnement gradué en fonction des résultats d'analyses. Les personnes les plus exposées sont contactées directement et il leur est proposé une visite à domicile pour les aider à réduire leur exposition alimentaire. Un nouveau dosage est proposé 9 mois plus tard pour suivre l'évolution.

Ce qui a été accompli

- En 2024 et 2025, plus de 53 330 chlordéconémies ont été effectuées sur les deux territoires et 3 324 personnes ont été accompagnées. Le nombre annuel de chlordéconémies et le nombre de personnes accompagnées ont doublé entre 2024 et 2025.
- Depuis 2024, l'ARS de Guadeloupe déploie un parcours spécifique pour les femmes enceintes avec l'appui du GIS RAPSEG, l'objectif est de pouvoir proposer une chlordéconémie et un accompagnement à toutes les femmes enceintes.
- En 2025, le ministère de la santé a intégré la chlordécone dans le programme « Mon Bilan Prévention », dans le carnet de santé et carnet de maternité.



Nombre de chlordéconémies par territoire et par année depuis 2021

Chiffres clés



80 000

Chlordéconémies effectuées depuis 2021

5 400

Personnes accompagnées individuellement depuis 2021



637

Femmes enceintes suivies en Guadeloupe en 2024 et 2025

Prochaines étapes

- ⇒ Renforcer les dispositifs d'accompagnement des femmes en âge de procréer, des femmes enceintes et des nourrissons
- ⇒ Donner suite aux recommandations de la Haute Autorité de Santé sur la chlordéconémie

- Informer tous les habitants sur les bons gestes et sur leurs démarches pour se protéger et accéder à leurs droits

Le renforcement de la sensibilisation de tous les acteurs est une priorité de la stratégie. Des actions concernent par exemple : le grand public, le milieu scolaire, les professionnels de santé, et les professionnels de la pêche et de l'agriculture.

Ce qui a été accompli

A partir de 2024 :

- La préfecture et l'ARS ont signé un partenariat avec l'association des maires de Martinique pour renforcer l'information des habitants et des écoliers. En 2025, 7 communes se sont engagées avec l'appui de la FREDON (ateliers jardinage ou nutrition, échanges avec les citoyens et activités pédagogiques dans les écoles).
- Les préfectures et ARS ont lancé de nombreuses campagnes de communication dans les médias et réseaux sociaux, les cabinets médicaux, boîtes aux lettres, en s'appuyant sur les recommandations de Santé publique France sur des messages coconstruits avec la participation d'un panel de citoyens

En 2025 :

- Les ministères de la Santé et des Outre-mer ont ouvert le site portail www.chlordecone-info.fr, ainsi qu'une chaîne YouTube dédiée.
- La préfecture et l'ARS de Martinique ont lancé un appel à projets et sélectionné 19 associations œuvrant dans différents secteurs d'activités, pour amplifier la communication et « aller vers » les personnes les plus vulnérables et les plus éloignées.
- Promotion Santé Guadeloupe a coopéré avec des associations locales, mobilisant ainsi 3 fois plus de public qu'en 2024.

Chiffres clés



Prochaines étapes

- ⇒ Poursuivre l'amplification de la communication sur les bons gestes et sur l'accès aux dispositifs d'accompagnement ;
- ⇒ Renforcer les partenariats avec les élus et associations et autres tiers de confiance pour « aller vers » les personnes les plus exposées et les plus vulnérables et former des ambassadeurs « chlordécone », pour favoriser une communication de proximité ;
- ⇒ Renforcer l'information et la sensibilisation des professionnels de santé.

DES SOLUTIONS POUR LES PROFESSIONNELS DE LA PECHE ET DE L'AGRICULTURE

- Aider techniquement et financièrement les agriculteurs et les pêcheurs à nourrir la population, sans risque chlordécone

Tous les agriculteurs bénéficient d'analyses de sols gratuites et de conseils gratuits.

Les éleveurs de bovins impactés sont accompagnés techniquement depuis 2021 pour sécuriser leur production à partir d'un diagnostic, d'un plan de sécurisation et d'une aide matérielle adaptée. Ils bénéficient d'une prime à l'engagement de 210 à 250 euros par animal abattu.

Pour la filière pêche, une aide financière est en place depuis 2022. Simplifiée depuis le début 2024, ce dispositif a vu son nombre de bénéficiaires passer de 400 à 800.

Ce qui a été accompli

Depuis 2024 :

- La simplification de l'aide aux pêcheurs permet aujourd'hui de toucher 100 % des pêcheurs professionnels

En 2025 :

- La CODEM a ouvert, avec l'aide de l'Etat, une station de décontamination collective qui a accueilli 35 bovins en 2025
- L'Etat a augmenté l'aide aux bovins de 50 euros/animal pour tenir compte de leurs contraintes économiques et augmenté le plafond du nombre d'animaux éligibles
- Mise à jour d'un livret de ressources pédagogiques pour l'enseignement agricole

Chiffres clés



7 300

Analyses de sols
chez les
agriculteurs
depuis 2021



250

Eleveurs de bovins
accompagnés en
2025



148

Aides
financières
versées en
2025



800

Pêcheurs ont
reçu l'aide
financière en
2025



725 K€

Aide aux
pêcheurs
versés en
2025



695

Macarons
pêche
distribués aux
pêcheurs en
2025

Prochaines étapes

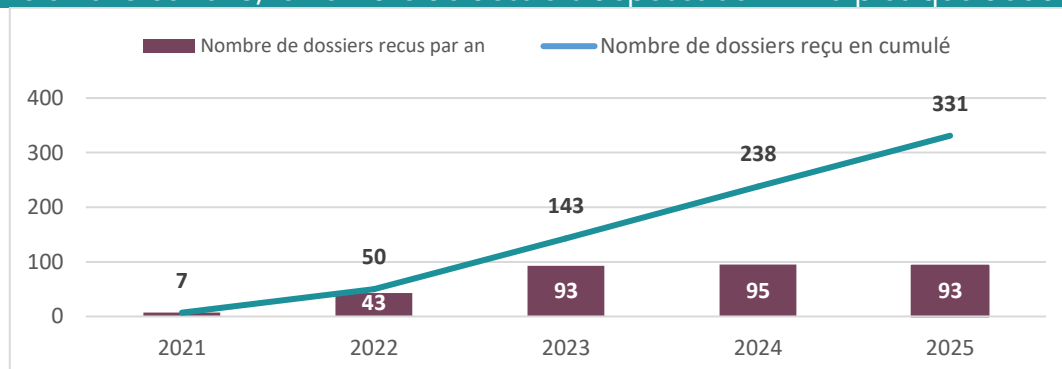
- ⇒ Poursuivre les réflexions autour de la traçabilité des produits, en lien avec les partenaires locaux pour mieux informer les consommateurs et valoriser l'engagement des producteurs ;
- ⇒ Renforcer l'intégration de la gestion du risque liée à la chlordécone dans la formation agricole

- Prendre soin de la santé des travailleurs agricoles et favoriser l'accès à l'indemnisation pour ceux qui sont malades à cause de leur exposition professionnelle aux pesticides

Le fonds d'indemnisation des victimes de pesticides (FIVP) est opérationnel depuis 2020 et son accès est facilité par la reconnaissance du cancer de la prostate comme maladie d'origine professionnelle liée à une exposition aux pesticides (dont chlordécone). L'indemnisation sont versée sous forme de rente à vie pour les travailleurs ou exploitants et d'un capital pour les enfants. **En Martinique et en Guadeloupe, l'Etat finance l'association Phyto-Victimes pour accompagner gratuitement les victimes dans leurs démarches.**

Ce qui a été accompli

- Les CGSS œuvrent pour réduire l'exposition des travailleurs de l'agriculture agricoles aux agents chimiques dangereux
- La CGSS de Guadeloupe a ouvert un Centre d'examens de santé (CES) pour les personnes éloignées du système de santé et fragilisées, dont les travailleurs de l'agriculture, afin de rétablir un parcours de soins coordonné.
- Un CRPPE est ouvert sur chaque territoire et offre aux travailleurs de l'agriculture des consultations spécialisées et des recommandations et les orientent, si nécessaire, vers une prise en charge et un suivi médical.
- Entre 2023 et 2025, le nombre de dossiers déposés au FIVP a plus que doublé.



Nombre de dossiers reçus au FIVP (tous pesticides confondus) depuis les Antilles, en cumulé

Chiffres clés



331 dossiers déposés, **246** accords et **186** rentes versées depuis 2021



2,7 M€ alloués par le FIVP depuis 2021

Prochaines étapes

- ⇒ Renforcer les actions de communication, notamment vers les professionnels de santé ;
- ⇒ Renforcer les CRPPE et poursuivre le soutien au CES en Guadeloupe ;
- ⇒ Etudier la faisabilité et les modalités d'une indemnisation des personnes malades à cause d'une exposition à la chlordécone, suite au lancement d'une mission d'inspection interministérielle par le Gouvernement fin 2025.

AMELIORER LES CONNAISSANCES POUR AGIR

Une large communauté scientifique est mobilisée dans la lutte contre la chlordécone. Elle est animée par deux instances : le Comité de pilotage scientifique national (CPSN) et la Coordination locale de la recherche sur la chlordécone aux Antilles (CLoReCA). De nombreux travaux de recherche sont engagés dans tous les domaines (dépollution des sols, impact de la chlordécone sur la santé des femmes, des enfants et des travailleurs agricoles, sciences humaines et sociales, ...).

Ce qui a été accompli

En 2025 :

- Le Comité de pilotage scientifique national (CPSN) a organisé une rencontre des jeunes doctorants qui travaillent sur le sujet chlordécone lors d'une école d'été à Rennes
- L'Agence nationale de la recherche (ANR) a lancé un deuxième appel à projets « chlordécone II : sociétés et multi expositions »
- De nouveaux résultats scientifiques ont été publiés sur la santé des femmes, la santé des travailleurs agricoles de la banane et les transferts de pollution

Chiffre clé



14 M€

Engagés pour la recherche depuis 2021

Prochaines étapes

- ⇒ Partager les résultats scientifiques lors du colloque scientifique de 2026 « Chlordécone : Comprendre & agir » à l'Université des Antilles et donner suite aux travaux scientifiques présentés
- ⇒ Préfigurer un démonstrateur territorial « solutions chlordécone »
- ⇒ Renforcer les travaux sur la dépollution des sols, la santé de la femme, grâce au doublement du budget de recherche à horizon 2030.

Où en sont les travaux sur la dépollution des sols ?

Il n'existe pas de solution opérationnelle à ce jour pour dépolluer les sols.

Trois voies différentes sont étudiées depuis 2010 : la séquestration, la dégradation et la phytoremédiation.

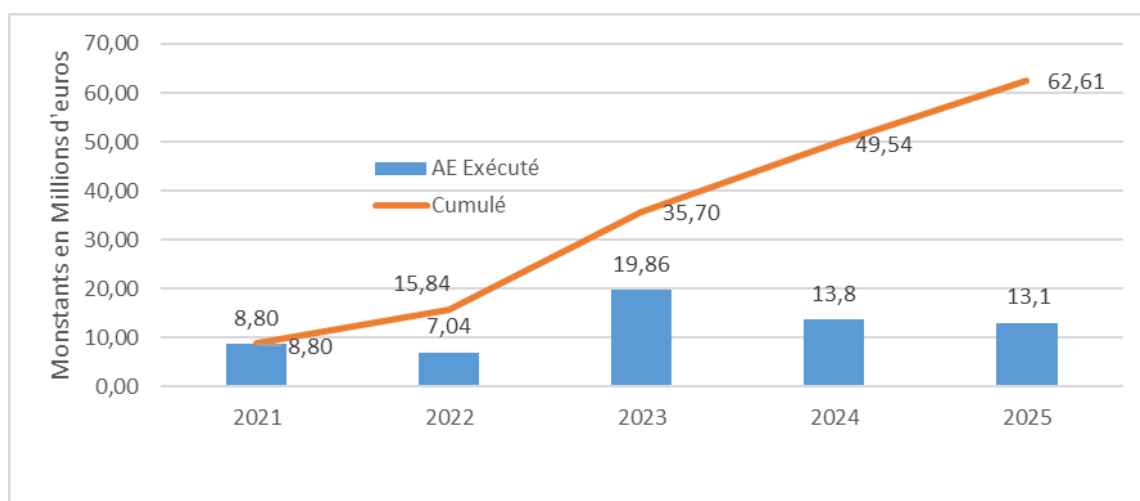
Des travaux scientifiques sont engagés par des équipes de recherche financées par la Stratégie Chlordécone, elles sont dotées de plus de 4 M€. Si certaines pistes sont prometteuses en laboratoire, elles n'ont pas encore fait leurs preuves *in situ* et à grande échelle. Par ailleurs, l'évaluation de la toxicité des produits de dégradation de la chlordécone mérite d'être poursuivie. Sans attendre, il existe des solutions pour produire des aliments sains y compris sur sols contaminés, car tous les sols ne sont pas contaminés et toutes les productions ne sont pas sensibles à la chlordécone.

UN BUDGET AMPLIFIÉ

Le budget prévisionnel du plan IV, initialement fixé à 92 M€ pour la période 2021-2027, a été augmenté à partir de 2023, avec une enveloppe supplémentaire de 2,5 M€ par an, et un objectif de doublement de l'effort sur la recherche et l'innovation à horizon 2030, pour atteindre à terme, un budget de 130 M€.

Ce qui a été accompli

- En 2024 et 2025, 26,9 M€ de crédits publics ont été engagés au titre de la Stratégie Chlordécone, dont 16,6 M€ sur le volet « santé-environnement-alimentation » et 4,9 M€ sur le volet « recherche »
- Sur la période 2021-2025 62,6 M€ de crédits publics ont été engagés, soit 36 M€ de plus que le plan précédent sur la période 2014-2020.



Montants totaux annuels et cumulés engagés entre 2021 et 2025

Chiffre clé



62,6 M€

Crédits engagés entre 2021 et 2025,

Prochaines étapes

- ⇒ Mobiliser des crédits de France 2030 pour contribuer au doublement de l'effort de recherche à horizon 2030

1 AGIR POUR LA SANTÉ DE TOUS LES HABITANTS DE GUADELOUPE ET DE MARTINIQUE

Les effets de la chlordécone sur la santé humaine ont fait et font encore l'objet d'études. Les principaux effets connus portent sur une association entre une exposition à la chlordécone et : cancer de la prostate, accouchement prématuré, baisse de la fertilité féminine, effets sur développement staturo-pondéral et le neurodéveloppement des enfants exposés en période pré- et post-natale.

Tous les habitants de Guadeloupe et de Martinique peuvent être concernés par la contamination à la chlordécone. La pollution rémanente des sols et des eaux, qui entraîne celle de la chaîne alimentaire, induit l'imprégnation de la population à des niveaux variables.

Les résultats du volet « imprégnation » de l'étude Kannari¹ de 2013-2014 ont montré que les niveaux d'imprégnation sont similaires en Guadeloupe et en Martinique. La molécule est détectée chez plus de 90 % de la population, avec une concentration moyenne de 0,14 µg/L en Guadeloupe et 0,13 µg/L en Martinique. Parmi les habitants ayant une chlordéconémie détectable, 15 à 25 % avaient un taux supérieur à la valeur toxicologique de référence (VTR)² interne définie par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) en 2021.

Avoir de la chlordécone dans le sang ne signifie pas que l'on est malade ou que l'on risque de l'être, c'est un signal d'exposition qui doit conduire à agir pour la réduire. La chlordécone s'élimine naturellement de l'organisme : il faut environ 4 à 6 mois pour diviser par deux sa concentration dans le sang, en dehors de toute nouvelle exposition. Il est possible d'agir en supprimant la chlordécone de son assiette, sans tourner le dos aux productions locales. En effet, tous les milieux ne sont pas contaminés (sols et eaux), toutes les productions ne sont pas sensibles à la chlordécone et il est possible d'éviter la contamination ou de décontaminer certains animaux. **Agir sur l'alimentation est la meilleure façon de réduire son exposition, en particulier pour les personnes les plus exposées et les plus vulnérables, telles que les femmes, les enfants, et les auto-consommateurs.**

L'objectif, à terme, est de réduire les sources d'exposition à la chlordécone de tous les habitants pour tendre vers le « zéro chlordécone ».

¹ Imprégnation de la population antillaise par la chlordécone et certains composés organochlorés en 2013-2014 – Étude Kannari : <https://www.santepubliquefrance.fr/regions/antilles/documents/rapport-synthese/2018/impregnation-de-la-population-antillaise-par-la-chlordecone-et-certains-composes-organochlores-en-2013-2014-etude-kannari>

² La VTR est un repère utilisé pour évaluer les risques pour une population d'individus. Ce n'est ni un seuil diagnostic ni une valeur permettant de savoir si une personne sera malade ou non par rapport à son exposition à la chlordécone. La VTR est utilisée comme un repère sanitaire pour évaluer les risques associés à une exposition à un contaminant pour toute une population. En-dessous de cette valeur, à l'échelle d'une population, le risque d'apparition d'un effet sanitaire est jugé négligeable.

ZOOM SUR L'ETUDE KANNARI 2

En janvier 2024, Santé publique France a lancé l'étude Kannari 2, après une phase pilote réalisée à l'Eté 2023. L'objectif est d'étudier l'imprégnation des habitants de Guadeloupe et Martinique par la chlordécone, notamment chez les personnes les plus exposées (travailleurs agricoles, pêcheurs et résidents en zone contaminée) et les plus sensibles (enfants et femmes en âge de procréer). Cette étude s'attardera également sur l'imprégnation à d'autres polluants, en particulier les pesticides et les métaux lourds, et sur l'influence des conditions de vie (travail, lieu d'habitation, habitudes alimentaires...) sur les niveaux d'imprégnation. Enfin, Kannari 2 permettra d'étudier l'évolution de l'imprégnation depuis l'enquête Kannari de 2013-2014.

Cette nouvelle étude est importante pour améliorer les connaissances, poursuivre et renforcer les mesures de prévention de l'exposition à la chlordécone et autres polluants aux Antilles, avec des mesures d'accompagnement adaptées. Les premiers résultats sont attendus pour mi-2026.

Des solutions existent car tous les sols ou milieux aquatiques ne sont pas contaminés, et toutes les productions ne sont pas sensibles à la chlordécone.

Deux processus expliquent la contamination des végétaux par la chlordécone : le contact direct du végétal avec le sol pollué, et la diffusion de la chlordécone par la sève. Ainsi, plus la partie consommée de la plante est loin du sol, moins elle risque d'être contaminée.

Trois catégories de végétaux ont ainsi été déterminées :

1. **Peu ou pas sensibles** : cultivées sans risque sur tous les sols – les arbres fruitiers (agrumes, goyaviers, bananiers ...), solanacées (tomates, aubergines, poivrons, piments) ainsi que les choux, les cristophines, gombos et ananas ;
2. **Moyennement sensibles** : affichent des taux proches des limites maximales de résidus lorsque cultivées sur sol pollué – cannes à sucre, laitues et cucurbitacées (concombre, giraumon, courgette, ...) ;
3. **Très sensibles** : affichent des taux très au-dessus des limites maximales de résidus (LMR) lorsque cultivées sur sol pollué – racines et tubercules (patates douces, ignames, madères, malangas, carottes, navets).

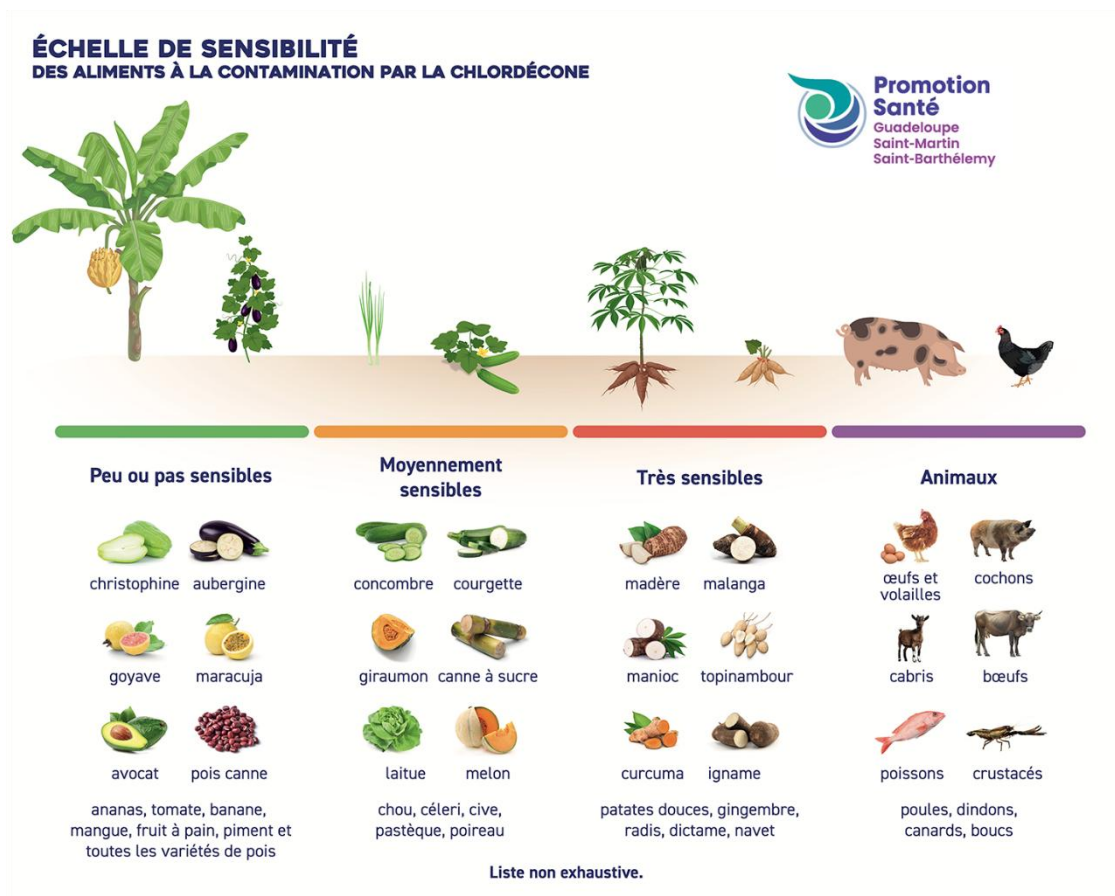


Figure 1 : Echelle de sensibilité des aliments à la contamination par la chlordécone

1.1 Des contrôles renforcés des aliments et de l'eau potable

1.1.1 Contrôles des denrées alimentaires

- Des plans de surveillance et plans de contrôle par les directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt :

Les denrées alimentaires (fruits, légumes, poissons, viandes, œufs, etc.) sont contrôlées par les services de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, aux stades de la production (exploitations agricoles et aquacoles, abattoirs), de la vente (marchés, étals de pêche, poissonneries, grandes et moyennes surfaces) et de l'importation.

L'objectif de la Stratégie Chlordécone est de maintenir un niveau élevé de surveillance et de contrôle. Ce niveau a été renforcé depuis 2018, pour les abattoirs, les parcelles cultivées et les différents lieux de vente (remise directe, restaurants, marchés, étals de bord de route, grandes et moyennes surfaces, etc.). **Cela permet notamment de connaître le taux de contamination des denrées, de faire un rappel à l'ordre pour les producteurs et les vendeurs et de retirer de la circulation les produits non conformes.** Les services de l'état mettent en place 2 types de contrôles à travers des :

- **Plans de surveillance (PS)** qui permettent d'évaluer l'exposition du consommateur à un risque particulier et ainsi d'identifier les mesures de gestion pour le maîtriser ;
- **Plans de contrôle (PC)** qui portent sur des denrées ciblées représentant un risque accru de contamination, et vont permettre d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion précédemment mises en œuvre.

Ces contrôles sur les denrées alimentaires sont indissociables des mesures d'accompagnement des producteurs de denrées alimentaires (voir 2.1).

Entre 2021 et 2025, plus de **21 500 contrôles* ont été effectués** pour les deux départements, avec un taux de conformité stable et supérieur à 97 % depuis 2021.

*Chiffres en cours de consolidation

La conformité d'un aliment est évaluée par rapport aux limites maximales de résidus (LMR) qui sont adoptées au niveau européen, à partir d'une analyse de risque pour la santé. Un produit est considéré non conforme si sa teneur en chlordécone est supérieure à la LMR associée.

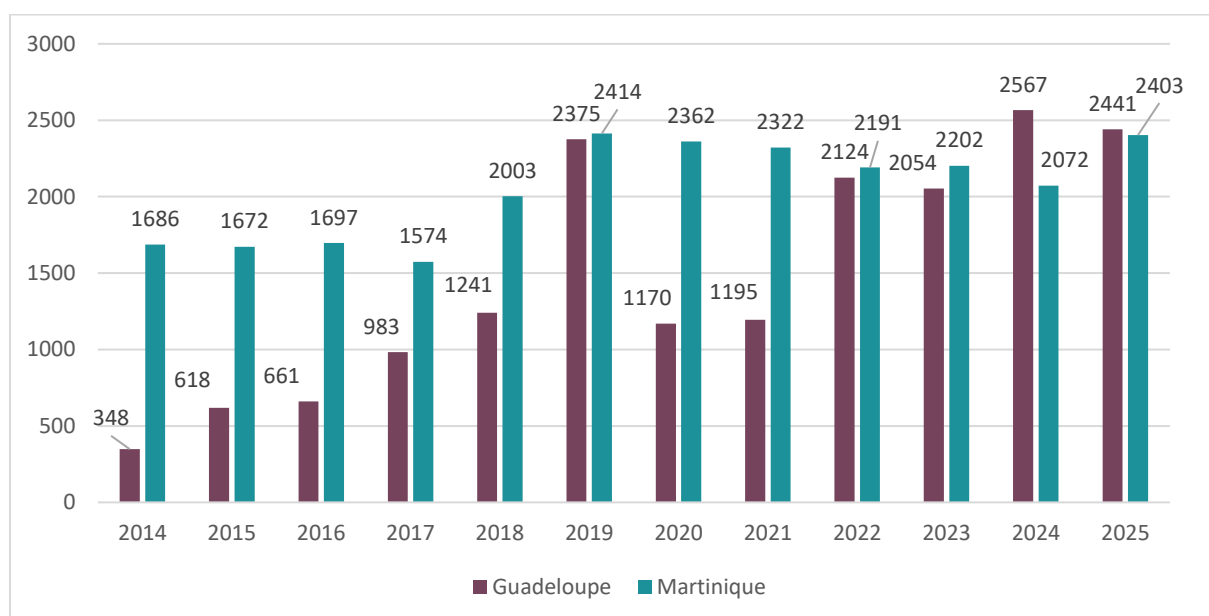


Figure 2 : Nombre de prélèvements réalisés en Guadeloupe et Martinique depuis 2014

En 2024, 4 639 prélèvements ont été réalisés sur les deux territoires, avec un taux de conformité de 98,4 %.

A date, pour l'année 2025, 5 051 prélèvements ont été réalisés sur les deux territoires avec un taux de conformité de 97,5 %. (Les données pour l'année 2025 sont encore en cours de consolidation, ainsi les chiffres présentés restent provisoires.)

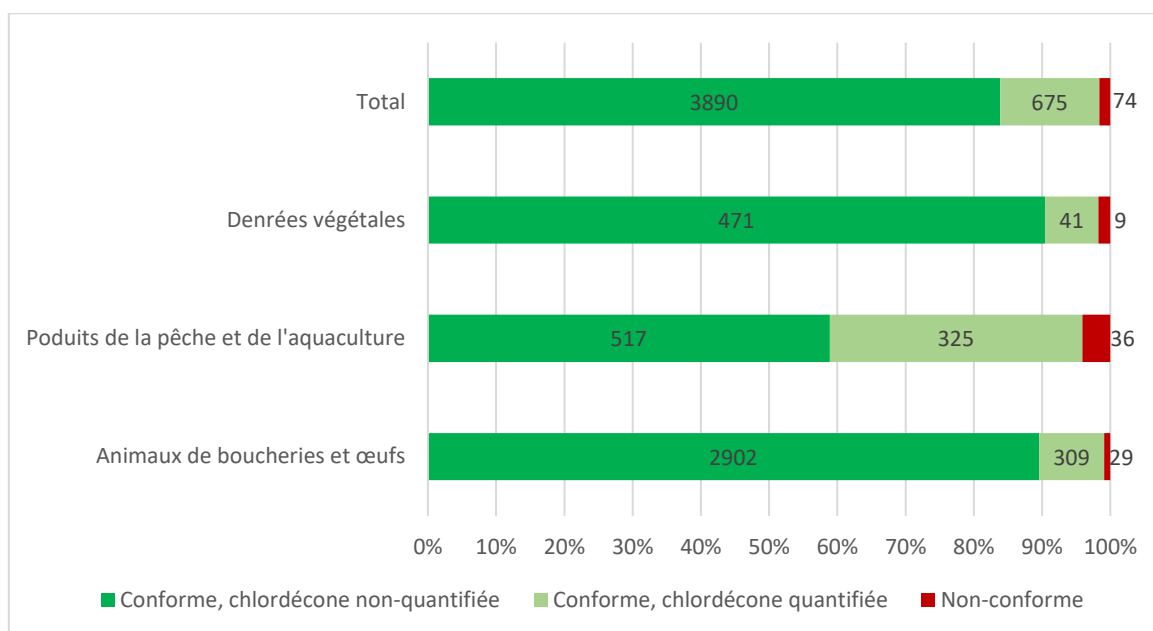


Figure 3 : Répartition des résultats des plans de contrôles et plans de surveillance 2024 sur les deux îles, en fonction des types de denrées

En Guadeloupe :

En 2024, 2 567 prélèvements en vue de la recherche de chlordécone ont été réalisés par la DAAF, avec **un taux de conformité de 98,8 %**.

Tableau 1 : Nombre de prélèvements par type, et taux de conformité, en Guadeloupe en 2024

Type de prélèvements	Nombre de prélèvements	Taux de conformités des prélèvements
Animaux de boucheries et œufs	1 943	99,7 %
Produits de la pêche et d'aquaculture	370	94,9 %
Végétaux	254	97,2%

A titre d'exemple, en 2024, la DAAF a effectué un contrôle sur des œufs en vente directe et provenant d'un élevage de poules pondeuses non connu au moment du contrôle des services de l'État. Les œufs étaient contaminés par la chlordécone à une dose 30 fois supérieure à la teneur autorisée (0,020 mg/kg).

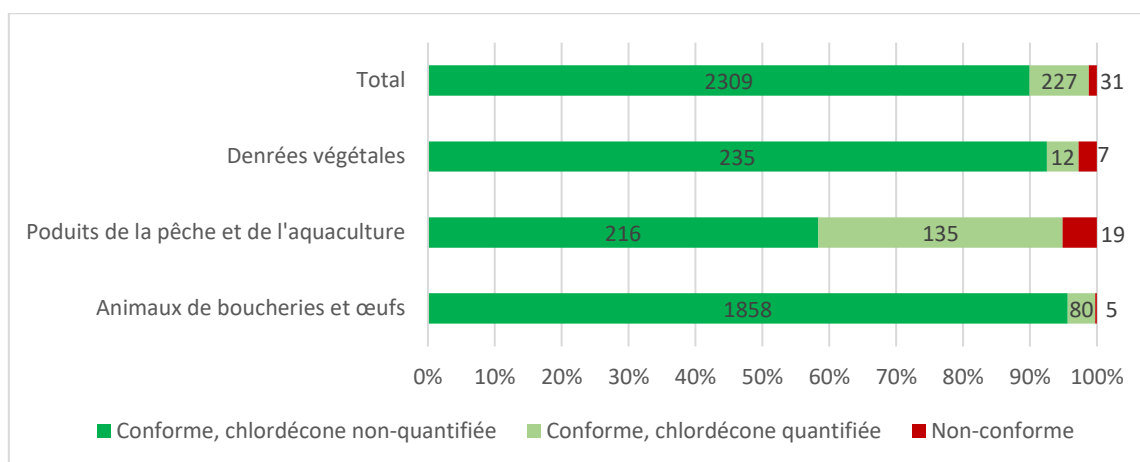


Figure 4 : Répartition des résultats des PSPC 2024 en Guadeloupe en fonction des types de denrées

En 2025, 2 648 prélèvements en vue de la recherche de chlorodécone ont été réalisés dans les denrées alimentaires par la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF), avec **un taux de conformité de 96,7 %** ³.

Tableau 2 : Nombre de prélèvements par type, et taux de conformité, en Guadeloupe en 2025

Type de prélèvements	Nombre de prélèvements	Taux de conformités des prélèvements
Animaux de boucheries et œufs	1 906	99,42 %
Produits de la pêche et d'aquaculture	341 ⁴	92,7%
Végétaux	169 ⁵	100 %

En Martinique :

En 2024, 2072 prélèvements en vue de la recherche de chlorodécone ont été réalisés par la DAAF, avec **un taux de conformité de 97,9%**.

Tableau 3 : Nombre de prélèvements par type, et taux de conformité, en Martinique en 2024

Type de prélèvements	Nombre de prélèvements	Taux de conformités des prélèvements
Animaux de boucheries et œufs	1 297	98,1%
Produits de la pêche	503	96,6 %
Produits de l'aquaculture	5	100%
Végétaux	267	97,9 %

³Les données pour l'année 2025 sont encore en cours de consolidation, ainsi les chiffres présentés restent provisoires.

⁴ Idem

⁵ Idem

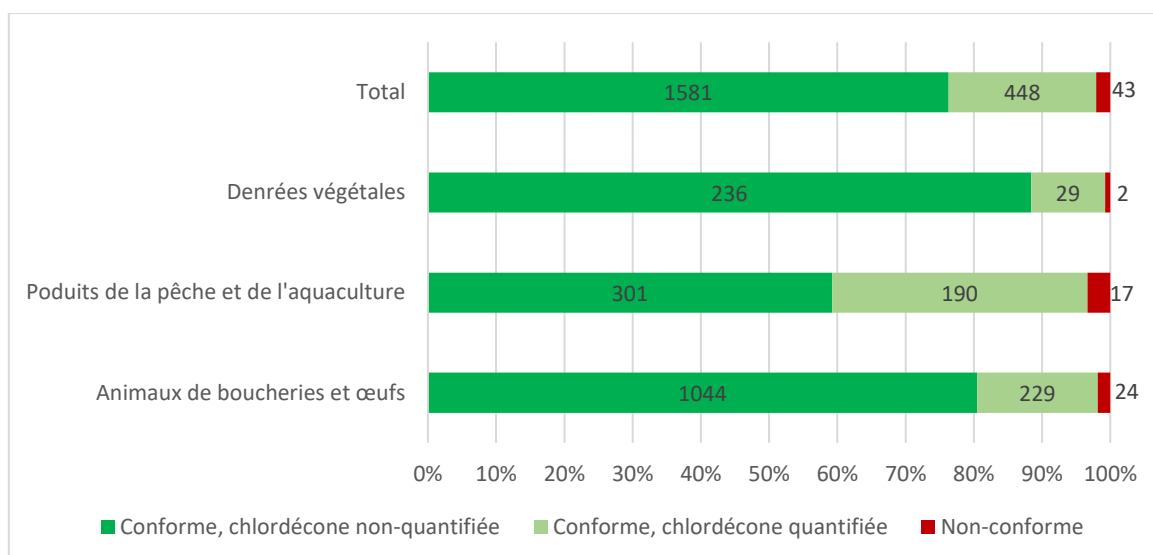


Figure 5 : Répartition des résultats des PSPC 2024 en Martinique en fonction des types de denrées

En 2025, 2 403 prélèvements en vue de la recherche de chlordécone ont été réalisés par la DAAF, avec **un taux de conformité de 96,7%**.

Tableau 4 : Nombre de prélèvements par type, et taux de conformité, en Martinique en 2025

Type de prélèvements	Nombre de prélèvements	Taux de conformités des prélèvements
Animaux de boucheries et œufs	1 271	97,1%
Produits de la pêche	811	95,1%
Produits de l'aquaculture	8	100%
Végétaux	313	99,6%

- **Contrôles inter-services**

La Stratégie Chlordécone prévoit également la mise en place de contrôles inter-services, sous le pilotage des préfectures, dans le cadre des Comités départementaux anti-fraude (CODAF) qui assurent la coordination entre les différents services de l'État concernés (dont DM⁶, DAAF, DEETS⁷, Gendarmerie, Police nationale, Police aux frontières). Il s'agit d'actions de contrôle orientées principalement vers les circuits commerciaux informels (approvisionnements par autoproduction, dons et achats auprès de marchands ambulants, « bords de route » ou « petits marchés »). Ces contrôles visent, selon une approche graduée, à accompagner l'intégration des contrevenants au sein des circuits formels.

⁶ DM : Direction de la Mer

⁷ DEETS : Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

L'enjeu de sécurité sanitaire rejoint un enjeu de lutte contre des pratiques anticoncurrentielles. Les opérateurs des filières professionnelles, qui font des efforts pour se mettre en conformité, notamment au regard du risque chlordécone, dénoncent d'ailleurs la recrudescence des importations illégales, des marchés informels, et la concurrence déloyale qui s'ensuit.

Ces opérations de contrôles, pourtant complexes à mettre en place (planification interministérielle, implication des parquets, coût des analyses, etc.), ont été renforcées en 2024 et 2025 avec une augmentation de leur nombre.

En Guadeloupe :

Des prestations de la DEETS, la DAAF et la DM pour contrôler des légumes ciblés sur les marchés, les étals de pêche, et les vendeurs de « bord de route » sont menées de manière aléatoire.

En juillet 2025, sous l'égide de la préfecture de la Guadeloupe, des inspecteurs de la DAAF et de la DEETS ont réalisé une journée de contrôles conjoints sur des fruits et légumes commercialisés par des vendeurs de « bord de route » sur les communes de Gourbeyre et Capesterre Belle-Eau qui s'approvisionnent (pour les produits végétaux) sur le marché de Gourdeliane. Aucune non-conformité n'a été relevée.

Le 17 décembre 2025, un contrôle inter-services (DAAF-DEETS) a également eu lieu sur le marché de Gourdeliane à Baie-Mahault. Aucune non-conformité n'a été détectée sur le paramètre chlordécone lors de ce contrôle.

Cela avait pour objectif d'élargir le spectre des contrôles chlordécone, qui visaient jusqu'alors les commerces traditionnels. Cette organisation de contrôles sera pérennisée.

En Martinique :

La préfecture de la Martinique déploie, depuis février 2024, un plan de contrôle interministériel et inter-services (DAAF-DEETS- Police nationale –Gendarmerie – Police municipale) de lutte contre les importations, les productions et les reventes illégales de denrées alimentaires végétales et animales. Ce plan est conduit au stade de l'importation (aéroports, ports, circuits parallèles illégaux) et de la distribution (marchés de gros, marchés informels de bord de route). Il porte sur le contrôle des éléments de traçabilité, de loyauté, de respect des normes sanitaires (prélèvements pour recherche de résidus de contaminants réglementés et résidus de pesticides dont la chlordécone).

En 2024 : 139 contrôles ciblés interservices (DAAF, DEETS, Police nationale, Gendarmerie et Police municipale) ont été mis en œuvre en Martinique entre mars et juin 2024. Sur les 72 prélèvements pour la recherche de résidus de chlordécone, 2 se sont révélés non conformes (patate douce au stade de la distribution et curcuma pour l'agro-transformation). 3 prélèvements d'œufs ont été effectués lors du contrôle d'un marché avec 1 non-conformité.

Par exemple, une opération menée en mars 2024 au marché de gros de Dillon (Fort-de-France) a conduit à la saisie de près de 200 kg de marchandises commercialisées dans des conditions informelles (absence de déclaration d'activité et de traçabilité).

En 2025, la DAAF Martinique et la DEETS ont souhaité pérenniser le dispositif de contrôle de l'ensemble des points de vente, avec une planification partagée et répartie sur l'année. Outre les marchés, dont le nombre tend à augmenter, et les bords de route, la DAAF a mobilisé ses ressources pour contrôler les opérations ponctuelles de type « foire » ou « festival ». Ce fut le cas par exemple du festival de la dachine organisé les 9 et 10 août 2025 sur la commune du Morne-rouge et des marchés de proximité organisés régulièrement par l'association Machann Foyal. Les contrôles visent en particulier les denrées végétales sensibles à la contamination par la chlordécone et les œufs.

Par ailleurs, dans le cadre de la **lutte contre l'abattage illégal de bovins**, une opération coordonnée de la gendarmerie nationale et de la DAAF a été conduite en juin 2025 sur la commune du Robert. La perquisition réalisée au domicile de l'éleveur a permis la saisie de 100kg de viande et abats qui ont été détruits. Le mis en cause a été condamné à 5 ans d'interdiction d'élevage, 6 mois sous bracelet électronique et 1 200€ d'amende. Parallèlement les contrôles dans les boucheries s'intensifient afin de vérifier la traçabilité des produits et les éventuels approvisionnements clandestins.

Au total pour l'année 2025, 36 opérations de contrôles interservices de l'État (DAAF/DEETS/Douane/Service d'hygiène de la Mairie de Fort de France /police municipale/gendarmerie) ont été menées.

Ainsi au 31 décembre 2025, 190 contrôles d'opérateurs sur les points de vente en remise directe ont été réalisés (marchés, bord de route, foires et postes contrôles frontaliers), dont 114 prélèvements de végétaux pour la recherche de chlordécone et 8 prélèvements pour la recherche de résidus de pesticides et qui se sont tous révélés conformes. De même les contrôles sur les œufs ont donné lieu à une dizaine de prélèvements (sur 10 prélèvements, 1 était non conforme).

⇒ **Perspectives pour 2026 et prochaines étapes :**

- **Poursuite du renforcement des contrôles inter services :**
 - **En Guadeloupe**, une journée de contrôles conjoints (DAAF-DEETS) est prévue sur des fruits et légumes commercialisés par des vendeurs de « bord de route » afin d'élargir le spectre des contrôles chlordécone qui visait jusqu'alors les commerces traditionnels.
 - **En Martinique**, les contrôles dans les boucheries s'intensifieront afin de vérifier la traçabilité des produits et les éventuels approvisionnements clandestins. Par ailleurs, il est porté une attention particulière à organiser les contrôles tout au long de la semaine, et notamment en fin de semaine et sur les jours fériés, afin de cibler les vendeurs n'exerçant qu'en dehors des jours ouvrés.
- **Poursuite des échanges des bonnes pratiques entre les services de contrôle des deux territoires, à l'occasion du prochain séminaire annuel inter DAAF.**

1.1.2 Contrôles du respect des zones de pêche interdite

Sur les deux territoires les Directions de la Mer (DM) déploient des plans régionaux de contrôle des pêches et de surveillance de l'environnement marin afin de lutter contre la pêche illégale des espèces dans les zones d'interdiction de pêche totale et partielle. Pour atteindre cet objectif, les moyens d'action de l'État en mer ont été mutualisés et accrus et les contrôles ont ainsi augmenté.

En 2024 et 2025, les DM ont poursuivi la mise en œuvre de leurs plans de contrôle des pêches et de surveillance de l'environnement marin, en Guadeloupe et en Martinique.

En Guadeloupe :

En 2024 : 206 patrouilles en mer dans les zones d'interdiction de pêche (cumul 140 en zones d'interdiction partielle et 66 en zones d'interdiction totales) et 18 engins illégaux de pêches prélevés.

En 2025 : 106 patrouilles en mer dans les zones d'interdiction de pêche (cumul 71 en zones d'interdiction partielle et 35 en zones d'interdiction totale) et 38 engins illégaux de pêches prélevés.

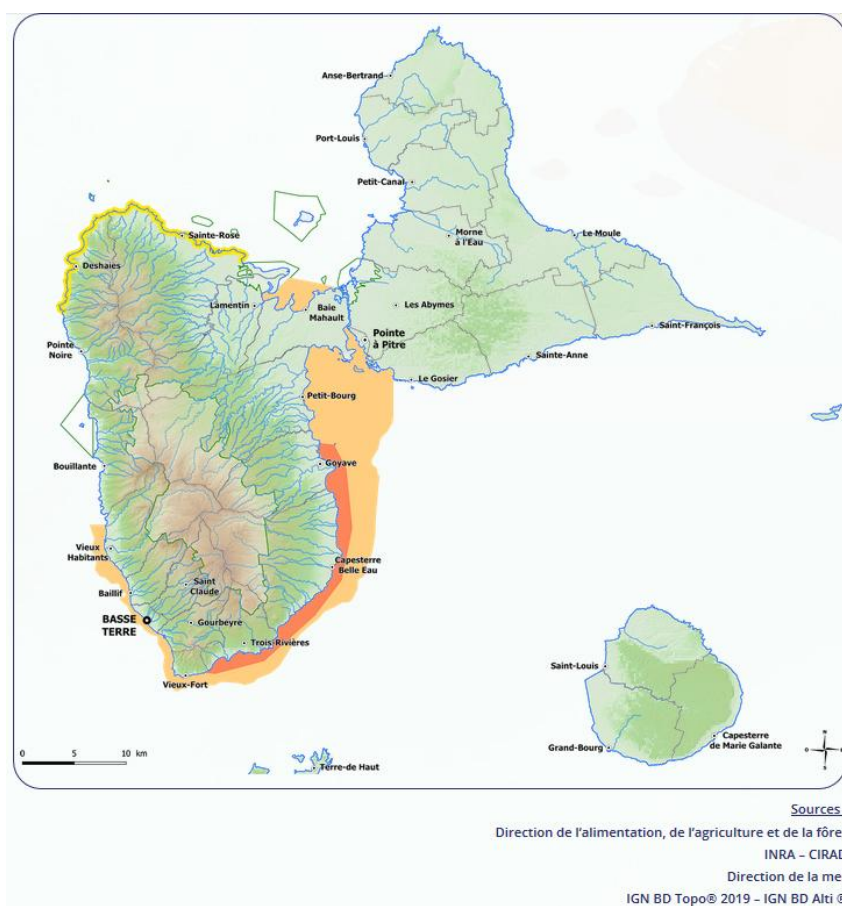


Figure 6 : Carte des zones d'interdictions de pêche totales et partielles en Guadeloupe

En Martinique :

La DM a poursuivi son plan bisannuel (2023-2024) régional de contrôle des pêches et de surveillance de l'environnement marin, avec le maintien d'un objectif de présence des services de l'État 100 jours par an dans les zones d'interdiction de pêche pour cause de contamination à la chlordécone.

En 2024 : 122 patrouilles en mer dans les zones d'interdiction de pêches (cumul zones partielles et totales). 28 casiers ont été relevés et détruits, 5 filets de pêches illégaux prélevés et 1 équipements de chasse sous-marine saisis, donnant lieux à 18 procès-verbaux.

En 2025 : 267 patrouilles en mer dans les zones d'interdiction de pêches (cumul zones partielles et totales). 18 casiers ont été relevés et détruits, 1 filet de pêche illégal prélevé, 1 navire saisi, et 2 équipements de chasse sous-marine saisis donnant lieux à 19 procès-verbaux.

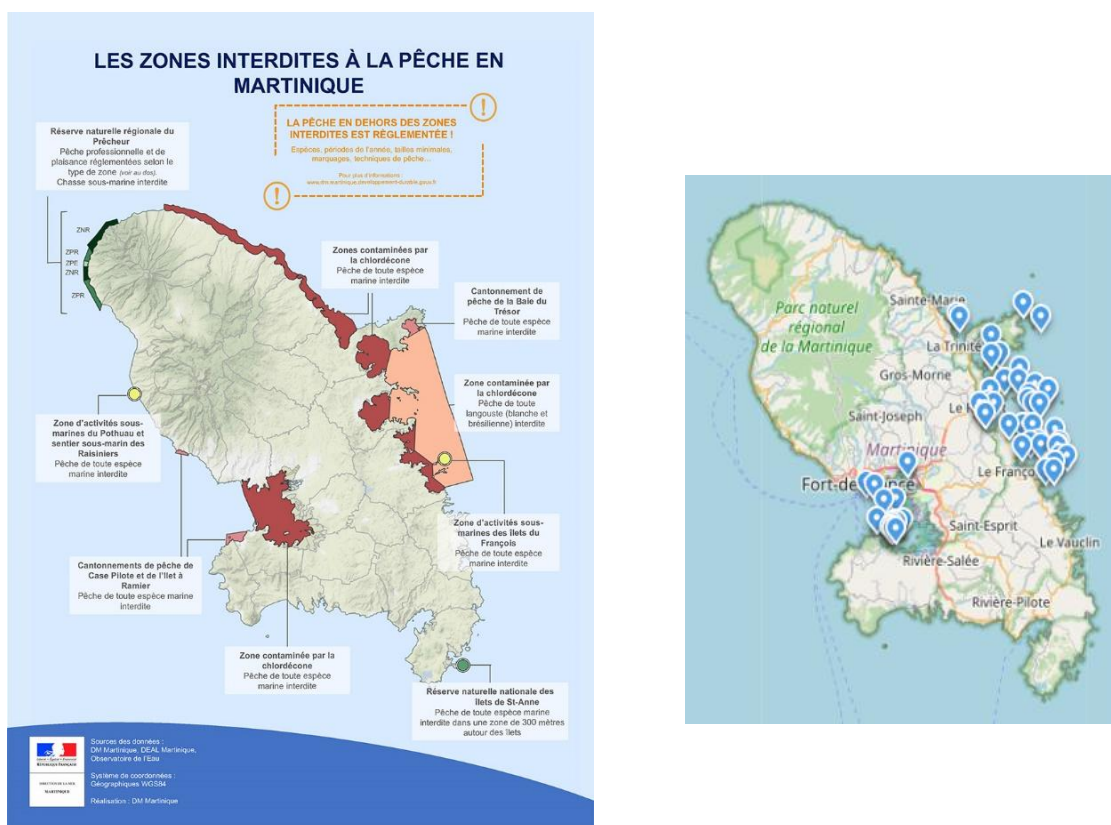


Figure 7 : Carte des zones d'interdiction de pêche totale et partielle en Martinique et carte des points de contrôles effectués par la DM en 2025

⇒ Perspectives 2026 et prochaines étapes :

- Renforcement des prélèvements des engins illégaux de pêches de grande taille ;
- Maintien de la pression de contrôle dans les deux territoires ;
- **En Martinique**, achat d'un nouveau navire de contrôle de pêche de taille plus importante permettant de prélever plus de casiers illégaux de pêche et de taille plus importante.

1.1.3 Contrôles de l'eau potable

L'eau potable, qu'elle soit du robinet ou en bouteille, est traitée et contrôlée. Elle ne contribue donc pas à l'exposition à la chlordécone, contrairement aux sources naturelles patrimoniales, ou dites de « bord de route ».

L'eau du robinet fait l'objet d'une surveillance accrue et de dispositifs de traitements renforcés en cas de nécessité. Il s'agit de maîtriser et de contrôler la qualité des eaux de consommation, afin de connaître et diminuer, le cas échéant, l'éventuelle exposition de la population.

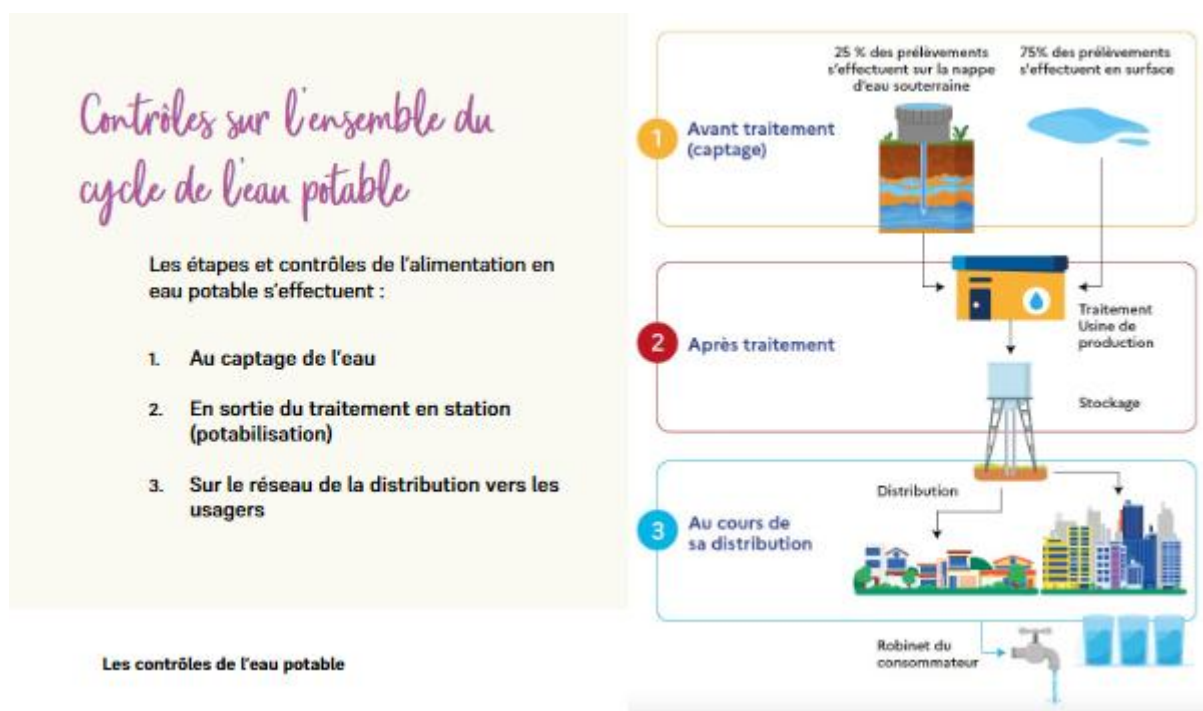


Figure 8 : Contrôles effectués sur le cycle de l'eau potable

Conformément à la réglementation, les personnes en charge de la production et de la distribution de l'eau, sont responsables de la qualité de l'eau produite et distribuée et sont tenues d'en surveiller en permanence la qualité sanitaire.

En complément, l'Agence Régionale de Santé (ARS) pilote et organise le contrôle sanitaire de l'eau potable, du captage à la sortie de la station de traitement en ce qui concerne la recherche de pesticides.

En cas de non-conformité, la population est informée et des mesures de protection de la population sont mises en place.

L'État contribue, depuis 2023, à titre dérogatoire et exceptionnel, à la prise en charge des surcoûts de traitement supportés par les autorités responsables de la production d'eau potable, pour réduire la concentration en chlordécone, lorsque celle-ci est supérieure à la limite de qualité. Des conventions ont été signées entre l'État et les collectivités concernées dès 2023 pour un montant total d'environ 2 M€ par an et concernent 6 stations en Guadeloupe et une en Martinique.

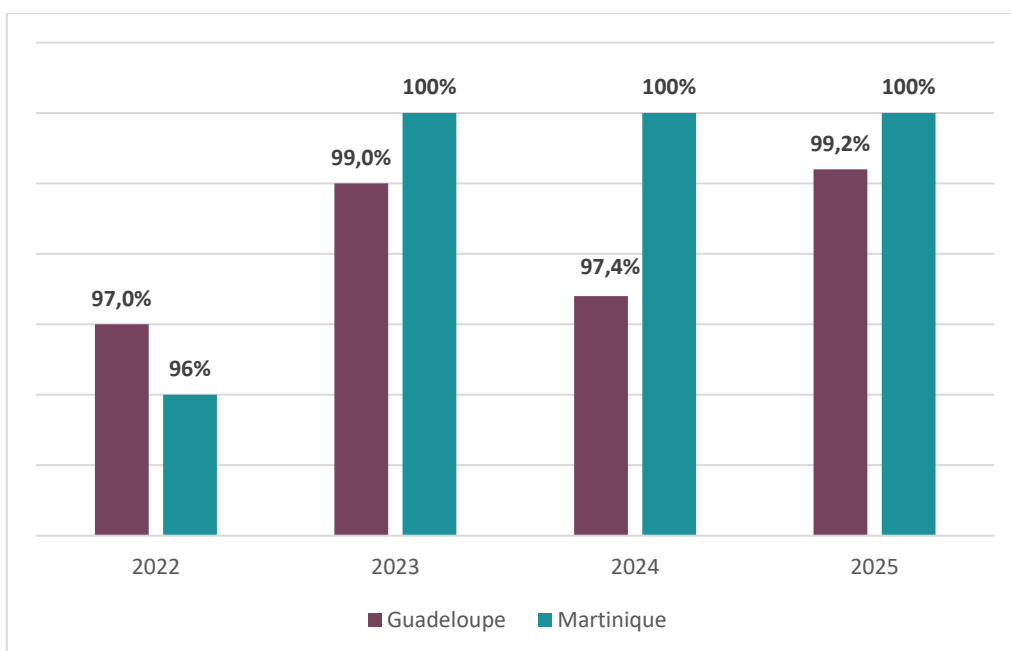


Figure 9 : Conformité de l'eau du robinet distribuée, destinée à la consommation humaine par territoire et par année

En Guadeloupe :

Les personnes en charge de la production et de la distribution de l'eau (en Guadeloupe : la CCMG⁸, la SAUR⁹, le SMGEAG¹⁰ et KARUKER'O sont responsables de la qualité de l'eau produite et distribuée et sont tenues d'en surveiller en permanence la qualité sanitaire au titre de leurs obligations d'auto surveillance.

En complément, l'Agence Régionale de Santé (ARS) pilote et organise le contrôle sanitaire de l'eau potable, du captage aux points de distribution aux abonnés. Sur les installations les plus exposées, à la pollution chlordécone notamment, **la fréquence des contrôles sanitaires est jusqu'à 9 fois plus élevée que celle prévue par la réglementation nationale sur le paramètre pesticide** (arrêtés préfectoraux en Guadeloupe de 2004 et 2012).

Des prélèvements sont réalisés sur l'ensemble des installations, soit 60 captages, 55 unités de traitement, et plus de 320 points sur le réseau de distribution. En cas de non-conformité, notamment sur le paramètre chlordécone, l'exploitant met en œuvre des actions pour le retour d'une eau de qualité, et des mesures de protection de la population sont prises : information des usagers, interdiction de consommation de l'eau, distribution d'eau en bouteille.

La présence de chlordécone dans la ressource en eau concerne principalement 6 unités de traitement, qui ont été équipées de filtres à charbon actif. **Le charbon actif retient les molécules de pesticides (dont la chlordécone) grâce à sa structure poreuse.**

En 2024, la qualité de l'eau distribuée en Guadeloupe était conforme aux limites de qualité fixées pour les pesticides à 97,4 %.

⁸ CCMG : Communauté de Communes de Marie-Galante

⁹ SAUR : Société d'Aménagement Urbain et Rural

¹⁰ SMGEAG : Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe

En 2025, 134 analyses de chlordécone ont été réalisées sur les eaux traitées (sortie de station de traitement, eau distribuée) dans le cadre du contrôle sanitaire de l'ARS (hors eau embouteillée et hors îles du Nord).

En 2025, la qualité de l'eau distribuée en Guadeloupe était conforme aux limites de qualité fixées pour les pesticides à 99,2%

En complément le SMGEAG a réalisé 106 analyses sur les eaux traitées (sortie de station de traitement, eau distribuée) dans le cadre de son autosurveillance. 92,5% de conformité a été relevée avec 8 non-conformités, dont 6 sur le paramètre chlordécone sur les captages de Gommier à Trois Rivières et de Belle Terre à Gourbeyre. Des restrictions de consommation ont été prises en conséquence pour protéger les populations¹¹.

L'État soutient exceptionnellement le SMGEAG à hauteur de 1,13 M€ par an depuis 2023, et de 1,3 M€ en 2025, dans le cadre d'une convention relative à la prise en charge des surcoûts de traitement de l'eau par charbons actifs liés à la chlordécone.



Figure 11 : Vidéo sécurité de l'eau potable en Guadeloupe, changement des filtres à charbon actif à l'usine de Belle-Eau-Cadeau¹²



Figure 10 : QR code de la vidéo sur la sécurité de l'eau potable en Guadeloupe 2025

En Martinique :

La surveillance sanitaire de l'eau potable en Martinique est assurée depuis les captages jusqu'à la distribution par les producteurs et distributeurs d'eau potable (SAUR, SME et Odysse) au titre de leurs obligations d'autosurveillance, ainsi que par l'ARS de Martinique au titre du contrôle sanitaire réglementaire. Des prélèvements sont réalisés tous les ans sur l'ensemble des installations de Martinique, soit sur 31 captages (15

¹¹ - Une restriction de consommation a été prise le 03/01/2025 pour les personnes sensibles alimentées par l'usine de Belle Terre à Gourbeyre (prise au regard d'un prélèvement réalisé dans le cadre du contrôle sanitaire fin 2024). La restriction a été levée le 28/01/2025, soit 25 jours de restriction.

- Une seconde restriction de consommation préventive (en raison du changement des filtres à charbon actifs : pas de résultat non conforme) a été émise par le SMGEAG du 30/01/2025 au 05/02/2025 pour les secteurs alimentés par l'usine de Gommier à Trois Rivières.

- Une troisième est dernière restriction de consommation concernant les pesticides a été prise le 18/09/2025 en raison des résultats des autocontrôles du SMGEAG non conformes sur les secteurs alimentés par l'usine de Gommier à Trois Rivières.

¹² Lien de la vidéo « Sécurité de l'eau potable en Guadeloupe » : <https://youtu.be/7ldOb5wW3ZE>

prises d'eau en rivière, 16 sources/forages), 28 stations de traitement, et plus de 170 points sur le réseau de distribution.

En 2024, aucune non-conformité n'a été relevée pour l'ensemble des pesticides recherchés (environ 320 molécules analysées) **sur les 145 prélèvements d'eau brute, d'eau produite et d'eau distribuée à la population.**

En 2025, 168 analyses de chlordécone ont été réalisées dont :

- 77 sur l'eau brute avant traitement ;
- 91 sur l'eau traitée en sortie de traitement, ou distribuée au robinet des usagers.

Aucune non-conformité n'a été observée.

En 2024 et en 2025 on observe donc 100% de conformité sur l'eau potable distribuée en Martinique.

L'État soutient exceptionnellement la Collectivité territoriale de Martinique à hauteur de 850 K€ par an depuis 2023 dans le cadre d'une convention relative à la prise en charge des surcoûts de traitement de l'eau par charbons actifs liés à la chlordécone pour la station de traitement de Vivé.

1.1.4 Eau des sources naturelles ou patrimoniales dites « de bord de route »

Bien que les sources naturelles (ou patrimoniales) ne participent pas à la production et à la distribution de l'eau du réseau public, elles sont utilisées par une partie de la population pour la consommation.

En Guadeloupe :

Dans la continuité de l'étude réalisée en 2007, l'ARS de la Guadeloupe, en partenariat avec l'Office de l'Eau de Guadeloupe, a sollicité le BRGM en 2013, dans le cadre de sa mission de prévention des risques sanitaires et dans le cadre du Plan National Chlordécone, pour la réalisation d'une étude globale concernant la qualité des eaux de sources les plus fréquentées par la population, à des fins domestiques.

Cette étude a permis de recenser les sources d'eau douce les plus fréquentées et dont les valeurs historiques et patrimoniales sont importantes (soit un total de 23 points d'eau).

Elle a mis en évidence que toutes les sources évaluées présentent des risques sanitaires potentiels, liés à l'usage de ces sources, et identifie des pressions anthropiques, responsables de la dégradation de la qualité de l'eau :

- **20 (87 %) sources sont de qualité bactériologique** insuffisante pour un usage d'hygiène corporelle ou de consommation ;
- **La chlordécone est détectée sur 57% des sources analysées.** La concentration maximale mesurée est de 51,5 µg/L (Doyon-Carangaise), soit 500 fois la norme de potabilité (0,1 µg/L).

La publication des résultats de l'étude est prévue courant de l'année 2026.

En Martinique :

Une enquête de terrain sur des données d'une campagne de prélèvements de 2022-2023 a été publiée en 2024¹³. Elle a permis de recenser 114 sources naturelles accessibles au public et régulièrement utilisées par les habitants. Les analyses réalisées sur ces sources ont mis en évidence que :

- **106 (93 %) sources sont de qualité bactériologique** insuffisante pour un usage d'hygiène corporelle ou de consommation ;
- **59 (52 %) sources sont concernées par la présence de pesticides dont l'usage est interdit**, la **chlordécone étant présente pour 53 (47 %)** d'entre elles. La source la plus polluée, « Morne aux bœufs » au Lorrain, présente une concentration en chlordécone plus de 1 100 fois supérieure à la norme imposée pour l'eau du robinet.

Ainsi, l'usage de 101 (89 %) de ces sources présente des risques sanitaires liés à l'exposition à des pesticides ou à des agents pathogènes. Leur usage est donc vivement déconseillé.

L'ARS de Martinique a présenté les résultats de cette enquête à différents acteurs locaux dans le cadre d'un colloque autour de la santé des eaux le 9 juillet 2024 et aux services des communes en mars 2025. Les résultats ont également été présentés au grand public, relayés sur le site internet de l'ARS et dans les médias.

L'ARS a initié une **surveillance régulière de la qualité bactériologique des sources de bonne qualité**.

⇒ Perspectives 2026 et prochaines étapes :

En Guadeloupe :

- Communication autour de la qualité des eaux des sources naturelles.
- Réalisation d'un atlas numérique des sources patrimoniales naturelles.
- Renforcement de la surveillance de la qualité des eaux des sources naturelles les plus fréquentées.

En Martinique :

- Mise en place par les collectivités de panneaux d'affichage avec des messages appropriés sur les sites des sources naturelles, pour informer les usagers sur la qualité de l'eau, les usages possibles et les risques sanitaires associés.
- Renforcement de la communication autour des eaux naturelles de bord de route sur les réseaux sociaux et dans les médias
- Poursuite de la surveillance des 5 sources de bonne qualité.

¹³ Bilan de la qualité des eaux des sources naturelles en Martinique – Agence régionale de santé Martinique et Office de l'eau Martinique : <https://www.martinique.ars.sante.fr/media/127411/download?inline>

1.2 Un dosage du taux de chlordécone dans le sang accessible à tous, pour connaître et réduire son exposition

1.2.1 Un dispositif gratuit pour tous

Un dispositif de **dosage gratuit de la chlordécone dans le sang (chlordéconémie)** accessible à tous a été mis en place en 2021, dans le cadre des programmes de prévention coordonnés par les ARS. Chacun peut en bénéficier et les personnes ayant un résultat supérieur à 0,40 µg/L de plasma sont fortement incitées à participer au **programme d'accompagnement pour comprendre et réduire leur exposition**.

ZOOM SUR LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

Le programme d'accompagnement permet de bénéficier d'une visite à domicile, réalisée par un professionnel de santé. Elle permet de repérer les facteurs d'exposition et de revoir les habitudes alimentaires, si besoin. Elle est automatiquement proposée aux personnes ayant un résultat supérieur à 0,40 µg/L, qui sont contactées par l'ARS. Ces personnes sont ensuite invitées à refaire une analyse au bout de 9 mois.

En Guadeloupe, la chlordéconémie est accessible sur prescription. En Martinique, elle est accessible avec ou sans prescription.

Fin 2025, ce sont près de 80 000 dosages qui ont été réalisés sur les deux territoires. Le dispositif de dosage et les parcours d'accompagnement sont pris en charge par la Stratégie Chlordécone via le fonds d'intervention régional des ARS (FIR).

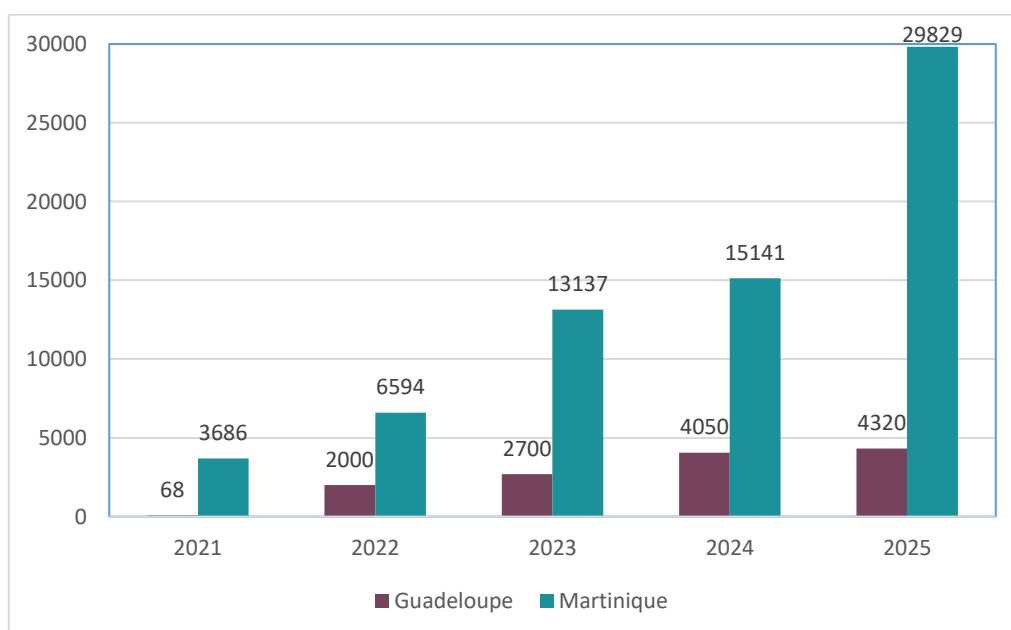


Figure 12 : Nombre de chlordéconémies par territoire et par année

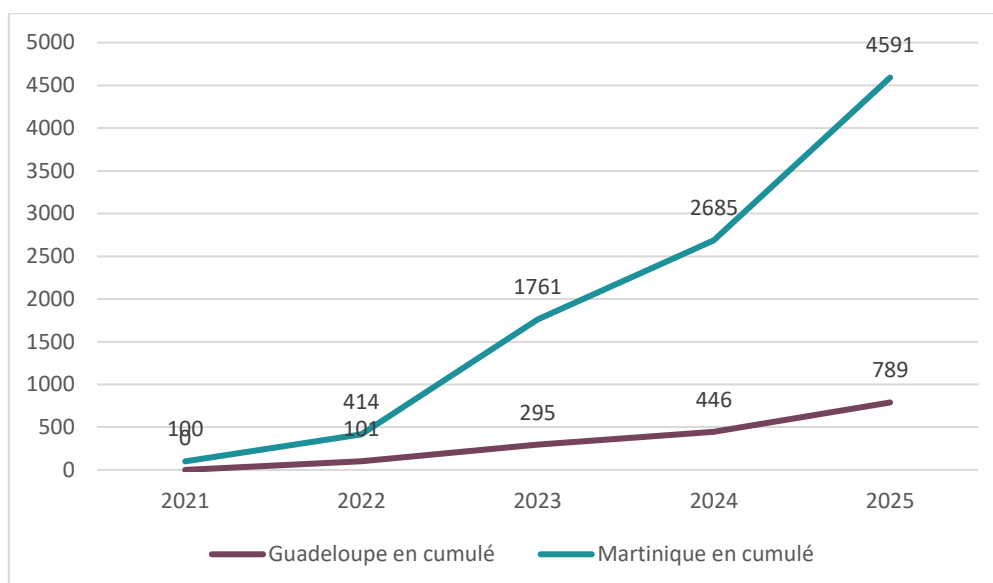


Figure 13 : Nombre de personnes incluses dans le parcours d'accompagnement des ARS depuis 2021 (en cumulé)

En Guadeloupe :

Au 31 décembre 2025, 11 555 chlorderconémies ont été réalisées, depuis la mise en place du dispositif en 2021.

Tableau 5 : Répartition des résultats de chlorderconémie en 2024 et 2025 en Guadeloupe ¹⁴

	2024	2025
Nombre de chlorderconémies réalisées	4 050	4 320
Pourcentage de résultats inférieurs à 0,06 µg/L (limite de quantification)	54,3%	56,71%
Pourcentage de résultats compris entre 0,06 et 0,4 µg/L	31,9 %	32,94%
Pourcentage de résultats supérieurs ou égales à 0,4 µg/L	13,8 %	10,35 %

Le programme d'accompagnement de l'ARS :

Fin 2024, au total 151 personnes ont bénéficié d'une visite à domicile. Ce nombre s'est élevé à 343, pour une première visite à domicile en 2025.

Des actions de sensibilisation et d'information sur ce dispositif, portées notamment par des maisons de santé, ont été menées et ont permis d'avoir un réel écho auprès de la population.

L'objectif est d'augmenter le nombre de personnes accompagnées, et de toucher des publics plus divers.

¹⁴ Les résultats ne sont pas représentatifs de la population générale.

En Martinique :

Au 31 décembre 2025, 68 387 chlorderconémies ont été réalisées, depuis la mise en place du dispositif en 2021 en Martinique. Le nombre de chlorderconémies en Martinique a quasiment doublé en 2025 (29 829) par rapport à l'année 2024 (15 141). L'âge moyen des personnes réalisant leur chlorderconémie est de 56,5 ans. 56 % sont des femmes, et 56 % réalisent le dosage sur prescription du médecin généraliste.

Tableau 6 : Chlorderconémie réalisées en 2024 et 2025 et répartition des résultats en Martinique¹⁵

	2024	2025
Nombre de chlorderconémies réalisées	15 141	29 829
Pourcentage de résultats inférieurs à 0,05 µg/L (limite de quantification)	43,6 %	46,2%
Pourcentage de résultats compris entre 0,05 et 0,4 µg/L	41,8 %	42,1%
Pourcentage de résultats supérieurs ou égales à 0,4 µg/L	14,6 %	11,5%

Le programme d'accompagnement de l'ARS :

- En 2024, 924 personnes ont bénéficié du parcours d'accompagnement.
- **En 2025, 1 906 personnes ont bénéficié d'une première visite à domicile**, et 256 personnes d'une 2nde visite à 9 mois. **En 2025, une convention a été conclue entre l'ARS et l'Union régionale des professionnels de santé infirmiers de la Martinique** pour assurer un plus grand nombre de visites à domicile. En juin 2025, on observait un doublement de la capacité d'intervention en visite à domicile dans le cadre du programme d'accompagnement par rapport à décembre 2024.

Afin d'assurer un meilleur accompagnement de ceux qui le souhaitent, l'ARS de Martinique s'est dotée, fin 2025, d'un **numéro vert unique sur le dossier chlordercone : 0803 33 33 80**.

¹⁵ Les résultats ne sont pas représentatifs de la population générale.

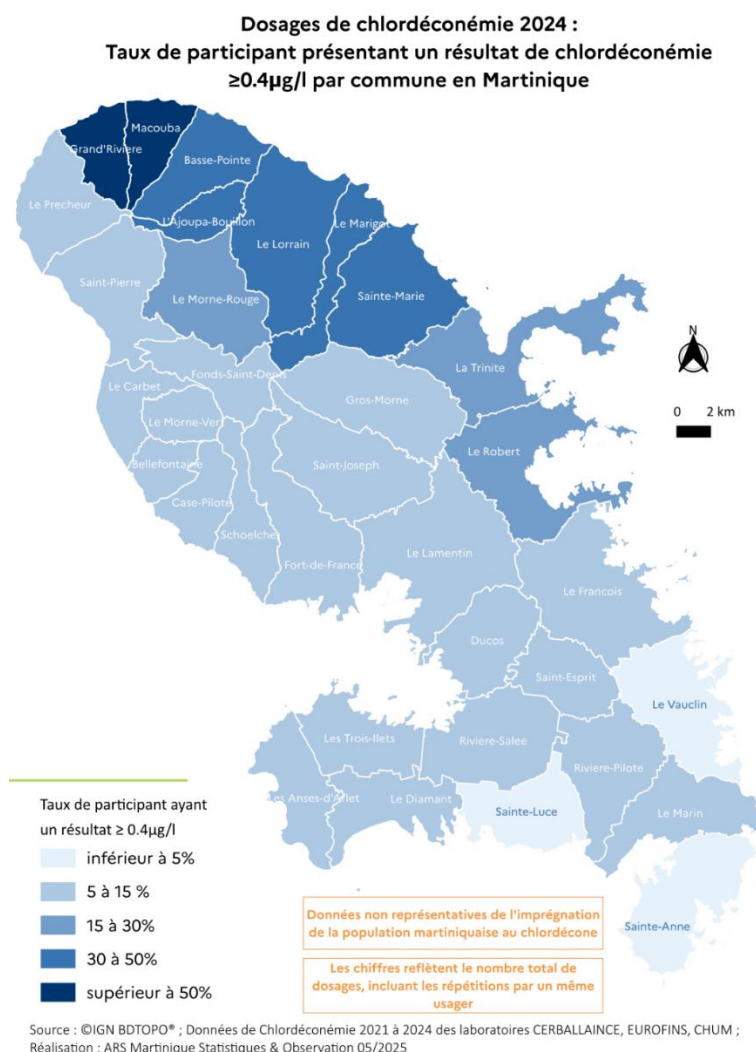


Figure 14 : Taux de personnes participant au dispositif de chlorderconémie présentant un résultat supérieur à la VTR (0,40 µg/L) par commune en Martinique en 2024

⇒ Perspectives et prochaines étapes :

Sur les 2 territoires :

- L'avis de la Haute Autorité de Santé sur la « Pertinence du dosage de la chlorderconémie et prise en charge des patients » est attendu en 2026. Cet avis pourrait conduire à adapter le dispositif en place par les ARS.
- Lancement d'une étude interventionnelle pour suivre l'efficacité des dispositifs d'accompagnement ainsi que les freins et les leviers correspondants.

En Guadeloupe :

- Déploiement d'un projet de prélèvements sanguins avec un bus de la Croix Rouge afin d'aller vers les publics isolés en 2026 ;
- Evaluation du programme d'accompagnement pour consolider le dispositif et former les intervenants ;

En Martinique :

- Renforcer le dispositif d'accompagnement, en incluant de nouveaux professionnels de santé, pour répondre à la progression importante du nombre de chlorderconémies observée en 2025.

1.2.2 Réduire l'exposition des femmes enceintes ou en âge de procréer et des enfants

L'un des objectifs de la Stratégie Chlordécone est que chaque femme enceinte reçoive une information sur le risque chlordécone au moment de sa déclaration de grossesse, et qu'il lui soit systématiquement proposé une chlorderconémie. Une attention particulière est également accordée aux femmes avec un projet de grossesse.

Ces actions pourraient permettre de prévenir et de **réduire l'exposition des femmes et des enfants à la chlordercone**, grâce à une information renforcée et un suivi personnalisé. En effet, il s'agit d'actions importantes car les travaux scientifiques ont montré une association entre une exposition à la chlordercone et un impact sur la grossesse (augmentation du risque de prématurité) et sur le neurodéveloppement de l'enfant. Des nombreux travaux de recherche sur la santé sont toujours en cours, voir 4.3.1.

Pour réduire l'exposition des femmes et des enfants, la Direction générale de la santé (DGS) anime un groupe de travail avec les acteurs impliqués (ARS, CGSS, CNAM...) pour intégrer le sujet chlordercone dans les parcours de prévention existants. En voici quelques exemples :

- **Dispositif « Mon bilan prévention »**, lancé en 2024, permettant d'initier une démarche de prévention. Des bilans sont destinés aux âges clefs de la vie, et sont réalisés auprès de professionnels de santé. Une fiche « chlordercone », regroupant quelques points clefs, a été intégrée aux grandes thématiques du dispositif.
- **Carnet de santé**, dont la nouvelle version est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Elle inclut l'exposition à la chlordercone dans le repérage des facteurs de risques.
- **Carnet de maternité**, dont la nouvelle version entre en vigueur le 1^{er} mars 2026. Elle inclut l'exposition à la chlordercone dans le repérage des facteurs de risques.

En 2025, le séminaire annuel inter-ARS a permis de réunir les professionnels de la périnatalité, et de démarrer des travaux de construction d'un parcours des enfants exposés.

En Guadeloupe :

En 2024 et 2025, il y a eu une montée en charge du programme d'accompagnement spécifique aux femmes enceintes de l'ARS, coordonné par le GIP-RASPEG¹⁶. Il a mobilisé plus de 200 professionnels de santé (PMI, maternités et libéraux) pour la prise en charge des femmes enceintes, avec :

- Un dosage de chlorderconémie prescrit au moment du bilan de début de grossesse ;
- Des consultations diététiques individuelles avec une diététicienne ;
- Des ateliers collectifs, animés par une diététicienne et une sage-femme, avec la remise d'un panier péyi bio.

¹⁶ GIP-RASPEG : Groupement d'Intérêt Public – Réseaux et Actions de Santé Publique en Guadeloupe. Il s'agit d'un dispositif d'appui à la coordination, avec une équipe pluri-professionnelle.

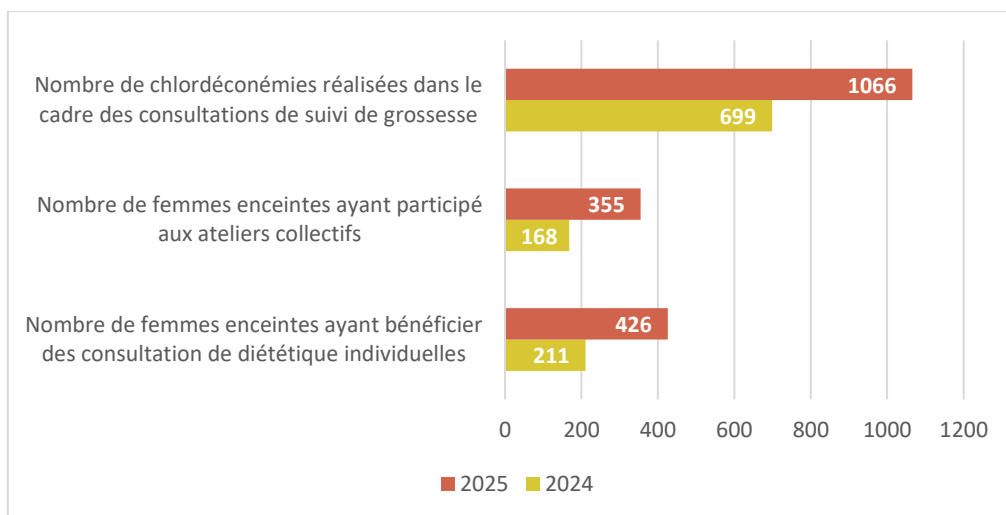


Figure 15 : Données chiffrées sur le programme d'accompagnement spécifique aux femmes enceintes de l'ARS en Guadeloupe en 2024 et 2025

Le nombre de dosages au-dessus de la VTRi (0,40 µg/L) est resté stable, avec une part de 4,4 % en 2024 et de 4,0 % en 2025.

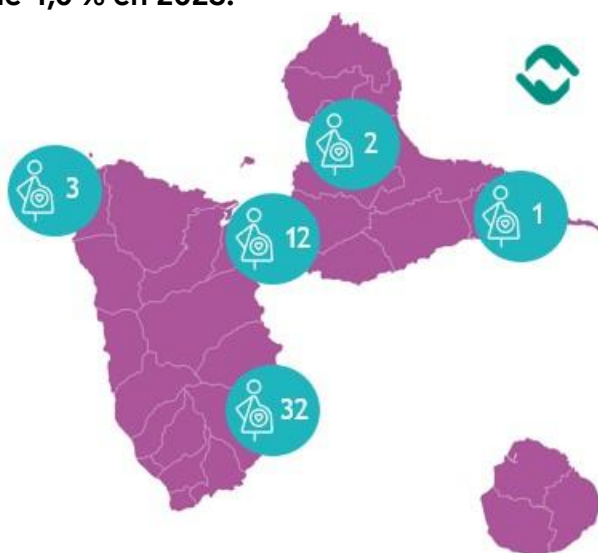


Figure 16 : Cartographie des femmes enceintes dans le parcours d'accompagnement chlordécone en 2025 et dépassant la VTRi (0,40 µg/L)

En Martinique :

En Martinique, le programme « Générations Futures » permet l'accompagnement des femmes enceintes par une sage-femme avec plusieurs objectifs généraux :

- Réduire l'exposition des populations vulnérables ;
- Améliorer le suivi périnatal et pédiatrique ;
- Informer et accompagner sans culpabiliser ;
- Structurer une offre de prévention coordonnée.

⇒ **Perspectives 2026 et prochaines étapes :**

En Guadeloupe :

- Poursuite du déploiement et de la montée en charge du parcours d'accompagnement des femmes enceintes ;
- Réflexion sur le suivi des enfants exposés *in utero* en fonction des recommandations de la Haute autorité de Santé.

En Martinique :

- Développement du programme « Générations Futures » avec : dosage systématique des femmes enceintes au 1^{er} trimestre, dosage au sang de cordon si exposition maternelle, visites à domicile et ateliers collectifs pour les femmes exposées, repérage précoce des troubles du neurodéveloppement ;

1.3 Accompagner les auto-consommateurs : jardiniers familiaux et pêcheurs amateurs

ZOOM SUR LE PROGRAMME JAFa

Le programme des Jardins Familiaux (JaFa) vise à informer et accompagner les populations cultivant ou élevant dans leur jardin qui consomment les produits qui en sont issus, et dont le sol est potentiellement contaminé par la chlordécone. On parle « d'autoconsommateurs ».

Créé en 2009 pour contribuer à réduire l'exposition des populations à la chlordécone, il est mis en œuvre par Promotion Santé Guadeloupe et la FREDON Martinique. Il est financé par la Stratégie Chlordécone via les ARS de Guadeloupe et de Martinique.

Le programme JaFa propose des campagnes de sensibilisation, des ateliers et des analyses de sols gratuites pour les particuliers. Il permet également de conseiller les particuliers sur leurs pratiques de culture et d'élevage.

Il propose également aux jardiniers volontaires des analyses gratuites de chlordécone dans les œufs et autres denrées sensibles (légumes racines,...), depuis 2022 en Martinique et depuis 2024 pour les œufs en Guadeloupe.

En effet, les œufs produits dans les jardins familiaux dont les sols contiennent de la chlordécone contribuent significativement à l'exposition.

L'Université de Bordeaux, en partenariat avec Santé publique France, a mené une **évaluation « réaliste » du programme JaFa : « EVA JAFa »**. Une évaluation réaliste est une évaluation des conditions d'efficacité des interventions complexes, avec un objectif compréhensif et non démonstratif. Il s'agit de comprendre sur quoi, comment et dans quelles conditions fonctionne l'intervention JaFa. Les résultats de cette évaluation ont été restitués en juin 2024 aux acteurs du programme JaFa. Ils ont ensuite alimenté les discussions sur l'évolution du programme JaFa lors des séminaires inter-ARS de juin 2024 et septembre 2025.

Depuis 2021, environ 6 800 tests de sols réalisés chez les particuliers.

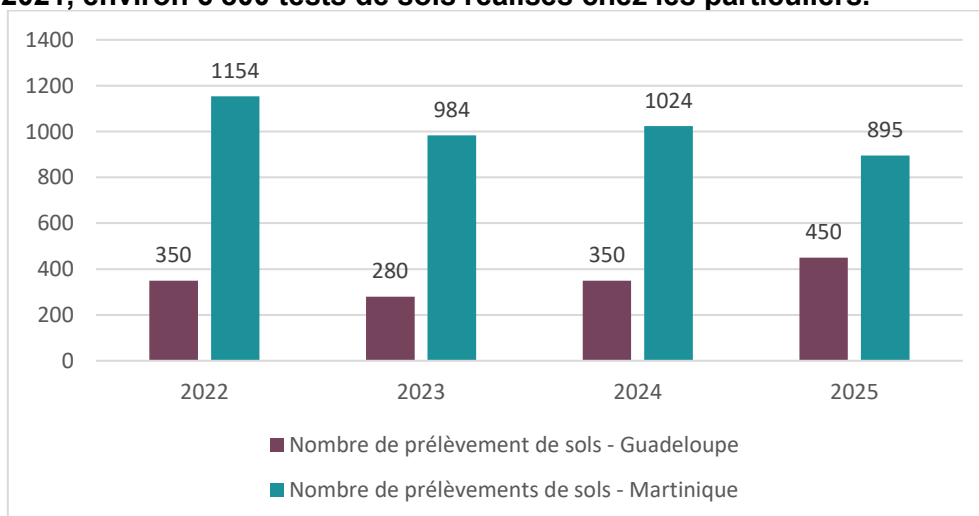


Figure 17 : Nombre de prélèvements de sols réalisées dans le cadre du programme JaFa, par territoire et par année

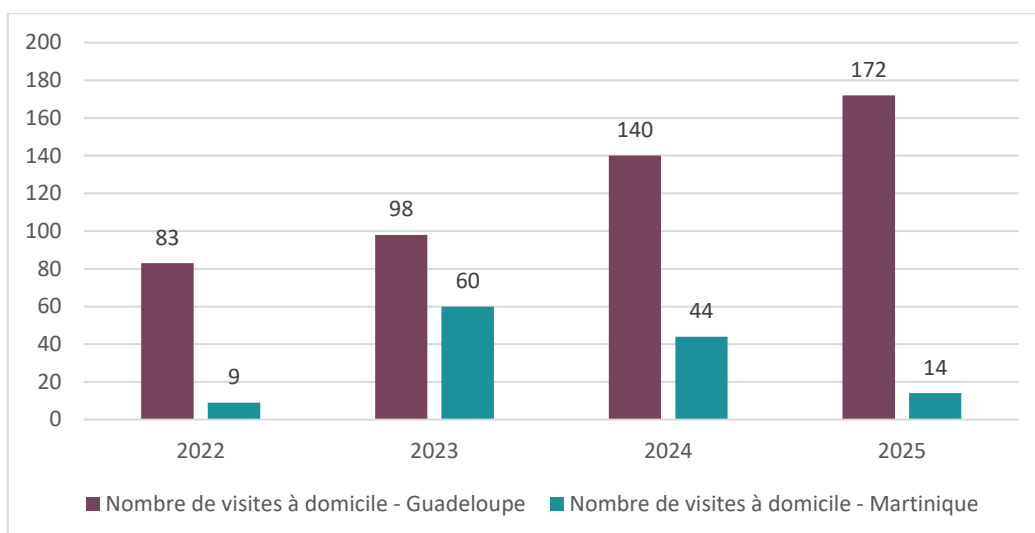


Figure 18 : Nombre de visites à domicile réalisées dans le cadre du programme JaFa, par territoire et par année

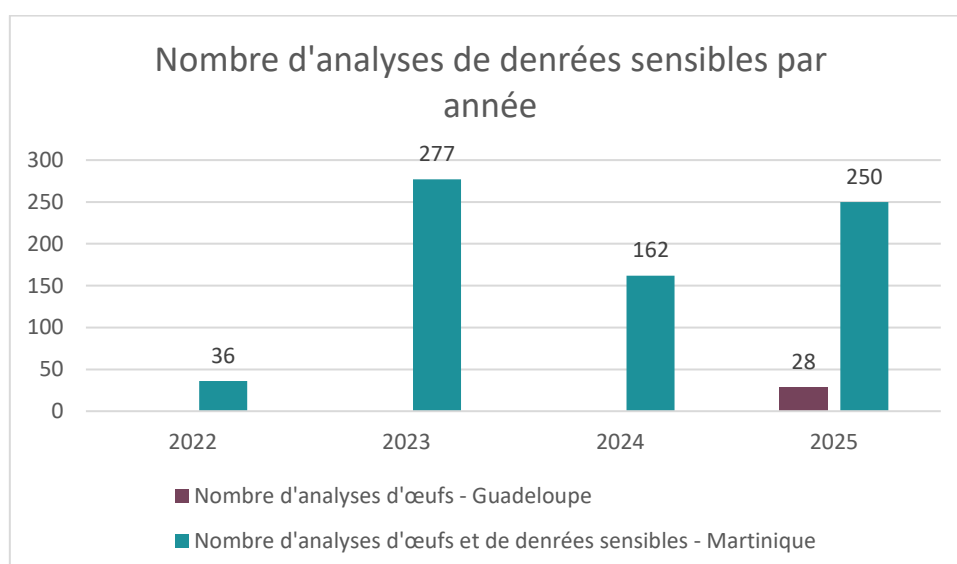


Figure 19 : Nombre d'analyses d'œufs et de denrées sensibles réalisées dans le cadre du programme JaFa, par territoire et par année

En Martinique, le nombre d'œufs analysés gratuitement était 32 en 2024 et 46 en 2025.

En Guadeloupe :

Le programme Titiri est un programme d'information qui vise à réduire les risques d'exposition à la chlordécone. Il concerne la consommation des produits de la pêche issue des eaux douces et de la mer. Comme le programme Jafa, ce programme est mis en œuvre par l'association Promotion Santé, et est financé par l'ARS. Promotion Santé a pour ambition de continuer à développer ces animations dans de nouvelles communes, et de faire le lien avec d'autres associations locales.

Il a été décidé en 2024 d'adopter une nouvelle stratégie pour la mise en place des animations TITIRI. Cette stratégie consiste à rechercher, dans les communes des associations dynamiques et bien structurées et d'envisager avec elles la mise en place

des animations Titiri. Cette stratégie se poursuit en 2025 et le nombre de participants est en augmentation.

En 2025, le site internet Titiri a été repensé : <https://titiri.promotion-sante.gp/>.

En Martinique :

En Martinique, le programme JaFa est coordonné par la FREDON.

Le « **Pack JaFa** » est un parcours santé qui a été mis en place pour réduire son exposition alimentaire à la chlordécone. En s'y inscrivant, tout le monde peut en bénéficier gratuitement, avec :

- Un diagnostic chlordécone de son terrain ;
- Un test de chlordéconémie pour soi et sa famille ;
- Des ateliers de suivi de chlordéconémie personnalisés pour bénéficier d'un accompagnement par des experts en santé environnement ;
- Un accompagnement par des conseillers JaFa, et un programme varié d'ateliers JaFa en jardinage, agronomie et nutrition pour avoir les bons réflexes au quotidien.

Les conseillers JaFa sont à l'écoute pour accompagner la population, et lui faire découvrir les conseils d'experts pour avoir les bons gestes, les bons réflexes nécessaires pour améliorer les modes de consommation et tendre vers une alimentation saine, sans chlordécone et sans pesticides.

Le programme JAFA est amplifié dans les communes, suite à la signature d'une charte entre l'Etat et l'association des maires de Martinique en 2024 (voir point 2).

Au second semestre de l'année 2024, les ateliers collectifs JaFa en jardinage, agronomie et nutrition ont également été relancés par l'ARS.

⇒ Perspectives 2026 et prochaines étapes :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Renforcement des actions de proximité (voir point 2)- Poursuite des réflexions suite à l'évaluation réaliste du programme JAFA |
|---|

2 INFORMER ET SENSIBILISER LA POPULATION SUR LES MESURES DE PREVENTION ET LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

ZOOM SUR L'ENQUETE ETOM 2024-2025 :

Il ressort d'une enquête réalisée par la société ETOM sur un échantillon représentatif de la population de Guadeloupe et de Martinique, à la demande des préfectures de Guadeloupe et de Martinique, qu'en 2024 et 2025 :

La pollution par la chlordécone est un sujet d'inquiétude persistant et majoritaire qui est cependant relégué derrière d'autres priorités à caractère social telles que la vie chère, l'amélioration du système de santé ou bien celle de la sécurité ou encore celle de l'eau potable en Guadeloupe.

Une forte attente pour « plus d'informations » est exprimée. La stratégie de communication mise en œuvre commencerait à porter ses fruits. Certes, Une majorité d'interviewés se considèrent comme peu ou pas informés (82% en 2025), mais ceux qui déclarent être informés sur le sujet considèrent qu'ils le sont mieux depuis les quelques semaines précédant l'enquête.

La confiance dans les produits vendus dans le commerce, leur traçabilité ainsi que la confiance dans les contrôles tendent à se renforcer mais reste fragile. Les marqueurs de la traçabilité restent méconnus (macaron pêche, Mòso Tè La).

La majorité ne sait pas encore que l'on peut agir pour réduire sa contamination par la chlordécone (même si elle progresse en Guadeloupe) et le délai pour réduire sa contamination par la chlordécone est largement méconnu.

Les Martiniquais et Guadeloupéens sont encore trop peu informés sur les risques et sur les bons gestes à adopter.

Si la possibilité de se faire tester avec une chlordéconémie (83,5% en 2025) ou de faire tester le sol de son jardin (85% en 2025) est largement connue et se renforce, certains dispositifs restent trop peu connus : gratuité des tests de chlordéconémie (60% en 2025) et de sols (44% en 2025), comment procéder pour prendre rendez-vous (30% pour une analyse de sol et 57% pour la chlordéconémie en 2025) ; et cela peut constituer un frein à la mobilisation.

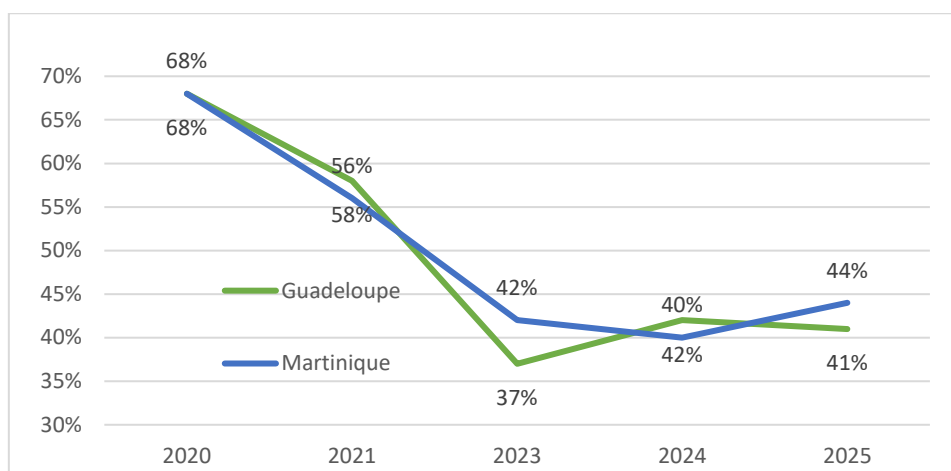


Figure 20 : Taux de la population ayant le sentiment d'être très bien informée sur le sujet de la chlorthaloxone

Pour répondre aux attentes de la population, des actions de communication pour tous sont menées sur les 2 territoires et par de nombreux acteurs : Préfectures, ARS et leurs partenaires locaux.

2.1 Actions à destination du grand public

2.1.1 Un nouveau site internet portail

Les ministères en charge de la Santé et des Outre-mer ont ouvert en septembre 2025 un nouveau portail d'information sur la chlorthaloxone pour comprendre, s'informer et mieux se protéger de la chlorthaloxone : www.chlordecone-info.fr.

Ce portail vise trois objectifs fondamentaux :

- Expliquer les enjeux sur la chlorthaloxone de façon claire et pédagogique ;
- Faciliter l'accès aux solutions, en proposant des ressources pratiques, des outils de prévention et des conseils adaptés au quotidien des personnes concernées ;
- Informer sur les avancées des actions concrètes mises en œuvre par tous les partenaires engagés.

Ce site est pensé comme un portail de référence sur la chlorthaloxone. Il permet de mutualiser et de valoriser l'information, et de faciliter sa circulation, au service de tous : grand public, associations, enseignants, professionnels de santé, acteurs économiques, élus, journalistes, etc. Il propose des contenus et des ressources claires, accessibles et adossées aux connaissances scientifiques les plus récentes, ainsi qu'une boîte à outils et des conseils pratiques pour tous. Il permet, par exemple, de consulter facilement la cartographie des sols ou d'avoir tous les contacts utiles pour faire ses démarches pour : tester gratuitement son sol ou son taux de chlorthaloxone, accéder aux aides pour les éleveurs de bovins et les pêcheurs, ou bénéficier du fonds d'indemnisation des victimes de pesticides. Il présente également des actualités relatives à la Guadeloupe et à la Martinique, les solutions existantes dans différents secteurs (santé, agriculture, pêche, environnement, etc.), ainsi qu'un accès direct aux informations scientifiques disponibles.

Fruit d'une **dynamique collective**, ce portail a été co-construit avec les nombreux partenaires impliqués dans la mise en œuvre de la Stratégie Chlordécone au niveau national et local : ministères, préfectures, agences régionales de santé, élus, associations, agences sanitaires, communauté scientifique, etc. Il valorise leur engagement à travers les contenus diffusés, et les solutions mises en œuvre.

Ce portail a été testé auprès d'un panel de Guadeloupéen et de Martiniquais, pour répondre aux mieux aux attentes exprimées par la société civile. Ce test est également intervenu dans le cadre du projet « Messages Chlordécone » de Santé publique France (voir infra).

Les différents acteurs de la stratégie chlordécone assurent en commun, la promotion de ce site et de son contenu, afin d'en renforcer la notoriété auprès de la population, à travers les médias, et les réseaux sociaux. Par exemple, une vidéo micro-trottoir a été diffusée sur les réseaux sociaux ainsi que des vignettes informatives. Le site portail a été présenté aux médias locaux.

Au 31 décembre 2025, le portail Chlordécone-info.fr comptabilisait 48 631 visites depuis son ouverture.

Une chaîne Youtube « stratégie chlordécone » a été ouverte pour y diffuser les nombreuses vidéos disponibles. Elle est enrichie régulièrement.

ZOOM SUR LE PROJET « MESSAGES CHLORDÉCONE » DE SANTÉ PUBLIQUE FRANCE :

Cette action avait pour objectif d'élaborer des messages courts et compréhensibles en vue de limiter les expositions alimentaires à la chlordécone, à partir de recommandations destinées à la population. Santé publique France avait engagé ce travail depuis 2020, et il a pu aboutir en 2025.

Un groupe de travail a d'abord été créé, en intégrant toutes les parties prenantes de la problématique chlordécone en Guadeloupe et en Martinique. En 2022, les travaux de ce groupe de travail ont abouti à la réalisation, par le bureau d'étude Behavior Insights Team (BIT), d'un panorama de la littérature sur les déterminants de la confiance vouée à des messages de prévention en santé. BIT s'est également intéressé aux approches participatives et à leur capacité à accroître la valeur perçue d'un message. En parallèle, une étude qualitative visant à actualiser la compréhension des freins et leviers d'application des recommandations de réduction de l'exposition alimentaire a été menée par le bureau d'études Kantar. **Cette étude a permis d'explorer les déterminants de la confiance, de tester les recommandations existantes, et d'explorer le potentiel de différents dispositifs de co-création.** Les résultats de ces travaux avaient été présentés lors du Colloque scientifique Chlordécone de décembre 2022.

Sur la base de ces travaux préliminaires, Santé publique France, accompagnée par les bureaux d'études BIT et Kantar, et avec l'appui des ARS, a organisé des ateliers de cocréation des messages en Guadeloupe et Martinique. Ces ateliers ont regroupé 80 personnes de Guadeloupe et de Martinique, issus de la population générale ou experts scientifiques.

Les travaux se sont déclinés en plusieurs phases :

- (1) apprentissage et échange avec les experts scientifiques,
- (2) discussion sur les freins et priorisation des recommandations à retravailler,
- (3) cocréation des messages de prévention et
- (4) finalisation des messages et prise de décision.

Au total, les participants aux ateliers ont proposé plus de 100 formulations, principalement de type « slogan », dont la moitié était en créole. Ils ont également élaboré 16 fiches projets de communication. Il est également ressorti de ces ateliers l'importance d'expliquer les messages de prévention à la population, et de sensibiliser au risque de la chlordécone sur la santé, tout en insistant sur la possibilité d'agir.

Ces ateliers ont permis de mettre en évidence des leviers d'amélioration des recommandations : les connaissances, les capacités à la mettre en œuvre, les aspects motivationnels. Une importance est également à porter sur les canaux et les messagers dans l'élaboration des stratégies de communication (notamment non étatiques). **La démarche participative** a été accueillie favorablement, il est nécessaire de la faire connaître largement et de s'appuyer dessus pour produire les futures communications.

En 2024, une phase d'appropriation collective des résultats des ateliers a été menée avec les agences de communication, en restant au plus près des suggestions des participants. Elle a notamment abouti à la création du slogan de la Stratégie Chlordécone à partir des messages créés : « *Ansanm nou ja ni solisyon* »¹⁷.

Les préfectures, les ARS, la DGS et d'autres partenaires locaux, en lien avec leurs agences de communication, ont ensuite adapté leurs supports de communication ou en ont créé de nouveaux, en se basant sur les recommandations issues des ateliers.

Ces supports ont ensuite pu être testés auprès de la population : test de la compréhension des supports, et aussi de la façon dont ils peuvent inciter à l'action et induire des changements de pratiques entraînant une réduction de l'exposition à la chlordécone. Une grande diversité de supports a pu être testée : site internet, vidéo, spots radio, totem, flyers, affiches, ainsi que le logo de participation citoyenne. Les résultats des pré-tests en population générale ont été restitués aux acteurs en mai 2025. Un **label de participation citoyenne** a été créé pour en faire la promotion.



¹⁷ Ensemble, nous avons des solutions

2.1.2 De nouveaux supports pédagogiques pour informer le grand public

- Vidéo pédagogique

La Direction générale de la santé (DGS), en lien avec les ARS, a conçu une vidéo de prévention : « **Chlordécone : comment s'en protéger ?** ». Cette vidéo a pour objectif de répondre, de façon pédagogique, aux questions légitimes de chacune et chacun pour se protéger de la pollution à la chlordécone :

- Comment se contamine-t-on à la chlordécone ?
- Quelles sont les voies de décontamination ?
- Quels sont les gestes permettant de limiter son exposition au quotidien, et comment se faire accompagner ?

Ce travail audiovisuel résulte d'une demande formulée par le panel de citoyens, consulté par Santé publique France, dans le but de proposer un contenu accessible et visuel facilitant l'accès à des informations sur les gestes de protection face à cette pollution. En quelques mois, la vidéo a été vue plus d'1,7 Millions de fois sur Youtube.



Figure 22 : Vidéo « Chlordécone : comment s'en protéger ? »¹⁸



Figure 21 : QR code de la vidéo "Chlordécone comment s'en protéger" 2025

- Brochure « les essentiels »

Une brochure « Les essentiels »¹⁹ a été publiée en 2024, puis mise à jour en 2025. Elle présente les enjeux de la pollution par la chlordécone, l'essentiel des actions déployées dans le cadre de la Stratégie Chlordécone, ainsi que les chiffres clefs. Elle comporte également une double page « Le vrai du faux » répondant à quelques questions qui sont fréquemment posées.

- Campagnes de communication

Les Préfectures et les ARS organisent des campagnes de communication en Guadeloupe et en Martinique, afin d'informer la population et l'aider à mieux se protéger. Ces communications sont adaptées à chaque territoire, pour correspondre aux réalités locales. Dans ce cadre, par exemple, des « carrousels » ont été diffusés sur les réseaux sociaux avec achat d'espace médiatique, pour promouvoir l'indemnisation

¹⁸ Lien de la vidéo « Chlordécone : comment s'en protéger ? » : <https://youtu.be/HYFz6vXG7SU>

¹⁹ Stratégie Chlordécone, les essentiels – Agir ensemble pour informer, protéger, réparer (Mars 2025) : https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_chlordecone_les_essentiels_mars2025.pdf

des victimes de pesticides, l'aide aux éleveurs de bovins, l'aide aux pêcheurs, la chlordéconémie, la sécurisation des denrées et de l'eau potable, informer sur la recherche, partager la publication du bilan à mi-parcours.



Figure 23 : Quelques contenus de la campagne de communication 2025 de la stratégie chlordécone

- **Note aux Chlor'acteurs**

Les préfectures et les ARS ont produit une « Note aux chlor'acteurs » pour chaque territoire en 2025. Elle est destinée aux acteurs terrains de la stratégie chlordécone en contact avec la population pour qu'ils puissent répondre aux questions qui leurs sont posées sur les différents sujets en lien avec la chlordécone : impact sur la santé, gestes pour se protéger, foire aux questions. Elle fournit surtout des informations très concrètes sur les personnes à contacter pour se faire accompagner : aide pour les éleveurs et les pêcheurs, analyses de sols gratuites, dispositif d'indemnisation des victimes professionnelles des pesticides, chlordéconémie,..

Cette note répond à une demande d'outillage exprimée par les acteurs terrain de la Stratégie Chlordécone (diététiciennes, associations de pêche, techniciens bovins...) qui se trouvaient parfois démunis face à des questions en dehors de leurs champs d'expertise.



Figure 24 : Note aux Chlor'acteurs version Guadeloupe

En Guadeloupe :

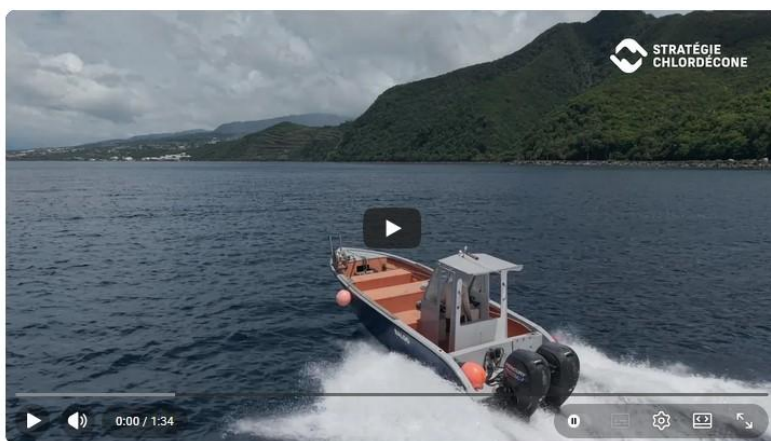
En 2024, un flyer d'information sur le diagnostic chlordécone des exploitations agricoles et un dépliant d'information sur la cartographie chlordécone des terrains analysés ont été distribués aux acteurs du monde agricole (2000 envois).

En 2025, l'ARS a créé et distribué de nouveaux outils pédagogiques : un magnet « InfoMémo » à apposer sur le réfrigérateur (reprenant l'échelle de sensibilité de la contamination des aliments par la chlordécone) un dépliant 3 volets et une brochure de 12 pages. La réalisation de ces outils s'est faite en tenant compte des résultats du projet « Messages Chlordécone » de Santé publique France.

Afin de renforcer les démarches d'information et « d'aller-vers », l'ARS a initié en 2025 un projet de formation de jeunes ambassadeurs de la Stratégie Chlordécone. Ces ambassadeurs auront pour rôle de sensibiliser le public lors d'événements culturels et agricoles, afin d'informer sur la contamination et de promouvoir les gestes de prévention. A cet effet, la construction d'un module de formation a été initiée avec Guadeloupe Agro Campus, en partenariat avec l'Inrae²⁰ et Promotion Santé Guadeloupe. Ce module de formation permettra d'acquérir des connaissances scientifiques en agronomie et santé publique, ainsi que des compétences en communication. L'objectif est de le lancer à la rentrée scolaire en septembre 2026. Cette formation aura pour premier public les jeunes en formation agricole. A terme, elle servira également à la formation initiale et continue des professionnels de santé.

En 2025, l'engagement des pêcheurs et des éleveurs de bovins de Guadeloupe a été valorisé au travers de deux vidéos pour témoigner de leurs réalités et des aides qui sont mises en place pour les aider face au risque chlordécone. Ces vidéos produites par la préfecture en partenariat avec SANIGWA et le comité des pêches (CRPMEM) ont été valorisées sur les réseaux sociaux des préfectures, des partenaires impliqués et sur le site www.chlordecone-info.

²⁰ Inrae : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement



Les marins-pêcheurs, engagés pour des produits sains et de qualité

Figure 26 : Vidéo «Les marins pêcheurs, engagés pour des produits sains et de qualité »²¹



Figure 25 : QR code de la vidéo marins pêcheurs Guadeloupe 2025



Stratégie Chlordécone | Aide aux éleveurs de bovins en Guadeloupe

Figure 28 : Figure 25 : Vidéo " Stratégie Chlordécone - Aide aux éleveurs de bovins en Guadeloupe »²²



Figure 27 : QR code de la vidéo aide aux bovins Guadeloupe 2025

La Préfecture a également produit une vidéo visant à informer la population sur la sécurisation de l'eau potable en Guadeloupe. Elle illustre le changement des filtres à charbon servant à filtrer la chlordécone de l'eau et mentionne la prise en charge par l'Etat, du surcoût de traitement de l'eau potable sur les stations concernées, à hauteur de 1,3 M€ en 2025 (voir partie 1.1.3). Elle a distribué un dépliant d'information de 4 pages contenant les bons gestes de prévention dans 28 400 boîtes aux lettres des 7 communes du croissant bananier fin 2025. Il vise à informer de manière accessible les habitants du croissant bananiers les plus touchés par la pollution au chlordécone des habitudes alimentaires à adopter pour se protéger de cette pollution et l'éliminer de son corps.

²¹ Lien de la vidéo « Les marins pêcheurs, engagés pour des produits sains et de qualité » : https://youtu.be/FiQ0VBt_9Xw

²² Lien de la vidéo « Aide aux éleveurs de bovins en Guadeloupe » : <https://www.youtube.com/watch?v=MTDzv8JqdsM>



Figure 29 : Dépliant d'information à destination du grand public en Guadeloupe

En Martinique :

De nombreux supports ont été édités en Martinique : Affiches, vidéos courtes, infographies et contenus adaptés aux réseaux sociaux pour valoriser les messages clefs sur la prévention, l'exposition et les gestes protecteurs. Des formats pédagogiques, comme les livrets explicatifs et les supports pour les ateliers communautaires facilitent l'appropriation des informations.

En 2024 et 2025, la préfecture de Martinique a publié, en partenariat avec le Groupement de Défense Sanitaire de Martinique (GDSM), une vidéo sur **l'engagement des éleveurs de bovins de Martinique, afin de témoigner de leurs réalités et des aides** qui sont mises en place pour les aider face au risque chlordécone. Cette vidéo a été valorisée sur les réseaux sociaux de la préfecture, des partenaires impliqués et sur le site chlordécone-info et comptabilise 382 000 vues sur YouTube. En complément 500 flyers ont été distribués chaque année pour encourager les éleveurs en zones contaminées à se faire accompagner par le GDSM.



Figure 30 : QR code de la vidéo aide aux bovins Martinique 2026

Martinique - Aide aux éleveurs de bovins impactés par la chlordécone

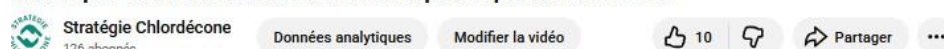


Figure 31 : Vidéo « Martinique - Aide aux éleveurs de bovins impactés par la chlordécone »²³

En 2025, 12 publications pour décrypter le vrai du faux et informer sur les bons gestes ont été diffusés sur les réseaux sociaux, ils ciblaient les questions les plus fréquentes soulevées par les martiniquais : épandage aérien, eau du robinet, épluchage des légumes, circuits contrôlés, pollution des sols, dépollution des sols, culture hors-sol, cultures sensibles, zones de pêche règlementées, macaron pêcheur, impact sur la santé, possibilité d'éliminer la chlordécone de l'organisme.



Figure 32 : Campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux en Martinique avec des Vrai du Faux et des Bons Gestes

Tout au long de l'année 2025, la Préfecture a diffusé une newsletter trimestrielle aux services de l'État, partenaires, élus et associations membres du copil local. Elle permet

²³ Lien de la vidéo « Martinique - Aide aux éleveurs de bovins impactés par la chlordécone » : <https://youtu.be/dFePDKze2AU>

de mettre en avant des événements marquants (déplacement Phyto-Victimes, aide aux éleveurs de bovins, appel à projets chlordécone, copil 2025) **et des communications de la Stratégie Chlordécone** (Bilan 2024).

En 2025, l'ARS de Martinique a mis en place un numéro vert unique sur le sujet chlordécone : 0803 333 380.

Nombreuses campagnes sur les réseaux sociaux et dans les médias notamment via le Livret chlordécone publié en décembre 2025 en partenariat avec MadinMag²⁴.

2.1.3 Des partenaires engagés pour amplifier la communication de proximité pour sensibiliser, protéger et accompagner les personnes impactées

- **Des animations de proximité par Promotion santé Guadeloupe**

En Guadeloupe, l'association Promotion Santé a développé des **animations de proximité**. Cette initiative a réuni **1037 participants en 2025**, soit près de 3 fois plus qu'en 2024. L'organisation de ces actions avec des associations locales active un réseau sur le territoire, créant plus de proximité et d'adhésion. Ce sont 3 formats d'animations TITIRI/JAFA, réunissant 777 participants :

- Les déjeuners et diners débats « manjé pou santé-aw » (plaisir et détente).
- Les stand (lors de manifestations).
- Les ateliers « mon panier, ma santé » (ludique).

Promotion Santé a également organisé **2 événements réunissant 260 participants** en novembre 2025, en partenariat avec des associations :

- Avec Assofwi : « Manjé an nou bon ! – Une journée sur l'alimentation locale » à Vieux-Habitant, réunissant 150 participants ;
- Avec Gallard : « Matinée au jardin – Fòs pou jaden Gwadeloup » à Saint-Claude, réunissant 110 participants.²⁵

- **Un partenariat entre l'Etat et l'Association des Maires de Martinique**

En mars 2024, une charte d'engagement a été signée entre la préfecture, l'ARS et l'Association des Maires de Martinique (AMM) en présence de la ministre des outre-mer. Cette charte a pour objectif de renforcer l'attractivité du programme JaFa, et de consolider l'action des maires et leur capacité à mieux répondre aux besoins de leurs administrés pour leur assurer un accompagnement efficace face au « risque chlordécone ». Elle a également pour vocation d'amplifier les dispositifs « JaFa Communes » et « JaFa Ecoles », et de promouvoir auprès de la population les bienfaits d'une alimentation saine, sans chlordécone et sans pesticides.

²⁴ <https://www.calameo.com/ewag-everyday-we-act-for-good/read/0030248718a9b799583b8>

²⁵ Lien de la vidéo « Fos pou jaden Gwadeloup | Matinée au jardin » : <https://www.youtube.com/shorts/BM2HcAa3o-E>

En août 2024, une convention a été signée entre l'AMM et la FREDON. Elle a permis de déployer un programme d'actions « JaFa Communes », dans 7 communes entre 2024 et 2025 (Basse-Pointe, Ducos, Fonds-Saint-Denis, François, Gros-Morne, Saint-Esprit et Trinité).



Figure 33 : Communes engagées dans le programme JaFa avec l'Association des Maires de Martinique

Les animations dans les communes sont réalisées par la FREDON :

- Des rencontres « *Bokantaj JaFa Matinik* », avec le grand public, permettent de répondre aux questions et préoccupations des habitants sur la chlordécone, et leur apporter les informations utiles pour lutter contre les risques de contamination. Ces rencontres étaient également l'occasion de présenter le programme JaFa et le « Pack JaFa ».
- Des : ateliers « *Jaden Bo kay* »
- Des ateliers nutrition.



Figure 34 : Atelier nutrition de la FREDON dans le cadre de JaFa Communes à Saint Esprit en Martinique en Février 2025

La FREDON a également pu participer à des événements organisés par les communes (salons, forums, marchés, journées de l'environnement, journées de l'eau...). Ce dispositif d'accompagnement communal a permis d'augmenter le nombre d'inscriptions pour bénéficier de diagnostics de sols et de demandes d'analyses de denrées. Cette convention a également permis de mettre en place des **villages pédagogiques « JaFa Ecoles »** (voir 2.2).

Des supports de communication ont été produits dans ce contexte pour informer la population et valoriser les actions menées dans les communes dans le cadre du programme JaFa : 10 000 dépliantes présentant le pack Jafa, et 500 affiches JaFa distribués aux lieux communaux accueillant du public et une mini-série TV en 6 épisodes : « Ma commune sans chlordécone » diffusée sur Zitata TV²⁶.

- **Un réseau de chlor'acteurs engagés en Martinique**

En 2025, la préfecture de Martinique et l'ARS ont lancé un **appel à projet (AAP) conjoint** ayant pour objectif de faire émerger des solutions durables, issues des acteurs locaux de terrain qui œuvrent au plus près des citoyens, pour informer, protéger et accompagner les populations exposées à la pollution à la chlordécone en Martinique.

²⁶ Zitata TV , Playlist « Ma commune sans chlordécone »:

<https://www.youtube.com/watch?v=Id3vwbNdnC8&list=PLT2FBwnG7AhRez4AB8EuxFiBI94Nz kjUY&pp=0gcJCbKEOCosWNin>

19 projets lauréats²⁷ ont été sélectionnés à l'issue de cet AAP (parmi 48 candidatures) **dans des domaines variés : santé, sport, culture, éducation, alimentation ou encore inclusion sociale.** Ils rejoignent la communauté des « Chlor'acteurs ». Ils sont **accompagnés par le Carbet des sciences²⁸, qui a pour vocation de créer un réseau formé, outillé, connecté et diversifié.**

L'accompagnement du Carbet des sciences s'est déjà décliné en plusieurs actions concrètes, en commençant par une matinée « Top départ » en décembre 2025. Il a également développé plusieurs outils : une newsletter trimestrielle et une veille scientifique, une boîte à outils évolutive, des contenus audiovisuels et une cartographie du réseau. Le Carbet des sciences a également organisé une formation à la médiation scientifique autour des projets.

Les actions des lauréats interviendront dans 3 champs :

- **Inform**er par des campagnes de sensibilisation, outils pédagogiques et actions de proximité ;
- **Protéger** à travers la promotion d'une alimentation saine et locale, ou la réduction de l'exposition des populations ;
- **Prendre en compte les impacts** en accompagnant les publics vulnérables et les personnes les plus exposés.

Les structures lauréates bénéficient d'un appui financier et technique pour concrétiser leurs projets entre juin 2025 et mai 2026, dans le cadre d'une démarche fondée sur la **proximité, la pédagogie et la co-construction.**

D'autres partenaires historiques « Chlor'acteurs » de la première heure, ont poursuivi leurs actions sur le terrain en 2024 et 2025 :

- **Le Groupement de Défense Sanitaire de la Martinique (GDSM) :** Sensibilisation des élèves sur l'autoconsommation de viandes et présentation des méthodes de décontamination ; interventions régulières dans les écoles.
- **La Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Martinique (FDAAPPMA)** mène des actions de prévention, notamment autour de l'autoconsommation et sensibilise sur le respect des arrêtés d'interdiction de pêche préfectoraux en rivière et sur le littoral contaminé. Des sentinelles de rivières réparties sur l'ensemble du territoire ont été recrutées formées et déployées. En 2024 des moments d'échanges et de sensibilisation : « Moment Bô dlo », les « Lakay zabitan » un forum-débat chez les habitants des zones cibles ont été amplifiées et déployées sur les zones du littoral interdites à la pêche. La fédération a également organisé en 2024 et 2025 des événements de sensibilisation à destination du grand public, tels que des « Pêcher-Relâcher ». Ces différents événements ont permis de sensibiliser 1288 personnes. La fédération a publié

²⁷ Projets lauréats et associations porteuses disponible sur le site Chlordécone-info.fr : <https://www.chlordecone-info.fr/agir-sur-le-terrain/>

²⁸ Le Carbet des Sciences est le Centre de Culture scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI) de la Martinique.

deux vidéos pédagogiques qui ont été diffusées sur les réseaux sociaux et dans les salles de cinéma²⁹³⁰.

- **Le Carbet Des Sciences** : L'exposition itinérante « Pesticides, de quoi s'agit-il ? », conçue par le carbet des sciences, est présentée sur l'ensemble du territoire depuis début 2024. Cette exposition ludique et pédagogique, permet notamment de sensibiliser le grand public et les publics scolaires, à la réduction de son exposition à la chlordécone en présence d'une médiatrice scientifique. L'itinérance est prévue sur toute l'année 2024, 2025 et 2026. Cette exposition a été visitée par 5 354 personnes en 2024 et 4 881 en 2025, et vue au total 10 235 personnes depuis sa conception en 2024, dont 4 112 scolaires.
- **La FREDON** : a poursuivi les animations du réseau Jardin Familiaux (JaFa) au travers d'ateliers dans les communes, de prélèvements de sols gratuits chez les particuliers et de conseils alimentaires et culturels. L'ARS de Martinique et la FREDON ont mis en place une communication grand public d'envergure grâce à la **pièce de théâtre « Djol dou ! »**. Réalisée par la troupe « **KANT E KANT** », cette pièce itinérante aborde avec humour les grands thèmes de questionnement de la population sur la gestion de la chlordécone au quotidien. La pièce a continué son itinérance en 2024 et 2025, avec plusieurs représentations à travers la Martinique (131 spectateurs en 2024 et 440 en 2025).
- **Le panier de Gabriel** : sensibilise au travers d'actions de prévention (stands d'information) et d'ateliers (culinaire, jardinage, sport, etc.). 902 personnes sensibilisées dont 286 élèves répartis sur 11 établissements scolaires.

⇒ Perspectives 2026 et prochaines étapes :

Pour les deux territoires

- Ouverture d'un espace dédié à la recherche sur le site portail www.chlordecone-info.fr, afin d'ouvrir un large accès travaux en cours et aux connaissances scientifiques, illustrer la diversité et l'ampleur de la communauté scientifique engagée, et valoriser les résultats scientifiques présentés lors des colloques scientifiques dont celui à venir en juin 2026 en Martinique ;
- Création d'une newsletter afin d'informer mensuellement les abonnés sur les actualités de la Stratégie Chlordécone ;
- Massification et amplification des actions de communication de proximité sur les bons gestes pour se protéger, avec un ciblage sur les publics cibles : jeunes, femmes enceintes, et couples avec un projet de grossesse ;

En Guadeloupe :

²⁹ Chlordécone - les risques associés pour les pêcheurs qui pêchent le long des côtes de la Martinique : <https://youtu.be/g-AwVeI5S-s>

³⁰ Chlordécone - Les risques associés pour les pêcheurs qui pêchent dans les rivières de Martinique : <https://youtu.be/QzslRVzYGuk>

- Renforcement des actions de communication de proximité par Promotion santé Guadeloupe : organisation d'un événement innovant autour de l'alimentation locale en lien avec les habitudes socio-culturelles des populations, développement d'un projet expérimental de recherche d'alternatives culturelles et d'élevages avec les associations du territoire, distribution d'un livret de recettes, diffusion de la saison 2 de la web-série « Jardiner en santé »
- Lancement d'un appel à projets à destination des associations par la préfecture et l'ARS de Guadeloupe.
- Construction d'un projet de formation « ambassadeurs de la Stratégie Chlordécone » : formation en e-learning à destination des futurs professionnels de l'agriculture, des professionnels de santé, ou encore des élus et personnels des collectivités.

En Martinique :

- Poursuite et amplification du travail mené par l'AMM avec l'appui de la FREDON: dans le cadre de la convention tripartite avec l'association des Maires de Martinique en 2026, il est prévu une extension du programme Jafa Commune et Jafa Ecole dans 11 nouvelles communes.
- Recrutement et formation d'ambassadeurs chlordécone par la FREDON
- Poursuite et amplification des actions de communication de proximité, avec de nouveaux partenariats, dont celui de l'ARS avec le créateur de contenu Sa Ki Ni Doc.
- Montée et puissance et déploiement des actions concrètes portées par les chlor'acteurs dont la liste pourra être étendue en 2026. Organisation d'un village des chlor'acteurs le 26 juin, en marge du colloque scientifique, à destination du grand public ;
- Préparation par l'ARS d'un documentaire de sensibilisation sur les sources de bord de route sans pesticide et sans bactérie
- Campagne de communication sur la problématique des risques de contamination des œufs.

2.2 Actions en milieu scolaire

La mobilisation de la jeunesse est un axe de la Stratégie Chlordécone. Plusieurs actions de sensibilisation adaptées à la communauté scolaire sont engagées, sous la forme d'outils pédagogiques, de formations ou de projets. Les personnels, les élèves et les familles sont sensibilisés à la problématique de la chlordécone et à la réduction de l'exposition dans le cadre familial et privé.

En Guadeloupe :

Depuis 2020, l'académie de la Guadeloupe s'est engagée dans une dynamique de sensibilisation et de formation autour de la problématique du chlordécone. Cette mesure vise à renforcer la culture scientifique et environnementale des personnels et des élèves tout en favorisant une approche citoyenne et responsable. **Au cours de l'année scolaire 2023-2024, 3 sessions de formation ont été organisées sur 3 sites académiques.** Elles ont permis la **formation de 21 professeurs et 27 éco-délégués supplémentaires.** **Le programme JaFa a été déployé dans 5 établissements,** intégrant

analyses de sols, pratiques agricoles sécurisées et apprentissages liés à la santé environnementale. **Aujourd'hui, ce sont 56 collèges du territoire qui sont engagés dans la démarche « Jaden an nou »**, favorisant la culture autour du jardinage hors sol et les circuits courts en lien avec les objectifs de la Stratégie Chlordécone.

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, l'association Promotion Santé a développé son **projet « Klòwdékòn adan laliwondaj an nou »** pour permettre aux jeunes de comprendre la problématique de la chlordécone, dans le cadre du programme JaFa. A ce titre, Promotion Santé Guadeloupe organise des **animations ludiques dans des classes de collèges** (5^e et 4^e principalement). Au travers de documents, vidéos et jeux, plusieurs thématiques sont abordées : qu'est-ce que la chlordécone, la chlordécone dans l'environnement, la contamination des denrées, la chlordécone et la santé, et les mesures et solutions possibles.

Promotion Santé propose également un prolongement pédagogique, au travers d'un **concours de connaissances inter-classes**. Le concours « Graines de Reporters » vise à mobiliser, de façon ludique, les connaissances acquises par les élèves lors de l'intervention. Il a également pour objectifs d'amener les élèves à partager leurs connaissances sur la chlordécone, et de développer un comportement préventif de façon individuelle et collective. Les classes lauréates gagnent une sortie extrascolaire alliant découvertes, activités sportives et apports pédagogiques.

Pour l'année scolaire 2024-2025, 19 collèges ont pu bénéficier d'interventions de sensibilisation à la chlordécone dans le cadre du programme JaFa. Cela a représenté **105 classes et 3 306 élèves**. En 2023-2024, 21 collèges, avec 110 classes et 2 309 élèves ont été sensibilisés.

Pour l'année scolaire 2025-2026, l'objectif est de couvrir 20 collèges par ces interventions, pour atteindre l'ensemble des collèges de Basse-Terre et de Grande-Terre. Une réflexion est en cours pour prioriser les collèges restants en Grande-Terre. Des interventions sont également prévues sur Marie-Galante et les Saintes pour atteindre l'ensemble des collèges de la Guadeloupe.

Promotion Santé a également développé une **valise pédagogique « Klendenden »**, dans le cadre de ses programmes JaFa et Titiri. Il s'agit d'un support ludique, pensé pour les temps périscolaires, afin d'initier les enfants à la santé environnementale et les sensibiliser à la problématique locale de la chlordécone et ses impacts sur la santé. Cette valise pédagogique est encore en phase de test.

En Martinique :

Le Carbet des Sciences a créé, en 2022, une exposition gratuite « Pesticides, de quoi s'agit-il ? », et poursuit son animation jusqu'à aujourd'hui à destination du grand public et des publics scolaires. **Entre 2024 et 2025, ce sont plus de 4112 scolaires qui l'ont visitée (2195 scolaires de 17 établissements en 2024 et 1917 scolaires de 9 établissements en 2025).**

En 2025, la FREDON et le Carbet des sciences ont co-animé des villages pédagogiques dans le cadre du projet « JaFa Ecoles », pour les élèves des écoles primaires et collèges de Martinique. Ces villages pédagogiques durent 1 ou 2 jours, et proposent plusieurs moyens d'animation : l'exposition du Carbet des sciences « Pesticides, de quoi s'agit-il ? », et des ateliers-jeux par la FREDON : « La boîte mystère des fruits et légumes », « Les petites bêtes et notre alimentation », « Le biathlon du jardin chlordéconé » ...

Sur l'année scolaire 2024-2025, le GDSM a également mené des actions de sensibilisation dans les collèges et lycées avec 556 élèves de 10 établissements sensibilisés.



Figure 35 : Logo JaFa Ecoles

Le rectorat de Martinique a créé un Groupe de Réflexion de Formateurs Interdisciplinaire (GRFI) Chlordécone. Il s'agit d'un groupe académique animé pour impulser et coordonner les actions éducatives autour de la problématique chlordécone, avec plusieurs objectifs :

- Sensibiliser personnels administratifs, enseignants, personnels éducatifs et élèves ;
- Produire et partager des ressources pédagogiques adaptées ;
- Structurer des activités interdisciplinaires exploitables en classe ;
- Impulser des actions et projets pédagogiques en établissement.

Le GRFI Chlordécone a organisé plusieurs actions concrètes :

- Séminaires académiques annuels auprès des enseignants, inspecteurs et personnels administratifs ;
- Formation des éco-délégués ;
- Production de ressources pédagogiques accessibles aux enseignants ;
- Ateliers didactiques et interdisciplinaires intégrant la chlordécone dans les enseignements disciplinaires de sciences de la vie et de la terre, d'histoire-géographie, d'éducation aux médias et à l'information, etc. pour faire de la question complexe du territoire des opportunités éducatives concrètes (renforcement de l'esprit critique et de la formation citoyenne des élèves) ;
- Accompagnement d'équipes pédagogiques en établissement.

L'année scolaire 2024-2025 a permis de consolider l'ancrage du GRFI Chlordécone dans le paysage académique, en articulant formation, production de ressources pédagogiques et mise en réseau des équipes. Les échanges au sein du groupe de travail font apparaître un besoin manifeste de renforcement des compétences en ingénierie pédagogique ainsi qu'une meilleure maîtrise de l'état de la recherche sur la question de la chlordécone. **La demande de mise en place d'une formation de formateurs s'est imposée comme un levier essentiel** pour accompagner l'évolution des formats des temps de formation et faciliter l'adhésion du groupe.

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, 10 nouvelles ressources pédagogiques ont été produites et 2 anciennes ont été mises à jour. 42 ressources sont désormais disponibles dans la banque académique. Un forum virtuel a été créé pour faciliter le partage de ces ressources au sein des communautés éducatives. Un outil pédagogique innovant, liant les enjeux environnementaux au Parcours Avenir, a été développé pour sensibiliser aux débouchés professionnels. De plus, un « escape game » interdisciplinaire sur la problématique du chlอร์ดэcone a été conçu par l'équipe du lycée Paulette Nardal, mobilisant les élèves de manière ludique et engagée.

La formation des éco-délégués est un événement programmé tous les deux ans. En 2024, la première session destinée aux collégiens et aux élèves du 1^{er} degré a accueilli 13 écoles et collèges, regroupant 60 élèves au total.

Un séminaire hybride est organisé par le rectorat chaque année à destination des équipes éducatives. Il a permis de former **129 professeurs en 2024 et 68 en 2025.** En 2025, ce séminaire comprenait :

- Des conférences scientifiques, avec des intervenants de l'ARS, du Cirad³¹ et de l'ENSFEA³² ;
- Des ateliers pédagogiques construits à partir de bibliographies ciblées ;
- Un accompagnement spécifique autour des dimensions émotionnelles et psychologiques du sujet ;
- La création de divers supports (livrets, « pads » collaboratifs, affiches, badges, etc.) ;
- Un hackathon pédagogique réunissant 40 enseignants issus de 12 établissements ;
- Une évaluation qualitative du dispositif et des interventions.

Ce séminaire sur la Chlอร์ดэcone a été intégré aux journées d'étude organisées par l'INSPE (Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation) Martinique renforçant ainsi les liens entre recherche, formation et enjeux sociétaux locaux.

Deux visites d'accompagnement ont été réalisées à la cité scolaire de l'AMEP³³ et au lycée Acajou 2. Des échanges ont permis d'envisager un accompagnement adapté aux projets pédagogiques autour de la chlอร์ดэcone. À l'AMEP, une intervention a été menée devant 60 élèves en amphithéâtre, en janvier 2025, pour sensibiliser aux enjeux environnementaux et aux métiers mobilisés face à ces défis.

³¹ Cirad : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

³² ENSFEA : Ecole nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole

³³ AMEP : Association Martiniquaise d'Education Populaire

⇒ Perspectives 2026 et prochaines étapes :

- Renforcer le lien avec les familles via des journées « Sciences en famille » et des ateliers santé-alimentation.
- Valoriser les productions d'élèves lors d'événements académiques et régionaux.
- Poursuivre la formation des enseignants et des éco-délégués dans le cadre du PrAF EAFC³⁴ 2024-2025, et mettre en place un module de formation de formateurs d'éducation au développement durable spécifique à la thématique chlordécone

En Guadeloupe

- Etendre le dispositif sur les jardins, « Jaden an nou » pour atteindre, d'ici 2026, les 56 collèges du territoire, en articulation avec le programme JaFa.
- Élargir la cartographie des jardins pédagogiques hors-sol et mutualiser les pratiques à l'échelle académique.

En Martinique

- Synthèse des travaux menés au cours des cinq dernières années durant les Séminaire Chlordécone est en cours de rédaction par le GRFI, en vue d'une valorisation académique et nationale. Deux formats de diffusion sont envisagés : un ouvrage collectif publié par un éditeur tel que Réseau Canopé, et une publication scientifique dans une revue spécialisée en didactique ou en andragogie.
- Au premier semestre 2026, une nouvelle vague de formation des éco délégués est prévue, et l'organisation d'un concours d'éloquence sur le thème chlordécone dans les écoles.
- Un livret pour enfants a été créé par le Carbet des sciences sur les pesticides pour France Antilles Junior, la parution est à venir.

³⁴ PrAF – EAFC : Programme Académique de Formation – Ecole Académique de Formation Continue

2.3 Actions auprès des professionnels de santé

L'information et la formation des professionnels de santé est un levier pour la meilleure prise en charge de la population. Des outils leur sont fournis, afin qu'ils puissent :

- Informer leurs patients sur les risques sanitaires liés à la chlordécone (et à d'autres pesticides ou contaminants) et sur les recommandations à suivre pour limiter les expositions ;
- Les accompagner pour expliquer le résultat de leur dosage de chlordéconémie, les suites à donner et la prise en charge de certaines pathologies, afin d'instaurer un suivi adapté (en priorité pour les personnes les plus vulnérables et les plus exposées).
- Les orienter, le cas échéant, vers les programmes de réduction des expositions ou d'indemnisation pour les victimes exposées aux pesticides à titre professionnel ;

La direction générale de la santé a élaboré avec les ARS, des supports pour **une campagne à destination des professionnels de santé**. Elle comprend plusieurs outils qui seront diffusés par les ARS avec l'appui des CGSS en 2026 :

- Une **brochure** à destination des professionnels de santé, regroupant les informations clefs sur la chlordécone, les recommandations pour la réduction de l'exposition, et les prises en charge possibles pour leurs patients ;
- Des **affiches** à destination du grand public portant des messages appelant les personnes à se référer aux professionnels de santé pour leurs interrogations relatives à la chlordécone ;
- Un **flyer** à destination du grand public faisant office d'appel à l'action et reprenant quelques questions issues de la « Foires aux questions » (FAQ) du site internet.

Ces éléments sont sur le site portail Chlordécone-info.fr, dans la page « **Prise en charge des patients face au risque chlordécone – Conseils aux professionnels de santé** » : <https://www.chlordecone-info.fr/agir-ensemble/ressources-utiles/conseils-aux-professionnels-de-sante/>



Figure 36 : Affiches pour les cabinets des professionnels de santé

En Guadeloupe :

L'ARS a organisé des sessions de formation sur le sujet chlordécone :

En 2024, 32 nouveaux professionnels de santé ont été formés ainsi que **46 sage-femmes**.

En 2025 : 19 diététiciennes sont désormais **impliquées dans les ateliers collectifs** d'accompagnement des personnes exposées. Des plaquettes d'information ont également été diffusées aux professionnels de santé.

L'ARS a co-contruit avec des intervenantes à domicile une mallette pédagogique, avec un questionnaire standardisé pour les visites.

En novembre 2025, l'ARS a démarré en partenariat avec un lycée agricole des travaux pour la création de la formation « Ambassadeurs de la stratégie chlordécone ». Cette formation permettra de disposer d'un outils numérique simple pour la formation, initiale et continue, des professionnels de santé.

En Martinique :

En 2024 et 2025, l'ARS a organisé plusieurs sessions de formation. Elles ont notamment permis de former 10 nouvelles infirmières et 21 diététiciennes afin d'accompagner le nombre croissant de visites à domicile programmées.

⇒ Perspectives et prochaines étapes :

Sur les 2 territoires :

- Diffusion de la campagne à destination des professionnels de santé, en lien avec les Caisses Générales de Sécurité Sociale et les ordre, syndicats et associations de professionnels.

En Guadeloupe :

- L'appel à projets prévu au point 2.1.3 concernera également les cabinets médicaux et Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) afin de les inciter à porter des projets de sensibilisation auprès du public ;

En Martinique :

- Organisation par l'ARS d'un « after work » à destination des professionnels de santé pour leur expliquer et leur diffuser les supports de communication
- Organisation d'un temps d'échange entre scientifiques et professionnels de santé, en marge du colloque scientifique de juin 2026 en Martinique

3 AGIR POUR LES ACTEURS DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

3.1 Accompagner les acteurs de l'agriculture pour tendre vers le « zéro risque chlordécone » dans l'alimentation

Face à la persistance de la chlordécone dans les sols antillais et à l'absence de solutions durable de dépollution disponibles, **plusieurs initiatives de sécurisation des productions agricoles ont été mises au point. Un accompagnement gratuit des acteurs, à la fois technique et économique**, permet de diminuer la contamination des productions, et ainsi l'exposition des populations.

Les professionnels (agriculteurs, éleveurs) peuvent demander un diagnostic gratuit de pollution à la chlordécone sur leur exploitation. Ces analyses peuvent porter sur le sol, l'eau et le fourrage.

3.1.1 Des analyses de sols et un accompagnement gratuit pour tous les agriculteurs

En Guadeloupe et en Martinique, les zones à risques de contamination sont connues et les analyses de sols sont gratuites pour les jardiniers et les agriculteurs. Les analyses permettent **d'adapter les pratiques agricoles et les itinéraires techniques** afin de maîtriser le risque. Elles reposent sur le volontariat des professionnels qui sont accompagnés dans la mise en œuvre de bonnes pratiques quand ils sont en zones contaminées.

Les résultats des analyses de sols sont ensuite reportés sur des cartes qui sont mises à jour régulièrement et rendues publiques (voir figures ci-dessous).

La principale voie de contamination des populations étant alimentaire, la priorité pour les analyses de sols et l'accompagnement proposé est de cibler les zones à risque et les cultures sensibles. **Les professionnels peuvent bénéficier d'une analyse de sol gratuite** en prenant rendez-vous sur le site de la DAAF³⁵ en Guadeloupe et avec la Chambre d'agriculture en Martinique, au 06-96-60-17-02.

Tableau 7 : Nombre d'analyses de sols en zone agricole en Guadeloupe et Martinique

Territoire	2024	2025	Total depuis 2021	Couverture de la surface à risque analysée
Guadeloupe	840	1071	4201	40,2 %
Martinique	601	685	3136	30,5 %

³⁵ DAAF Guadeloupe – Professionnel agricole, demandez gratuitement l'analyse de chlordécone de votre exploitation :

<https://daaf.guadeloupe.agriculture.gouv.fr/professionnel-agricole-demandez-gratuitement-l-analyse-chlordecone-du-sol-de-a1303.html>

Le taux de couverture est le rapport des surfaces agricoles analysées sur la surface zone à risque de contamination (présence historique de culture de la banane, en rose sur les cartes précédentes).

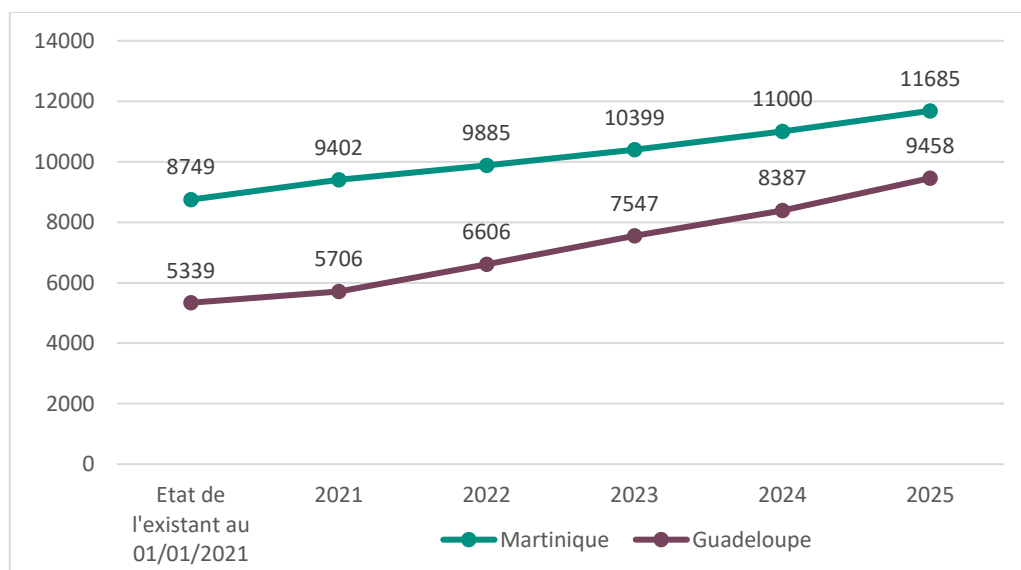


Figure 37 : Graphique du nombre cumulé d'analyses de sols en zones agricoles en Guadeloupe et en Martinique

Teneurs en chlordécone des sols

Chlordécone détectée dans les sols analysés*

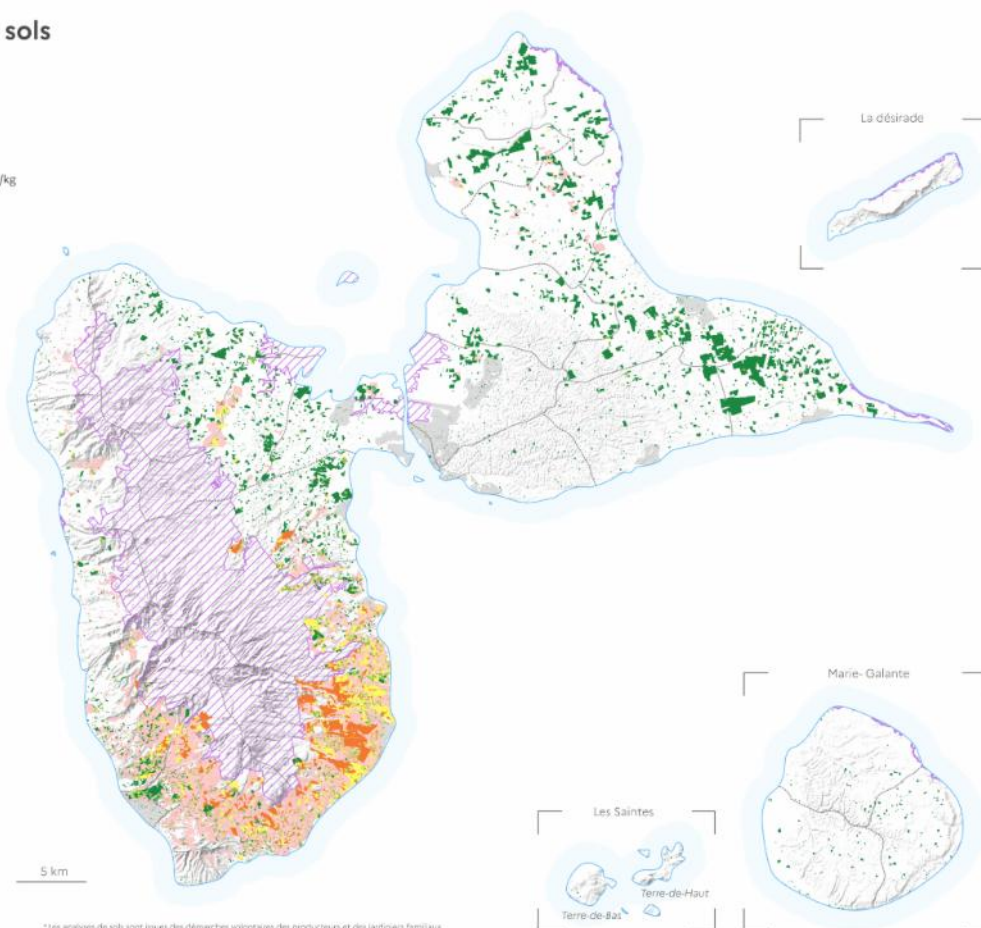
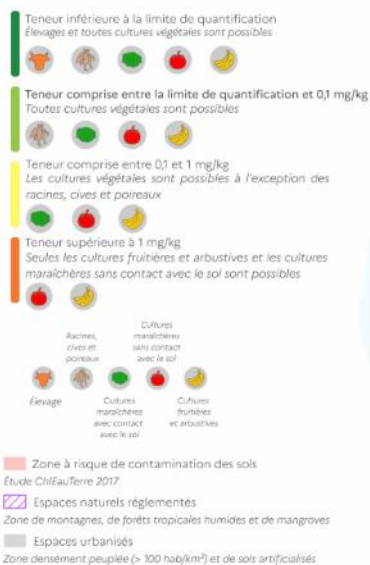


Figure 38 : Cartographie des sols analysés en Guadeloupe

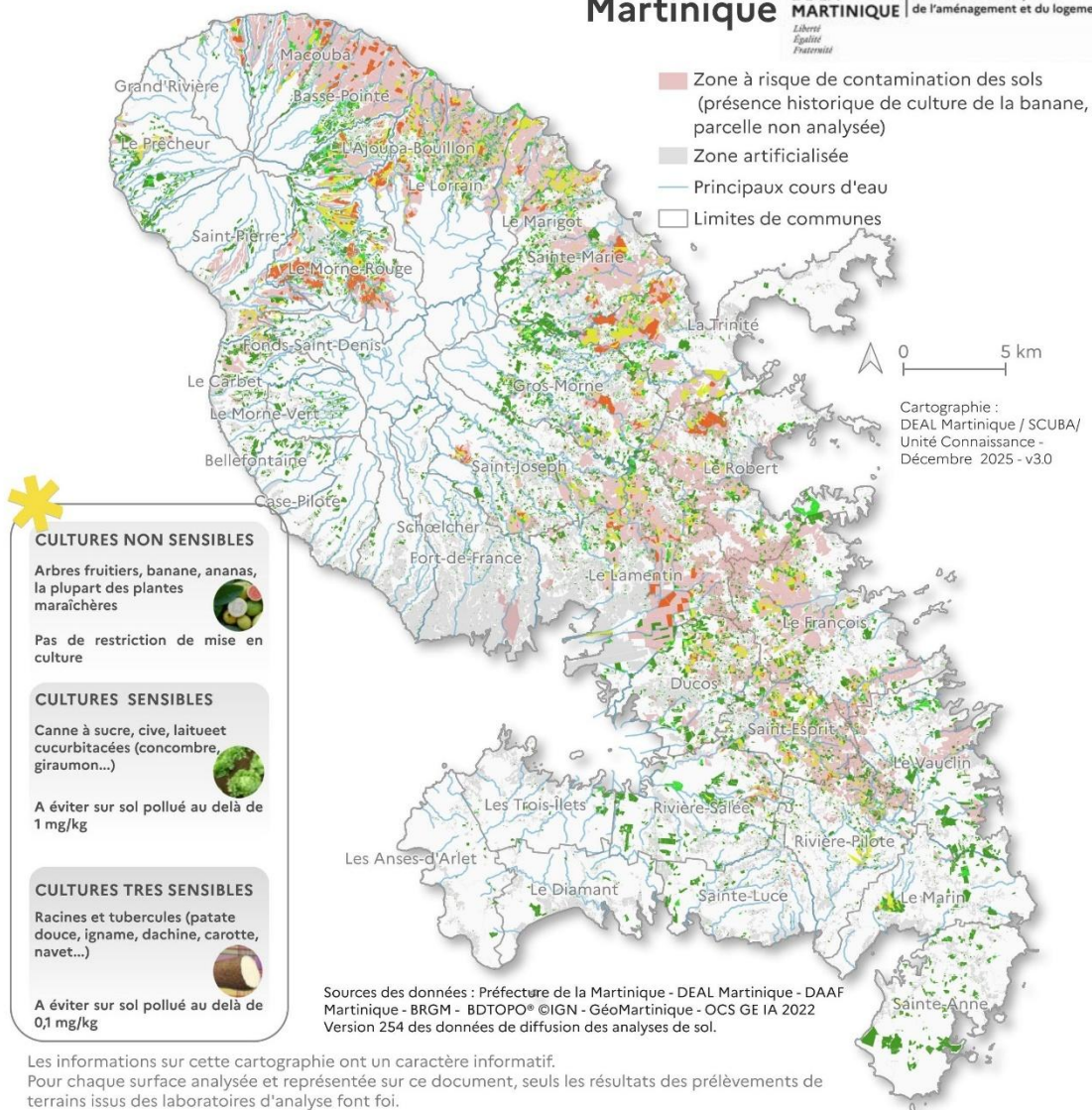
Carte interactive des teneurs en chlordécone des sols analysés en Guadeloupe :

https://carto.karugeo.fr/1/l_chld_carte_dyn_971.map



Teneur en chlordécone des sols analysés Martinique

PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Liberté Égalité Fraternité



CULTURES NON SENSIBLES

Arbres fruitiers, banane, ananas, la plupart des plantes maraîchères

Pas de restriction de mise en culture

CULTURES SENSIBLES

Canne à sucre, cive, laitue et cucurbitacées (concombre, giraumon...)

A éviter sur sol pollué au delà de 1 mg/kg

CULTURES TRÈS SENSIBLES

Racines et tubercules (patate douce, igname, dachine, carotte, navet...)

A éviter sur sol pollué au delà de 0,1 mg/kg

Les informations sur cette cartographie ont un caractère informatif.
Pour chaque surface analysée et représentée sur ce document, seuls les résultats des prélèvements de terrains issus des laboratoires d'analyse font foi.

Niveau de contamination par la chlordécone (mg/kg)

Non détecté < LD (limite de détection)	Faible LD à 0,1	Moyen 0,1 à 1	Fort > 1
53%	14%	20%	13%
Toutes cultures possibles.	Toutes cultures possibles.	Eviter les cultures très sensibles	Eviter les cultures sensibles et très sensibles
Tous élevages de plein air, toutes espèces possibles. Tous élevages hors sol, toutes espèces possibles	Eviter tous élevages de rente de plein air pendant une période dépendante de l'espèce avant l'abattage. Tous élevages hors sol, toutes espèces possibles		

← Répartition des résultats en surface sur l'ensemble des sols analysés

Nombre de surfaces analysées : 29164
Surface totale couverte : 11557 Hectares



Figure 39 : Cartographie des sols analysés en Martinique

Carte interactive des teneurs en chlordécone des sols analysés en Martinique :

https://carto.geomartinique.fr/1/layers/pref_chlordecone_analyse_sol_s_972.map

Les services de l'Etat ont initié des actions pour **encadrer la traçabilité et la gestion des terres excavées polluées à la chlordécone afin d'éviter le transfert de pollution**. Des réunions de concertation avec les professionnels du bâtiment et des travaux publics ont été organisées début 2024 en Guadeloupe et Martinique afin de présenter les résultats du guide méthodologique produits par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Une réflexion est en cours pour définir comment rendre applicables les modalités de gestion proposées.

3.1.2 Une aide technique et financière aux éleveurs de bovins impactés par la chlordécone

- **Un accompagnement technique des éleveurs :**

Les animaux élevés en zones à risque peuvent être contaminés à la chlordécone par l'alimentation (fourrage, eau d'abreuvement, broutage sur sol contaminé) **et devenir, impropres à la consommation**. Pour prévenir cet enjeu de santé et éviter à l'éleveur l'interdiction de vente de ses bêtes, **une aide économique et des solutions opérationnelles sont déployées sur le terrain**. Ces mesures visent à sécuriser les productions, à accompagner les professionnels pour garantir une viande locale de qualité pour les consommateurs.

Avec l'appui du Groupement de défense sanitaire en Martinique (GDSM) et de l'association SANIGWA en Guadeloupe, les éleveurs concernés bénéficient depuis plusieurs années d'un dispositif pour faciliter la décontamination des bovins. La décontamination des animaux se fait en identifiant puis retirant la source d'exposition, permettant ainsi la diminution de leur teneur en chlordécone.

Les éleveurs ou détenteurs de bovins impactés par la chlordécone et qui s'engagent dans une démarche vertueuse « sans risque chlordécone » bénéficient d'un appui renforcé par ces Organismes à Vocation Sanitaire (OVS). Ainsi, ils peuvent bénéficier gratuitement :

- D'un **diagnostic de leur exploitation** pour évaluer le risque de contamination de leurs animaux ;
- D'un **plan de sécurisation adapté**, comprenant des recommandations pour l'alimentation des animaux ;
- D'un **suivi sanitaire renforcé**, visant à garantir que les viandes mises sur le marché à partir sont sans risque, par exemple, **d'un outil d'aide à la décision (OAD INSSICA)** basé sur une prise de sang. Il permet d'estimer, si besoin, un temps de décontamination adapté. Sur l'échantillon des animaux suivis, le temps moyen de décontamination observé est très variable selon les situations, compris entre un et huit mois, d'après les essais effectués pour valider l'outil d'aide à la décision.
- D'une **aide matérielle adaptée** au plan de sécurisation avec, par exemple : citerne, mangeoire, clôture, matériel pour construire des box, prêts de box mobiles de décontamination, aide alimentaire en fonction de la situation de l'éleveur ;

Tableau 8 : Accompagnement des éleveurs de bovins par les OVS en Guadeloupe et en Martinique

Territoire	Années	Nombre d'éleveurs suivis par les OVS	OAD réalisés	Animaux suivis et placés en décontamination
Guadeloupe (par SANIGWA)	2024	18	60 bovins	24 bovins
	2025	22	112 bovins	27 bovins
Martinique (par le GDSM)	2024	270	100 bovins 15 ovins	91 bovins 15 ovins
	2025	228	120 bovins 23 ovins	97 bovins 23 ovins
Total 2024 et 2025 des deux territoires			392 bovins suivis 38 ovins suivis	239 bovins décontaminés 38 ovins décontaminés

Tableau 9 : Accompagnement techniques des élevages par les OVS en Guadeloupe et Martinique

Territoire	Année	Analyses d'eau réalisées par les OVS	Analyses de fourrage réalisées par les OVS	Analyses de sol réalisées par les OVS
Guadeloupe (par SANIGWA)	2024	25	1	0
	2025	22	0	0
Martinique (par le GDSM)	2024	28	140	200
	2025	14	146	171
Total 2024 et 2025 des deux territoires		89 analyses d'eau	287 analyses de fourrage	371 analyses de sol

A noter, depuis quelques années, le contexte local fait qu'il y a de moins en moins d'animaux élevés sur les deux territoires. Les bouchers rapportent une difficulté à trouver de la viande à vendre.

En Guadeloupe :

En Guadeloupe, le dispositif mis en place par SANIGWA monte en puissance, cet accompagnement débuté en juillet 2023, voit une adhésion de nouveaux éleveurs, stimulés par les efforts de communication déployés en début d'année et le bouche à oreilles entre les éleveurs. 2 éleveurs du programme se situant en zone indemne de Chlordécone ont fait la démarche contacter l'OVS car ils souhaitaient réaliser des prélèvements sanguins sur des animaux (situés en zone contaminée) qu'ils voulaient acheter en vue d'abattage. Ces animaux achetés se sont révélés contaminés et donc une phase de décontamination fut nécessaire. Ces initiatives laissent entrevoir des opportunités de collaboration avec des éleveurs conscients du risque.

En 2024, 18 éleveurs suivis et diagnostiqués. En tout, les techniciens de SANIGWA ont suivi 60 bovins dont 24 bovins suivis en processus de décontamination.

90% des décontamination sont été effectuées chez les éleveurs.

Quand les éleveurs sont dans l'impossibilité de mettre leurs animaux dans un box de décontamination mobile sur le terrain, ils peuvent mettre leurs animaux en décontamination en pension (Lycée Agricole ou ferme SANI'CREOLE), gérée par SANIGWA (cela a concerné 3 éleveurs en 2024).

SANIGWA a également suivi en 2024 un élevage porcin.

En 2025, 22 éleveurs suivis dont 15 nouveaux élevages enquêtés et diagnostiqués (14 en Basse-Terre et 1 en Grande-Terre).

En tout, les techniciens de SANIGWA ont suivi 112 bovins dont 27 bovins suivis en processus de décontamination.

Sur les 27 bovins ayant observé une période de décontamination, la durée moyenne de décontamination est de **82 jours** (minimum : 2 / maximum : 225).

Depuis 2023, 40 éleveurs ont été accompagnés.

En Martinique :

En Martinique, le GDSM touche de plus en plus d'éleveurs et étend le dispositif à d'autres espèces animales dont les caprins. En 2025, une implication croissante des éleveurs est notée avec un facteur d'acceptation et de généralisation important de l'OAD qui permet de raccourcir les temps de décontamination.

En Martinique, la baisse du nombre d'éleveurs suivis et d'OAD pratiquée est expliquée par l'ancienneté du GDSM qui a contribué au fil du temps à une meilleure autonomie chez les éleveurs et des bonnes pratiques évitant la contamination des bovins quand c'est possible (terrains non contaminés). Le dispositif est désormais orienté vers les exploitations n'ayant pas d'alternative pour la décontamination.

10 parcs mobiles disponibles sont utilisés et en rotation dans plusieurs élevages.

Depuis 2011, 653 éleveurs ont été accompagnés par le GDSM.

En 2024, 270 éleveurs suivis dont 60 nouveaux élevages diagnostiqués avec 4 autres espèces (ovins, caprin, porcins, et volailles).

En tout, 507 visites ont été réalisées chez les éleveurs en 2024 par les techniciens du GDSM pour suivre 100 bovins et 15 ovins, dont 91 bovins et 15 ovins suivi en processus de décontamination.

En 2025, 228 éleveurs suivis dont 43 nouveaux élevages diagnostiqués de 30 bovins et 3 autres espèces (ovins, caprins et porcins).

En tout, 530 visites ont été réalisées chez les éleveurs en 2025 par les techniciens du GDSM pour suivre 120 bovins et 23 ovins dont 97 bovins et 23 ovins suivi en processus de décontamination.

En décembre 2024, la DAAF Martinique et la CODEM ont signé une convention pour la mise en place d'un atelier de décontamination des bovins sur l'année 2025 avec des financements de la Stratégie Chlordécone. Cet atelier de décontamination collective de bovins leur permet de séjourner dans un bâtiment d'une capacité de 64 bovins

adultes, sur une surface de 600 m². L'objectif est de mettre en œuvre une solution de décontamination au sein d'une stabulation d'engraissement, notamment pour les éleveurs ne disposant pas de plan individuel de sécurisation.

En 2025, 17 bovins sur les 35 accueillis ont intégré le dispositif de décontamination. Le temps moyen de décontamination est de 170 jours (min : 78j, max : 219j).

- **Une aide financière pour les éleveurs engagés :**

Les éleveurs de bovins situés en zone à risque chlordécone bénéficient, depuis le 1^{er} janvier 2024, **d'une prime à l'engagement dans une démarche vertueuse de sécurisation de leur production**. Cette aide est financée au titre du règlement de *minimis*, sur les crédits du Programme d'Intervention Territoriale de l'Etat (PITE) de la Stratégie Chlordécone.

Afin de compenser les pertes économiques, cette prime a été **revalorisée en 2025**. Elle a été augmentée de 50 € pour atteindre un montant compris entre 210 à 250 € par bête abattue, en fonction de la taille du cheptel. En effet, les abattoirs retirent systématiquement les foies du circuit de commercialisation, car cet organe présente un risque plus élevé de contamination. Cette contrainte génère un manque à gagner pour les éleveurs.

Le **plafond annuel du nombre de bovins indemnisés** a été également augmenté passant 25 animaux par an et par exploitation à 41 animaux. Cette évolution tient compte des **réalités de la filière bovine**, notamment des organisations coopératives.

En 2024, 31 dossiers de demande d'aides ont été déposés pour 112 bovins abattus en 2023 (2 dossiers en Guadeloupe pour 4 bovins et 29 dossiers en Martinique pour 109 bovins). 2 dossiers ont abouti en Guadeloupe, soit 4 bovins bénéficiaires de la prime. Et 29 dossiers ont abouti en Martinique, soit 108 bovins bénéficiaires de la prime.

En 2025, 49 dossiers de demande d'aides ont été déposés pour 146 bovins abattus en 2024 (14 dossiers en Guadeloupe pour 54 bovins et 31 dossiers en Martinique pour 135 bovins). 13 dossiers ont abouti en Guadeloupe, soit 49 bovins bénéficiaires de la prime. Et 27 dossiers ont abouti en Martinique, soit 99 bovins bénéficiaires de la prime.

Tableau 10 : Aide aux bovins 2024 et 2025 pour les éleveurs engagés

Territoire	Année	Nombre de bovins ayant bénéficié de la prime / nombre de bovins pour qui un dossier a été déposé	Montant total versé au titre de la prime
Guadeloupe	2024	4/4	640 €
	2025	49/54	7 960 €
Martinique	2024	108/109	18 720 €
	2025	99/135	16 140 €



Conditions

Est-ce que je peux bénéficier de l'aide ?

- Avoir un élevage à risque vis-à-vis de la chlordécone
- Disposer d'un n° SIRET actif
- Justifier l'engagement dans une démarche de sécurisation conventionnée avec le GDSM et respecter les recommandations*
- Avoir abattu des bovins dont la teneur en chlordécone respecte la limite maximale de résidus

*Sécurisation conventionnée avec le GDSM : en plan de contrôle renforcé, allégé, en plans de surveillance ou pour lesquels le risque chlordécone est avéré au regard des conditions d'élevage.

Démarches

Comment bénéficier de l'aide ?

- Télécharger le formulaire en scannant le QR Code ou directement sur le site Internet de la DAAF
- Envoyer impérativement votre demande entre le 15 janvier et le 31 mars 2026 (date de clôture du dispositif)

Le GDSM vous accompagne pour sécuriser votre production et constituer votre dossier pour bénéficier de l'aide. Pour plus d'informations, contactez nous au 0596 64 24 90 ou par mail à gdsmaq@orange.fr

Figure 40 : Flyer d'information sur l'aide aux bovins 2025 en Martinique, diffusée largement aux éleveurs concernés

3.1.3 Un appui pour valoriser les démarches vertueuses des producteurs et informer les consommateurs :

En Guadeloupe :

L'IGUAFLHOR a lancé la marque « MOSO TE LA – Origine Guadeloupe » le 17 mai 2023, avec des financements de la stratégie chlordécone, pour garantir aux consommateurs des exigences sur les analyses de chlordécone et de traçabilité des produits sur une sélection de fruits et légumes produits localement. Une vingtaine de fruits et légumes différents sont proposés par ces producteurs. **Ils sont vendus par 9 sociétés de commercialisation** qui vendent les produits de la marque aux grandes surfaces, aux grossistes et parfois à des cantines scolaires et restaurants.

En 2024, 60 agriculteurs adhèrent à la marque. Ils sont distribués dans 11 points de vente : 10 supermarchés dont 2 hyper et 9 super et 1 marché de producteurs sont adhérents.

En 2025, 53 agriculteurs adhèrent à la marque. (Soit plus de 700 hectares de terres agricoles). **Ils sont distribués dans 11 points de vente :** pour l'essentiel en Grande – Terre et dans la partie Nord de la Basse-Terre (Petit-Bourg, Baie-Mahault et le Lamentin). On peut citer le marché de l'Assofwi, Carrefour Destreland, Carrefour Milenis, Super U (dont celui de Baillif en Basse Terre).

En Martinique :

Le projet d'évolution du label « zéro chlordécone », initialement pris en charge par la Stratégie Chlordécone, a été interrompu par la Collectivité territoriale de Martinique (CTM) qui a choisi de déployer une **stratégie de marque territoriale avec le label « Cœur Peyi Martinique »**, qui permet de valoriser les produits locaux. Le cahier des charges correspondant prévoit le retrait du label pour les produits qui auraient fait l'objet d'une non-conformité sur le taux de chlordécone à la suite d'un contrôle de l'Etat.

⇒ Perspectives 2026 et prochaines étapes :

- Poursuite des réflexions en commun pour les deux territoires, pour la valorisation des bonnes pratiques mises en œuvre par les agriculteurs
- Lancement d'une étude par l'Odeadom d'une évaluation des surcoûts éventuels engendrés par la présence de chlordécone pour une alimentation saine et locale sans risque chlordécone.

En Guadeloupe :

- La convention annuelle (2026) avec MOSO TE LA devrait être reconduite pour un montant alloué de 30 000 €.
- L'engagement des acteurs sur de bonnes pratiques va être mis en avant dans les communications.

3.1.4 Sensibiliser et former les futurs professionnels à la problématique de la chlordécone et les former à des pratiques agro-écologiques

Dans le cadre de l'enseignement agricole, deux « unités capitalisable d'adaptation régionale à l'emploi » (UCARE) ont été créées. Elles visent à sensibiliser les futurs professionnels agricoles à la problématique de la chlordécone, et à les former à des pratiques agroécologiques. Ces UCARE seront intégrées au brevet professionnel « spécialité responsable d'entreprise agricole », qui permet notamment l'installation en agriculture. Il est accessible via l'apprentissage ou la formation professionnelle continue. Ces UCARE ne sont pas encore mobilisées. Des discussions sont en cours sur les leviers d'action, dans le but de favoriser l'emploi des UCARE créées.

Un livret de ressources destiné aux enseignants et formateurs des établissements d'enseignement agricole apporte des repères et des références pédagogiques pour leur permettre d'aborder le sujet de la chlordécone avec leurs élèves, étudiants, apprentis et stagiaires. Il a été mis à jour et été adressé aux services formation des DAAF. Il est également en ligne sur Chlorofil³⁶.

En mai 2024, la Préfecture de Guadeloupe, en lien avec la DAAF, a organisé une **journée chlordécone au Guadeloupe AgroCampus**. Cette journée avait pour objectif la sensibilisation des élèves et professionnels aux enjeux sanitaires, environnementaux et économiques de cette pollution. Elle a permis plusieurs temps, avec :

- Des présentations par des experts de l'historique et des impacts du pesticide en Guadeloupe ;
- Des ateliers sur la contamination des sols, de l'eau, des cultures et la réduction de l'exposition ;
- Une table ronde avec agriculteurs, scientifiques et institutions sur les actions et perspectives.

⇒ Perspectives 2026 et prochaines étapes :

- Mobilisation du réseau des référents « Questions socialement vives » (QSV) de l'enseignement agricole sur le sujet chlordécone ;
- Poursuite des réflexions pour augmenter le recours aux UCARE. En ce sens, une présentation du livret de ressources aux équipes pédagogiques est considérée.

En Guadeloupe :

- Formation d'ambassadeurs chlordécone au sein du lycée agricole, dans le cadre d'un projet de MOOC soutenu par l'ARS ;
- Organisation d'une journée pédagogique banalisée au lycée agricole sur le dossier chlordécone à l'automne 2026.

En Martinique :

- Organisation de séminaires sur la chlordécone à destination des référents éducatifs des lycées agricoles (personnels du LEGTA³⁷ de Croix-Rivail et du Robert).

³⁶ <https://chlorofil.fr/chlordecone>

³⁷ LEGTA : Lycée d'enseignement général, technologique et agricole

3.2 Prendre en charge les impacts de la pollution sur la santé des travailleurs agricoles

Les travailleurs ou exploitants agricoles sont exposés à différents pesticides. L'Institut de recherche en santé, environnement et travail (Irset)³⁸ a reconstitué une cohorte de plus de 13 000 travailleurs de la banane en activité entre 1972 et 1993 – dates d'utilisation de la chlordécone. Les résultats d'analyse de cette cohorte, publiés en novembre 2025, montrent une surmortalité par certains cancers par rapport à la population générale (voir partie 4.3.1).

3.2.1 Mobilisation de l'inspection du travail dans le domaine agricole

Mobilisation de la santé au travail et de l'inspection du travail :

- Poursuite des contrôles sur la sécurité et la protection de la santé au travail, respect du Code du travail et respect de la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques (risque chimique) ;
- Production d'un mémo de contrôle à destination de ses agents par la DEETS de Martinique intégrant les risques liés aux pesticides ;

Dans le cadre du plan d'action sur le risque chimique en agriculture, l'unité de contrôle de la DEETS a fait **23 interventions** en 2025.

Par ailleurs, l'inspection du travail contrôle la formation de ces salariés agricoles dans les exploitations, dont la possession d'un certificat requis pour manipuler les pesticides : le Certiphyto. 276 exploitations agricoles ont été contactées en 2022-2023.

3.2.2 Ouverture des Centres Régionaux de Pathologies Professionnelles et Environnementales (CRPPE)

Les personnes les plus exposées aux pesticides, dont les travailleurs agricoles, peuvent être orientées vers le CRPPE qui leur offre des consultations spécialisées et des recommandations et les oriente, si nécessaire, vers une prise en charge et un suivi médical. Les CRPPE peuvent également établir les certificats médicaux initiaux requis pour demander une indemnisation par le Fonds d'indemnisation des victimes des pesticides (FIVP).

³⁸ L'Irset est une unité mixte de recherche soutenue par l'Institut nationale de la santé et de la recherche médicale (Inserm), l'Université de Rennes et l'Ecole des Hautes Etudes en santé publique (EHESP).

Le CRPPE de Guadeloupe est ouvert et opérationnel depuis décembre 2023, au CHU de Pointe-à-Pitre. Les équipes sont fortement mobilisées pour constituer les dossiers de demande d'indemnisation au FIVP.

Un partenariat est noué en juillet 2025 entre la Caisse générale de sécurité sociale (CGSS) de Guadeloupe et le CRPPE (convention formalisée).

Le CRPPE de Martinique a été inauguré en novembre 2024 au CHU de Fort-de-France. Des consultations environnementales et toxicologie sont proposées, 878 ont eu lieu en 2023-2024 dont 248 sur la chlordécone.

3.2.3 Actions de prévention engagées par les Caisse générale de sécurité sociale (CGSS)

En Guadeloupe :

- **Ouverture d'un centre d'examen de santé en Guadeloupe**

La CGSS de Guadeloupe a ouvert, en 2022, un **Centre d'examens de santé (CES)** aux Abymes. La mission de ce CES, premier ouvert en Outre-mer, est de rétablir un parcours de soins coordonné. **Il est dédié principalement aux personnes éloignées du système de santé et fragilisées** (sans emploi, étudiants, jeunes retraités, sans médecin traitant, sans complémentaire santé, etc.). **Le centre permet de bénéficier d'un Examen de Prévention en Santé (EPS) personnalisé** (examens cliniques, paracliniques et bucco-dentaires), **totalelement pris en charge par l'Assurance Maladie.**

Depuis 2024, ce centre propose également des évaluations de santé pour les exploitants agricoles et les retraités de l'agriculture, avec l'appui financier de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole. Un dosage de chlordéconémie leur est proposé dans ce cadre.

En 2024, plus de 202 exploitants agricoles ont fréquenté le CES.

En 2025, plus de 298 exploitants agricoles ont fréquenté le CES.

En Martinique :

En 2024 et 2025, la CGSS Martinique a mené des actions de prévention auprès de la population des travailleurs agricoles (salariés et exploitants) exposée aux pesticides pour supprimer ou limiter l'exposition aux Agents Chimiques Dangereux (perturbateurs endocriniens, produits phytosanitaires et/ou agents cancérigènes, mutagènes et repro-toxiques...).

Elle a notamment organisé 9 sessions de formations sur la prévention du risque chimique, 63 actions terrain de conseils et d'expertise sur l'application de mesures de prévention et 19 visites d'accompagnement dans le cadre d'instructions de demandes d'aides financières permettant l'acquisition de moyens de prévention adaptés.

De plus la CGSS Martinique, a élaboré avec l'ensemble des acteurs un diagnostic local partagé sur le mal-être des agriculteurs qui intègre la problématique de l'exposition aux pesticides, l'objectif étant de faire d'avantage connaître le Fonds d'Indemnisation des

Victimes de Pesticides (FIVP) auprès du public concerné. Ce diagnostic sera validé en 2026.

3.2.4 Un Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides (FIVP)

ZOOM SUR LE FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES DES PESTICIDES

S'inscrivant dans l'action volontariste du Gouvernement de prévention et de réduction de l'utilisation des pesticides (dont la Chlordécone) ainsi que de réparation des victimes professionnelles de pesticides, la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2020 a créé un fonds d'indemnisation des victimes de pesticides (FIVP). Ce fonds est un dispositif qui centralise les demandes d'indemnisation de la branche Accidents du travail – Maladies professionnelles (AT-MP) en lieu et place des organismes de sécurité sociale (régime général, régime des salariés et des non-salariés agricoles et régime local Alsace Moselle) pour les personnes atteintes d'une ou plusieurs maladies liées à une exposition professionnelle aux pesticides. La création du FIVP facilite ainsi la reconnaissance des maladies professionnelles, améliore³⁹ l'indemnisation des non-salariés agricoles, et étend l'éligibilité **aux enfants exposés *in utero* par l'activité professionnelle d'au moins un de leurs parents**.

Avant la création de ce fonds, chaque dossier de demande d'indemnisation était traité par les organismes de sécurité sociale compétents. Désormais, **tous les dossiers sont traités par une même entité**. Le FIVP instruit ainsi lui-même les demandes qui répondent aux conditions des tableaux de maladies professionnelles. Lorsque les demandes ne répondent pas aux conditions du tableau afférent ou relèvent de pathologies hors tableaux, le FIVP les instruit après avis motivé du comité de reconnaissance des maladies professionnelles unique. Pour les enfants exposés *in utero* par l'activité professionnelle d'au moins un de leurs parents, c'est une commission d'indemnisation des enfants victimes d'une exposition prénatale aux pesticides qui est chargée d'examiner les demandes d'indemnisation.

Le FIVP prévoit une réparation forfaitaire pour :

- Les pathologies intervenues suite à une exposition professionnelle et figurant dans les tableaux de maladies professionnelles (Cf. annexe 3) ainsi que celles ne figurant pas dans les tableaux de maladies professionnelles mais en lien avec une exposition aux pesticides attesté par le CRMP,
- Les affections suivantes d'enfants intervenues suite à une exposition prénatale du fait de l'exposition professionnelle d'au moins l'un de leurs parents : leucémie, tumeur cérébrale, fente labiopalatine, hypospadias, troubles du neurodéveloppement (dont troubles autistiques)

³⁹ en attribuant aux non salariés agricole, un complément d'indemnisation afin que son niveau global rejoigne pour partie celui des salariés et en **étendant l'éligibilité de l'indemnisation aux exploitants agricoles retraités** avant la création du régime AT/MP obligatoire au 1^{er} avril 2002.

Cette reconnaissance ouvre le droit à une rente annuelle à vie pour les adultes dont le taux d'incapacité permanente est compris entre 10 et 100 %. Pour le cancer de la prostate, par exemple, pour un travailleur, celle-ci est comprise entre 1 500 et 20 000 € par an, en fonction du stade de la maladie. Un capital est versé en une fois aux adultes dont ce taux est compris entre 1 et 9 %.

Pour les enfants, l'indemnisation se fait sous forme d'une rente mensuelle associée à un capital pour la période antérieure au dépôt de la demande tant que l'état de santé de l'enfant n'est pas stabilisé puis par un capital une fois la consolidation intervenue. Leur montant dépend du « taux d'atteinte » qui est le taux médical global intégrant tous les postes de préjudice, adapté à chaque pathologie.

- **Nombre de dossiers adressés au FIVP :**

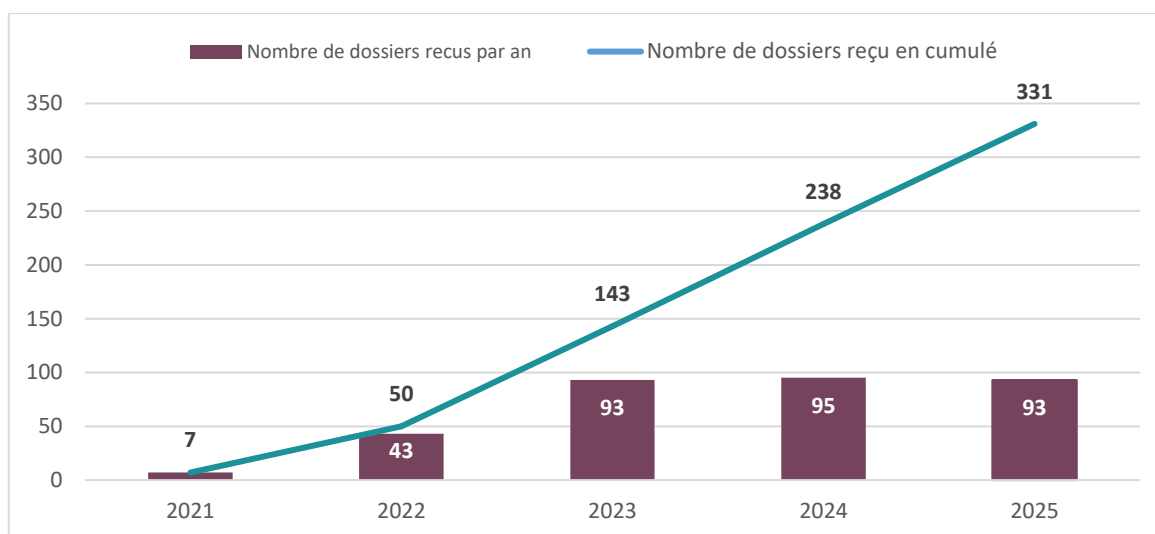


Figure 41 : Nombre de dossiers reçus au FIVP (tous pesticides confondus) depuis les Antilles, en cumulé

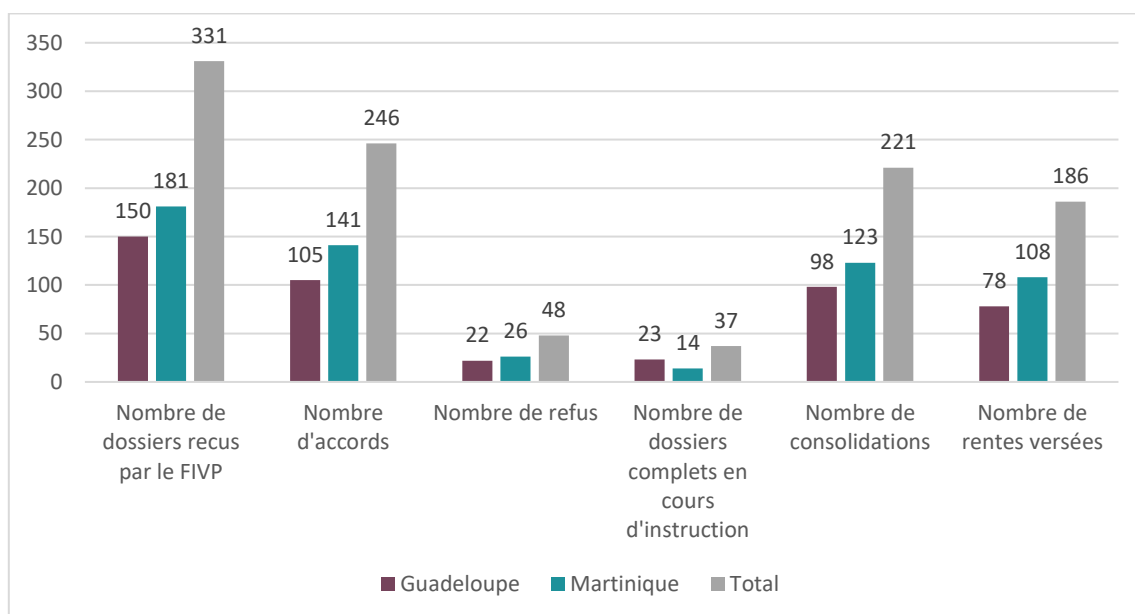


Figure 42 : Situation des dossiers soumis au FIVP (tous pesticides confondus) au 31 décembre 2025 pour les Antilles

En 2024, 95 nouvelles demandes avaient été reçues par le FIVP pour la Guadeloupe et la Martinique. Au 5 décembre 2024, au total 238 dossiers complets avaient été reçus, 168 avaient fait l'objet d'un accord et 137 personnes avaient été indemnisées.

En 2025, 93 nouvelles demandes ont été reçues par le FIVP pour la Guadeloupe et la Martinique. Au 31 décembre 2025, au total 331 dossiers complets ont été reçus, 246 ont fait l'objet d'un accord et 186 personnes ont été indemnisées.

Au 31 décembre 2025, 8 dossiers ont été déposés pour des enfants dont 2 complets qui ont obtenu deux accords de reconnaissance par la commission d'indemnisation des enfants victimes d'une exposition prénatale aux pesticides au 2^{ème} trimestre 2023. Les 2 capitaux ont été versés.

- **Accompagner gratuitement les victimes dans leurs démarches :**

Les préfectures subventionnent l'association Phyto victimes qui a ouvert une antenne en Martinique en 2022 et une en Guadeloupe en 2024, afin d'aider les victimes qui le souhaitent, dans leurs démarches de demande d'indemnisation. Concrètement, une chargée de mission est localisée sur chaque territoire, dans les locaux du CIST (centre interprofessionnel de santé) en Guadeloupe et de France Asso santé en Martinique. L'association participe à différentes actions de communication et événements locaux pour faire connaître le dispositif aux publics concernés et peut se rendre au domicile des victimes si nécessaires.

- **Faire connaître le FIVP auprès des populations :**

Le FIVP semble encore trop peu connu du grand public et des professionnels de santé, les pathologies en lien avec une exposition professionnelle aux pesticides restant largement sous-déclarées. Cette sous-déclaration empêche les victimes concernées de bénéficier des avantages auxquels elles ont droit, dont la prise en charge à 100 % des soins liés à la maladie professionnelle dès lors qu'elle est reconnue, pour les salariés, des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail lié à la maladie professionnelle reconnue mieux valorisées qu'en maladie ordinaire et versées sans délai de carence, perception d'un capital ou d'une rente en cas de séquelles, perception d'indemnités pendant le mois de recherche de reclassement en cas d'incapacité liée à la maladie professionnelle et doublement des indemnités en cas de licenciement, etc.

Cette sous-déclaration contribue aussi à limiter la visibilité de l'impact des expositions professionnelles aux pesticides sur la santé des travailleurs, mais aussi des enfants exposés en période prénatale du fait de l'activité professionnelle d'au moins un de leurs parents. En effet, l'un des principaux apports du FIVP est la possibilité pour les enfants de bénéficier d'une indemnisation en cas de maladie liée à une exposition prénatale.

En Guadeloupe :

En 2024, cette thématique a été intégrée dans le plan local de prévention du mal-être agricole en octobre 2024

En 2024 et en 2025, la Caisse régionale de sécurité sociale (CGSS) a mené des actions « aller-vers » à destination des exploitants agricoles et visant entre autres à sensibiliser sur le FIVP (plus de 100 personnes mobilisées en moyenne sur chaque action).

En 2024, une action spécifique de sensibilisation sur le FIVP a été menée en partenariat avec la SICA LPG (Producteurs de Banane) auprès de leurs exploitants agricoles (une dizaine de personnes mobilisées sur l'action). En 2025, une action menée en partenariat avec la SICADEG ayant mobilisé 22 exploitants agricoles

En Martinique :

En 2024, la préfecture a lancé **une large campagne d'information sur le Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides (FIVP)** avec l'appui de la Caisse générale de sécurité sociale (CGSS) et l'association Phyto-Victimes. 600 affiches et 50 000 flyers ont été distribués dans tous les cabinets médicaux et auprès des syndicats de travailleurs agricoles. Une campagne radio a également été diffusée largement pour renforcer la notoriété du fonds d'indemnisation des victimes de pesticides. En complément 40 000 flyers ont été envoyés dans les boîtes aux lettres des habitants des communes de la zone nord Atlantique.

La CGSS a également mené des interventions sur la réparation des dommages occasionnés par une utilisation passée ou actuelle avec une sensibilisation sur le dispositif du FIVP et de l'accompagnement de Phyto-Victimes. Depuis 2023, la CGSS Martinique a fait le choix de travailler en partenariat avec l'association Phyto-victimes dans le cadre d'une démarche « aller-vers » pour la reconnaissance des pathologies professionnelles en lien avec l'exposition aux pesticides. Un projet de signature d'une convention de partenariat entre la CGSS Martinique et Phyto-victimes est en cours.

Sur les deux territoires :

Les préfectures ont financé plusieurs campagnes de spots radio afin d'informer les professionnels de l'existence du FIVP. Des informations ont également été diffusées à la télévision et dans la presse régionale.



Figure 43 : Affiches de la campagne d'information sur le FIVP en Martinique

Des vidéos pédagogiques en motion design sur le recours au FIVP ont également été produites par les préfectures et mises à jour en 2025⁴⁰.

Le médecin inspecteur régional du travail, l'association Phyto-Victimes et la CGSS ont mené des actions de communication afin de toucher le grand public et de faire connaître le dispositif :

- Interventions dans la presse et à la radio en Guadeloupe et en Martinique ;
- Participations à des événements autour de la santé et du social : Salon Santé sécurité au travail, Caravanes des droits, Journées Solidarités Cohésion sociale et Inclusions, Village Santé et Bien-être et d'autres en Guadeloupe.

Enfin, un article de sensibilisation sur le FIVP est publié sur le site internet de la Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) en Martinique.

⁴⁰Comprendre le FIVP – Fonds d'indemnisation des victimes
Guadeloupe : <https://youtu.be/lcTOZiDBE3k>
Martinique) : <https://youtu.be/vFSKfYREQgw>

⇒ Perspectives 2026 et prochaines étapes :

Les actions de communication locales sur le FIVP seront renforcées en 2026 pour :

- Amplifier la communication sur l'indemnisation des enfants exposés *in utero* ;
- Mobiliser davantage les professionnels de santé ;
- Poursuite des interventions régulières dans les médias sur les deux territoires.

En Guadeloupe :

- Poursuivre les actions « aller-vers » auprès de la population agricole ;
- Développer et amplifier les coopérations partenariales/pluridisciplinaires (acteurs du monde agricole, association « Phytovictimes », CRPPE, Professionnels de Santé, COPIL prévention Mal-Etre, CCAS, élus locaux...) ;
- Poursuivre le soutien au Centre d'examen de santé, en déployant de nouvelles permanences sur Basse-Terre et en intégrant un process avec le service médical de la CGSS visant à engager les démarches d'instruction de reconnaissance de maladie professionnelle ;
- Recueillir des témoignages auprès d'assurés volontaires bénéficiaires du FIVP ;
- Intégrer la thématique du FIVP dans les visites médicales (médecine du travail) proposées auprès des nouveaux exploitants agricoles installés et des salariés agricoles.

En Martinique :

- Renforcer le Centre régional de pathologies professionnelles et environnementales (CRPPE), avec mise en place d'un dispositif d'écoute psychologique.

3.3 Aider les professionnels de la pêche impactés par la pollution à la chlordécone

Les professionnels de la pêche sont concernés par les zones d'interdiction de pêche partielles ou totales. En effet, ces zones sont instaurées pour prévenir la mise sur le marché ou la consommation de poissons ou de crustacés dont la contamination à la chlordécone les rendrait impropres à la consommation. Cette situation oblige les pêcheurs professionnels à aller pêcher plus loin, avec des impacts économiques sur leur activité.

- **Une aide financière pour les pêcheurs :**

Une aide financière aux pêcheurs antillais existe depuis 2022. Son montant est égal au montant des contributions sociales généralisées (CSG) et des contributions pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) dues à l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF). **L'objectif de cette aide est de permettre aux entreprises de pêche de retrouver un revenu décent nécessaire au maintien de cette filière.** Elle leur permet, en étant en règle sur leurs cotisations sociales, de devenir éligibles à d'autres aides.

Un dispositif simplifié, à la demande des représentants des professionnels du secteur de la pêche, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Cette simplification du dispositif a permis de doubler le nombre de bénéficiaires.

En 2024, cette aide a été attribuée à 838 pêcheurs. Le montant total de l'accompagnement s'élève à 603 K€ pour les 2 territoires.

En 2025, cette aide a été attribuée à 787 pêcheurs. Le montant total de l'accompagnement s'élève à 725 K€ pour les 2 territoires. **Ainsi, en 2025, tous les pêcheurs licenciés professionnels des deux territoires ont bénéficié de cette aide.**

Tableau 11 : nombre de pêcheurs bénéficiant de l'aide en Guadeloupe et Martinique

Territoire	Année	Nombre de pêcheurs dans le dispositif	Montant total de l'aide
Guadeloupe	2024	402	347 K€
	2025	374	424 K€
Martinique	2024	436	255 K€
	2025	413	301k€

- **Accompagnement des entreprises de pêche :**

Afin d'améliorer les conditions de travail des pêcheurs **et les capacités de production**, les autorités françaises ont également mené des négociations auprès de la Commission Européenne afin d'assurer le déblocage d'aides d'État visant à renouveler la flotte de pêche ultramarine. En 2018, par une modification de ses lignes directrices, la Commission européenne a reconnu la spécificité des régions ultrapériphériques (RUP). Cette modification a ouvert la possibilité pour l'ensemble des RUP de financer la construction d'unités de pêche productives neuves dans le cadre de régime d'aides

d'État, ce qui est exclu pour les autres territoires européens. Le déblocage de ces aides est cependant assujéti à la transmission d'un rapport capacitaire qui atteste de la soutenabilité du segment de pêche sur le volet biologique, écologique et technique.

En 2025, plusieurs segments (catégories de navires) ont été désignés comme étant à l'équilibre. Pour autant, seul le territoire de la Martinique a ouvert son guichet permettant le renouvellement des navires concernés. Les segments ouverts en Guadeloupe ne correspondaient pas aux besoins identifiés par les professionnels. Cependant, de nouvelles lignes directrices européennes ont été adoptées le 18 décembre 2025. Elles permettraient de défendre 11 segments de plus à l'équilibre ce qui représenterait une avancée importante pour les territoires ultramarins. Ce renouvellement permettra aux pêcheurs côtiers de disposer de navires respectant les normes de sécurité et de diversifier leur activité en dehors des zones contaminées par la chlordécone.

En Guadeloupe :

En 2025, 5 Dispositifs de Concentration de Poisson (DCP) co construits avec des pêcheurs ont été financés par l'Etat. Ils seront installés progressivement par le service des Phares et Balises de la direction de la mer en 2026.

En Martinique :

Le Centre d'accompagnement administratif des pêcheurs et aquaculteurs (CAAMPA) financé par l'Etat accompagne les professionnels de la mer dans toutes leurs démarches administratives et réglementaires, ainsi que pour le dépôt de dossiers de demandes d'aides.

En 2024, le centre a accompagné 250 entreprises et 320 entreprises en 2025.

- **Macarons pêche :**

En partenariat avec les Direction de la Mer de Guadeloupe et de Martinique, les comités régionaux des pêches mettent en place un **dispositif de macarons permettant de certifier que les pêcheurs professionnels qui en sont titulaires connaissent et respectent ces zones d'interdiction et assurent la traçabilité de leurs produits**. En Guadeloupe ces macarons sont distribués pour deux années aux pêcheurs professionnels en règle de leurs obligations déclaratives (saintoises et navires de taille inférieure à 12 m). Ils doivent être affichés sur le navire du pêcheur et sur l'étal de vente avec une ardoise informative réglementaire reprenant la signalétique des macarons doit informer le consommateur.

En Martinique, ces macarons sont distribués aux pêcheurs professionnels (yoles et navires de plus de 10 m), aux mareyeurs et aux aquaculteurs. Ils doivent être affichés sur le navire et l'étal de vente du marin-pêcheur.

En Martinique, une carte professionnelle dématérialisée est délivrée aux pêcheurs par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM), ainsi qu'une carte des zones de pêches. En 2024, 453 cartes professionnelles ont été délivrées et en 2025 422 cartes professionnelles ont été délivrées aux pêcheurs.

Désormais la délimitation des zones d'interdiction de pêche figure sur l'application NAV&CO depuis juin 2025.

En Guadeloupe, les pêcheurs professionnels ne détiennent pas de carte professionnelle. La réalité de l'activité se vérifie par le couple navire/armateur : permis d'armement et permis de navigation valide (navire) et la déclaration d'activité effective (armateur).

Tableau 12 : Nombre de pêcheurs titulaires de macarons pêche et d'une carte professionnelle en Guadeloupe et Martinique

Territoire	Année	Nombre de pêcheurs bénéficiant du macaron pêche
Guadeloupe	2023-2024	425
	2025 -2026	212
Martinique	2024	493
	2025	483



Figure 44 : Illustration de macarons de certification des pêcheurs en Guadeloupe (à gauche) et en Martinique (à droite)

- **Service de santé à destination des gens de la mer :**

En Martinique, la DM dispose d'un service santé des gens de mer, qui délivre l'aptitude médicale des marins et gens de mer, conformément à la réglementation qui s'impose à la profession.

Le médecin agréé des gens de la mer et ses équipes ont suivi en 2024 une formation sur la problématique de la chlordécone et de l'exposition des marins-pêcheurs.

Une assistante sociale maritime spécialisée sur la chlordécone a été recrutée au sein du service social maritime (SSM) en 2025, grâce à l'AAP Chlordécone 2025 de la préfecture et de l'ARS. Le service social maritime est une association qui accompagne les marins et leurs familles sur toutes les problématiques sociales. Ce recrutement devrait contribuer à adapter la communication sur la Stratégie Chlordécone aux publics des pêcheurs, pour promouvoir notamment les actions de dosage. Elle effectue des permanences au CRPMEM, à l'EFPPMA⁴¹ et dans la commune du Marin.

⁴¹ EFPPMA : Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole

⇒ Perspectives 2026 et prochaines étapes :

Les DM poursuivent leurs contrôles sur les zones d'interdiction de pêche, et accompagnent la filière sur le plan technico-économique.

En Guadeloupe :

- La Stratégie Chlordécone continuera à financer l'installation de 15 DCP coconstruits avec les pêcheurs qui viendront s'ajouter aux 5 existants.
- Des échanges ont également lieu entre la filière pêche avec les cantines locales, et des macarons et facturiers sont à disposition.
- Le renouvellement de la flotte de pêche est engagé et permettra à certains pêcheurs d'aller pêcher plus au large.

En Martinique :

- La charte d'engagement des pêcheurs au macaron pêche évolue en 2025 et 2026 pour :
 - Y introduire les conséquences en cas de non-respect des engagements ;
 - Retrait de la carte professionnelle par le CRPMEM en cas de non-respect de la charte;
 - Vérifier la visibilité des macarons par le CRPMEM : Travail avec les mairies en Martinique pour rendre possible l'accès aux étals aux uniques détenteurs d'une carte professionnelle en cours de validité (vérification validité via QR Code par agents municipaux).
- Montée en puissance du recours au service santé des gens de mer et au médecin des gens de la mer dans le cadre de la chlordécone à la DM ;
- Il est envisagé de systématiser la prescription de la chlordéconémie auprès des marins-pêcheurs, et de diffuser les outils de communication JaFa dans la salle d'attente du service de santé des gens de la mer.

4 AMELIORER LES CONNAISSANCES POUR AGIR

4.1 Un budget dédié à la recherche qui représentera à terme, 40 % du budget total du plan

L'amélioration des connaissances est un axe spécifique de la Stratégie Chlordécone, et de nombreux travaux de recherche sont engagés.

Depuis le lancement de la stratégie 2021-2027, l'État et ses établissements publics ont engagé 14,6 M€ de crédits publics pour le volet recherche du Plan Chlordécone IV, soit environ 23 % du budget total engagé depuis 2021. À noter que des travaux de recherche sont également financés par d'autres volets de la Stratégie Chlordécone (santé, pêche, etc.).

L'Agence Nationale de la Recherche (ANR), a lancé un premier appel à projets (AAP) Chlordécone en 2022 qui a mobilisé 4,5 M€, auxquels s'ajoutent 500k€ via d'autres AAP.

L'ANR a réalisé une revue à mi-parcours des 6 projets lauréats en octobre 2025⁴² en Martinique, en présence de sa présidente. L'ANR a **lancé un second AAP en décembre 2025 : « Chlordécone II : sociétés et multi-exposition »**. Il donnera une **place certaine aux sciences humaines et sociales et aux multi-expositions** tout en s'inscrivant dans la continuité du travail déjà engagé et en consolidant les coopérations entre les équipes de recherche et les acteurs des territoires ultramarins. **Les priorités de recherche retenues s'inscrivent toutes dans une perspective « Une seule santé »⁴³ proposées par le Comité de pilotage scientifique national Chlordécone (CPSN), avec pour finalité la santé des populations.**

Dans le cadre du plan France 2030, l'Etat a validé la mise en œuvre d'un **Programme Prioritaire de Recherche (PPR) « Outre-mer »⁴⁴**. Ce PPR se décline en 3 défis, dont le 3^{ème} est « Transition et solutions pour les socio-écosystèmes dégradés par des pollutions ». L'AAP de ce PPR sera ouvert à partir de janvier 2026. Un projet ciblé pour l'observatoire OPALE (projet éCoSéA) est intégré dans ce programme, avec une enveloppe de 2 M€ pour 5 ans.

⁴² Projets de recherche sur la chlordécone : un point d'étape à mi-parcours pour évaluer les avancées et préparer un nouvel appel : <https://anr.fr/fr/actus/details/news/projets-de-recherche-sur-la-chlordecone-un-point-detape-a-mi-parcours-pour-evaluer-les-avancees-e/>

⁴³ « Une seule santé » ou « One Health » est une approche visant à optimiser la santé des humains, des animaux et des écosystèmes en intégrant ces domaines, plutôt qu'en les séparant. Cette approche utilise les liens étroits et interdépendants qui existent entre ces domaines pour créer de nouvelles méthodes de surveillance des maladies et de lutte contre celles-ci.

⁴⁴ France 2030 – PPR « Outre-mer » – Appel à projets 2025 : https://anr.fr/fr/detail/call/france-2030-ppr-outre-mer-appel-a-projets-2025/?no_cache=1

4.2 Une large communauté scientifique mobilisée

La communauté scientifique est fortement mobilisée sur le sujet chlordécone, et les actions de recherche sont coordonnées par deux instances : le Comité de Pilotage Scientifique National chlordécone (CPSN) et la Coordination Locale de la Recherche sur la Chlordécone aux Antilles (CLOReCA).

ZOOM SUR LE CPSN ET LA CLORECA

La **CLOReCA** a la charge de l'animation des acteurs locaux de la recherche sur la chlordécone et de la coordination de leurs actions de recherche et de valorisation.

Le **CPSN** a pour mission d'animer les communautés scientifiques impliquées sur la problématique de la pollution par la chlordécone et les pesticides aux Antilles. Il met en cohérence et coordonne les activités de recherche et les connaissances sur les processus (physiques, biologiques, économiques, sociaux...) et les impacts (sanitaires, environnementaux, sociaux, économiques...) des pollutions par les pesticides aux Antilles. Il évalue et actualise les besoins et les priorités de recherche à la lumière de nouvelles avancées scientifiques ou de nouvelles questions sociétales.

Pour le deuxième Appel à Projets de l'ANR, le CPSN a élaboré collectivement des priorités de recherche, qui ont été transmises au ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Espace (MESRE). Le MESRE a validé les priorités de recherche et les a transmises à l'ANR pour la préparation du deuxième appel.

Après un premier mandat du CPSN qui a pris fin le 30 juin 2025, la Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRl) a redéfini son nouveau mandat, en renouvelant en partie sa composition et en actualisant son expertise scientifique.

Le CPSN a organisé **une école d'été pour les jeunes chercheurs mobilisés sur le dossier chlordécone** du 7 au 9 juillet 2025 à l'Irset à Rennes. Cette rencontre a mis en lumière une nouvelle génération de scientifiques mobilisés pour leur territoire, porteurs d'une recherche exigeante et innovante. Réunis pendant trois jours, les jeunes chercheurs ont confronté leurs approches, partagé leurs méthodes et réfléchi ensemble à la manière de mieux relier leurs disciplines.

Pour en savoir plus sur l'engagement de ces jeunes chercheurs sur le sujet chlordécone, visionner la vidéo : <https://youtu.be/h5UqNqgQK20> .



Figure 46 : Vidéo sur l'école d'été des jeunes chercheurs mobilisés sur le dossier chlordécone du 7 au 9 juillet 2025



Figure 45 : QR code de la vidéo école d'été des jeunes chercheurs 2025

4.3 De nombreux travaux de recherche engagés

Une frise chronologique des travaux de recherche engagés dans le cadre de la Stratégie Chlordécone est disponible en ANNEXE 2.

4.3.1 En santé

De nombreux travaux de recherche sur l'impact de la chlordécone sur la santé sont engagés et financés, pour la plupart, par la DGS et la DGRI. En 2024 et 2025, ils se sont poursuivis, certains sont arrivés à terme et de nouveaux ont été lancés.

Les registres des cancers de Guadeloupe et de Martinique ont mené 2 études, en partenariat avec Santé publique France :

- **LymphoDOM**, sur le rôle de l'exposition environnementale et professionnelle aux pesticides dans le développement des myélomes et autres lymphomes non-hodgkiniens dans les Antilles françaises. L'analyse statistique a été réalisée, et un rapport a été communiqué à la DGS en juillet 2025. Cette première étape de l'analyse des données se poursuit, en vue d'une publication scientifique, et comprendra notamment une étude des activités professionnelles et des postes de travail occupés, ainsi que l'ajout des paramètres des matrices cultures-expositions.
- **Cartographie des cancers, sur la répartition spatiale des cancers possiblement liés à la pollution des sols par les pesticides organochlorés en Guadeloupe et en Martinique.** Un article a été publié en décembre 2024⁴⁵, montrant des résultats cohérents avec d'autres études sur le lien entre exposition aux pesticides et cancer.

⁴⁵ Houpert, R., Véronique-Baudin, J., Almont, T. et al. Geographical disparities in cancer and occupational exposure to pesticides in a French-West Indies territory (2006–2019). BMC Cancer 24, 1500 (2024). <https://doi.org/10.1186/s12885-024-13221-6>

Les équipes de l'Irset coordonnent la **cohorte prospective Karu Prostate** de patients atteints d'un cancer de la prostate. Ce projet a pour objectif de caractériser les déterminants environnementaux, professionnels, cliniques et génétiques d'évolution et des complications de la maladie en fonction des options et parcours thérapeutiques. Les inclusions de patients ont débuté début 2023, et seront poursuivies jusqu'à fin 2028.

En parallèle, l'**Institut National du Cancer a lancé un programme de recherche pluridisciplinaire sur la chlordécone et le cancer de la prostate : le consortium ChloECaPA** (pour « Chlordécone Et Cancer de la Prostate aux Antilles »). Il vise à approfondir la compréhension du rôle de la chlordécone dans le risque de survenue du cancer de la prostate, ainsi que la perception et ses conséquences sociales dans les Antilles. Des équipes de l'Inserm et du CNRS sont mobilisées dans les différents « Work Packages ». Fin 2025, le volet portant sur l'analyse des données préexistantes (registres des cancers, cartographie de l'évaluation de l'exposition) s'est terminé. Les volets en biologie et en sciences humaines et sociales se poursuivent. En ce qui concerne le volet épidémiologique, la mise en place de l'étude par le promoteur a eu lieu en novembre 2025, ce qui permettra le démarrage du recrutement des participants. Pour atteindre les objectifs de recrutement (3 600 personnes), une durée d'au moins 3 ans sera nécessaire, soit une fin de recueil des données prévue au plus tôt en décembre 2028.

L'Irset coordonne également l'étude **Timoun Puberté**. Il s'agit de la poursuite de la cohorte Timoun, avec comme objectif spécifique d'évaluer l'impact des expositions pré-et post-natales à la chlordécone sur le développement à l'âge péripubertaire. Les inclusions ont pu se terminer à l'été 2025, en atteignant l'objectif initialement défini. La phase d'analyse des données va pouvoir être entamée en 2026, pour au moins 3 ans. Des données précédentes de la cohorte Timoun ont permis la publication d'un article en octobre 2025⁴⁶. **Les résultats ont montré un allongement du délai nécessaire à concevoir dans le cas d'une exposition à la chlordécone, un indicateur reconnu de la fertilité du couple.** L'article suggère une affectation de la fertilité féminine.

En parallèle, l'étude Timoun se poursuit également au travers de l'étude **Karu Faam**. Ce nouveau volet de l'étude a comme objectif principal l'étude de l'impact de la chlordécone à l'âge de la ménopause. Les modalités administratives, en lien avec le Centre Hospitalo-Universitaire (CHU) de la Guadeloupe, sont toujours en cours, et les équipes prévoient un début des travaux au printemps 2026.

L'Irset travaille aussi sur le sujet de la fertilité féminine, au travers de son étude **Karu Fertil**. Cette étude permettra notamment de préciser l'hypothèse émise par les dernières données de l'étude Timoun. Cette étude comporte un volet épidémiologique, dont les inclusions sont lancées depuis janvier 2024 et qui devraient se poursuivre jusqu'à fin 2028. L'étude inclut également un volet sociologique, dont les entretiens ont été finalisés et l'analyse en cours.

⁴⁶ Ben-Fares, M., Monfort, C., Kadhel, P. et al. Chlordecone exposure in women and time to pregnancy: the Timoun cohort study in Guadeloupe, French West Indies. *Environ Health* **24**, 78 (2025). <https://doi.org/10.1186/s12940-025-01233-z>

Enfin, l'Irset porte également **une cohorte de travailleurs agricoles de la banane potentiellement exposés à la chlordécone**. L'objectif de cette cohorte rétrospective est d'effectuer une surveillance épidémiologique de ces travailleurs, et d'étudier les effets à long terme de l'exposition aux pesticides pendant la période d'utilisation de la chlordécone (1972-1993). Ces travaux ont permis la publication d'un nouvel article en novembre 2025. Cet article révèle un excès significatif de mortalité, avec une augmentation de la mortalité par cancer, et spécifiquement par cancer de l'estomac, cancer colorectal, cancer de la prostate et hémopathies malignes. Il y a également un excès de mortalité par des pathologies non-cancéreuses : diabète de type 2, maladie de Parkinson, maladie d'Alzheimer, pathologies cardiaques non-ischémiques, pathologies de la peau et des tissus sous-cutanés.

Les travailleurs de la cohorte étaient exposés, durant cette période, à de nombreux pesticides (dont la chlordécone) et aussi soumis à des risques physiques, biologiques et biomécaniques, selon les auteurs. L'étude précitée indique : « L'approche CMR (causal mortality ratios) a montré une mortalité élevée pour plusieurs causes de décès, pour lesquelles le travail dans la culture de la banane et/ou l'exposition aux pesticides sont des explications plausibles [...] Des analyses ultérieures examineront les associations entre l'exposition professionnelle aux pesticides, évaluée à l'aide d'une matrice d'exposition spécifique aux cultures, et la mortalité par cause spécifique. »

Le **Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Martinique**, coordonne l'étude **CHLOR-DETOX**. Il s'agit d'une étude portant sur la **capacité du probiotique de *Limosilactobacillus reuteri* à réduire les taux plasmatiques de chlordécone** en favorisant l'élimination de chlordécone dans les fèces chez des sujets exposés de façon environnementale à la chlordécone.

Les résultats de 2 études d'agences sanitaires sont attendus pour l'année 2026 :

- **Kannari 2 de Santé publique France**, pour l'étude de l'imprégnation des habitants de la Guadeloupe et de la Martinique par la chlordécone (voir Zoom dans Partie **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) ;
- **ChlorExpo de l'Anses**, pour la réévaluation du niveau d'exposition alimentaire de la population à la chlordécone. Cette étude a pour objectif de formuler de nouvelles recommandations pratiques pour poursuivre la diminution de l'exposition à la chlordécone, avec la prise en compte des habitudes d'approvisionnement, de préparation et de cuisson des aliments.

Le rapport d'étude de l'exposition de la population, et l'analyse des aliments contributeurs majeurs, est en phase de relecture et de validation par les collectifs d'experts en charge de l'étude. Il sera finalisé dans le courant de l'année 2026. L'évaluation des risques associés à cette exposition pourra ensuite être réalisée, en lien avec les résultats de Kannari 2.

Pour en savoir plus sur les études en cours sur l'impact de la chlordécone sur la santé, consulter : <https://www.chlordecone-info.fr/comprendre/connaitre-les-impacts-sur-la-sante/les-etudes-en-cours/>

Les impacts sur la santé humaine

ÉTUDES RÉALISÉES	Association observée* entre une augmentation du risque et une exposition environnementale à la chlordécone	Absence d'association* observée entre une augmentation du risque et une exposition environnementale à la chlordécone
Chez l'homme	Survenue et récurrence du cancer de la prostate	Altération des paramètres du sperme
Chez la femme	• Survenue de naissances prématurées • Allongement du délai nécessaire à concevoir Chez les travailleuses de la banane : • Mortalité par cancer de l'estomac • Mortalité par cancer du pancréas	• Diabète gestationnel • Pré-éclampsie • Hypertension gestationnelle
Chez l'enfant, en cas d'exposition pré- ou post-natale	• Troubles du neuro-développement (moteur, comportemental, cognitif) • Troubles du développement staturo-pondéral • Modification de l'intensité et de la distribution de certaines marques épigénétiques • Augmentation de la concentration de certaines hormones	• Malformations congénitales • Cryptorchidie

*Une association est une notion statistique renvoyant à un lien entre un facteur et la **potentielle survenue d'un effet**. Elle est à différencier d'un lien de causalité qui, en répondant à des critères précis (6), donne la probabilité de dépendance/indépendance entre un facteur et la survenue d'un effet. Les absences d'associations observées sont le **résultat de recherches et d'études scientifiques approfondies**.

Figure 47 : Tableau récapitulatif des impacts de la chlordécone sur la santé humaine

4.3.2 Sur l'alimentation

- **Travaux de transferts de pollution dans l'environnement et dans la chaîne alimentaire :**

Dans la continuité des travaux engagés en 2021, un dialogue est mené entre les acteurs des filières animales en Guadeloupe et en Martinique et les autorités administratives (DAAF, DGAL), dans le cadre des **projets en cours CASDAR et ANR GWADA SAFE MEAT**.

L'objectif du programme **CASDAR 2022–2025**, est d'apporter aux acteurs de la filière bovine, un ensemble d'innovations biotechniques et organisationnelles, des outils d'aide à la décision, pour la mise en place par l'intermédiaire d'une plateforme multi-acteurs, d'une filière bovine « **ZERO CHLORDECONE** » dans les zones historiquement contaminées. Le but étant de maintenir et de développer l'élevage dans les zones contaminées.

L'Inrae, l'Université de Lorraine et Institut Technique de l'Élevage (ITEL) ont organisé une journée dédiée à l'élevage en zone chlordéconée le 27 novembre 2025, afin de présenter aux acteurs des territoires le bilan du projet CASDAR 2022–2025 « Evaluation de scénarii pour la mise en place d'une filière bovine "ZERO CHLORDECONE" dans les zones contaminées par la chlordécone en Guadeloupe et Martinique », les acquis sur la gestion d'élevage en zone contaminée par la chlordécone et les perspectives pour les années à venir.

Le projet **ANR GWADA SAFE MEAT** (mars 2024 - mars 2026) a pour enjeux de connaître les circuits informels des filières bovines en Guadeloupe, afin d'en évaluer les risques et d'identifier des adaptations possibles des pratiques pour sensibiliser la

population à une sécurisation. Les partenaires ITEL, CREM⁴⁷, L2A⁴⁸ regroupés sur ce projet ont organisé en novembre 2025 un atelier de co-construction avec les acteurs locaux « avis sur les mesures d'accompagnement proposées aux éleveurs ».

Un travail est en cours pour développer un outil d'aide à la décision pour les ovins, sur le modèle de celui déjà utilisé pour les bovins en Guadeloupe et en Martinique. Cet outil permet d'estimer la durée de décontamination nécessaire afin de respecter les limites maximales de résidus, à partir d'une analyse de sang réalisée sur l'animal vivant.

4.3.3 En environnement

- **La recherche à destination des pêcheurs :**

En Guadeloupe :

En février 2024, une étude sur la recherche d'un « effet réserve » éventuel lié à l'interdiction de pêche dans la zone côtière contaminée par la chlordécone en Guadeloupe a été réalisée par le bureau d'étude EcoRécif Environnement. L'étude ne met pas en évidence de différences statistiquement significatives entre la zone d'interdiction de pêche et les zones pêchées en termes d'abondance et de biomasse totales des poissons. En revanche, **des effets positifs sont observés sur la structure des peuplements, avec une plus forte proportion de poissons de grande taille dans la zone protégée.** L'amélioration du sex-ratio chez certaines espèces suggère également un bénéfice sur le potentiel reproducteur. **Ces résultats montrent que la zone d'exclusion constitue un outil de gestion pertinent, dont l'efficacité dépend toutefois d'un contrôle et d'un respect renforcés des mesures de protection.** Une restitution a été effectuée auprès des pêcheurs en mars 2024.

En Martinique :

Préparation en 2025 du projet CHLOHAL2 pour un lancement en 2026, par l'Ifremer, dont l'objectif est d'actualiser les données de contamination de la faune halieutique par la chlordécone, 10 ans après les premières études menées en Martinique (CHLOHAL 1). Les résultats de CHLOHAL 1 avaient permis de mettre en évidence les zones côtières les plus touchées par la pollution par la chlordécone et les espèces de poissons ou de crustacés qui présentent les risques les plus élevés de contamination. Il a été ajouté à CHLOHAL 2 une évaluation de la présence de produits de dégradation de la molécule chlordécone dans le compartiment marin côtier afin d'avoir une vision exhaustive des risques de contamination actualisés dans le biote marin.

En parallèle, le Parc Naturel Marin (PNM) mène sur la période 2023-2026 un projet de recherche (Projet TRACE) pour mesurer l'effet réserve engendré par l'arrêt de l'activité extractive (pêche) en zone chlordécone, ce qui doit permettre d'évaluer son influence sur l'évolution des peuplements de poissons et de crustacés.

Le PNM travaille également au montage d'un projet d'étude (Projet CHLORIMAR) des effets de la chlordécone sur la physiologie des poissons. Cette étude serait

⁴⁷ CREM : Centre De Recherche Sur Les Médiations

⁴⁸ L2A : Laboratoire Animal et Agroécosystèmes

complémentaire à CHLOHAL2, et viserait spécifiquement à commencer à caractériser les impacts de la présence de la molécule sur la biologie des poissons, ce qui pourrait améliorer notre compréhension de son influence sur l'état des ressources

- **La recherche sur la pollution des sols :**

A partir du constat de la contamination de sols sans historique bananier (en particulier les parcelles urbaines/périurbaines), un consortium scientifique (CEA, CIRAD, INRAE) coordonnée par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) a conduit **un projet de recherche scientifique avec pour objectif d'étudier la possibilité de transfert amont- aval de chlordécone (par les phénomènes de ruissellement et d'érosion) depuis des parcelles historiquement contaminées.**

Ces travaux ont conduit à la mise en place d'un **modèle scientifique de ruissellement et d'érosion à l'échelle du bassin versant et à l'extrapolation des résultats à l'échelle de la Guadeloupe et Martinique.**

Une cartographie des possibilités de transferts par ruissellement et érosion a ainsi été produite fin 2025. Cette nouvelle carte s'inscrit en complément des cartes des teneurs en chlordécone des sols analysés, disponibles sur GéoMartinique et Karugeo, qui montrent où la chlordécone a déjà été détectée dans les sols ainsi que leurs niveaux de contamination. S'appuyant sur une modélisation, cette nouvelle cartographie permet d'estimer où la chlordécone pourrait s'être déplacée au fil du temps, à cause du ruissellement des eaux de pluie ou de l'érosion. **Elle ne permet toutefois pas d'apprécier le niveau de contamination des sols. Cette cartographie pourra guider concrètement l'action des pouvoirs publics pour limiter les impacts de la chlordécone, protéger les populations et accompagner les territoires.** La restitution de ces travaux par le BRGM est prévue devant le colloque scientifique chlordécone de juin 2026.

Le CPSN a mis en place en mai 2025 un groupe de travail SOLS-CLD, **pour identifier les besoins nécessaires à la résolution de la question de la durée de pollution des sols par la chlordécone.** Un premier travail de valorisation des bases de données relatives à la contamination des sols par la chlordécone en Guadeloupe et en Martinique est en cours.

L'Observatoire sur la pollution agricole aux Antilles (OPALE) évalue les impacts des pratiques agricoles et développe des outils permettant de les suivre sur le continuum terre-mer et sur le long terme, cherche à comprendre et modéliser les transferts de polluants agricoles dans les différents compartiments de l'environnement et alimente la réflexion sur les stratégies d'atténuation des impacts des pratiques agricoles sur l'environnement. Les travaux ont continué en 2024 et 2025.

Pour avoir plus d'information sur les pistes de recherche sur la décontamination des sols, rendez-vous sur la page dédiée du site internet chlordécone : <https://www.chlordecone-info.fr/comprendre/comprendre-la-chlordecone/la-chlordecone-dans-le-sol/>

⇒ Perspectives et prochaines étapes :

- Le colloque scientifique « **Chlordécone, comprendre et agir** », se tiendra **en Martinique du 23 au 25 juin 2026**. Organisé par le Comité de Pilotage Scientifique National (CPSN), ce colloque vise à croiser les regards scientifiques autour des enjeux environnementaux, sanitaires et sociétaux, pour une approche « Une seule santé », en articulant étroitement compréhension et action. Des échanges sont prévus avec la société civile ;
- Parution de l'ouvrage collectif de recherche aux éditions QUAE ;
- Publication à venir de plusieurs résultats de recherche portant notamment sur : l'utilisation et l'efficacité de biochar en zone chlordéconée, l'étude Kannari 2 sur l'imprégnation de la population à la chlordécone, l'étude Chlorexplo pour la réévaluation du niveau d'exposition alimentaire de la population à la chlordécone
- Annonce des lauréats de l'AAP 2 de l'ANR avant fin 2026 ;
- Valorisation des résultats de l'étude sur la modélisation des transferts de pollution qui seront notamment partagés avec les élus et acteurs locaux en vue d'une bonne appropriation des résultats et de la mise en place des mesures locales de gestion des risques jugées pertinentes.
- Développement et validation de l'OAD sur les ovins
- Préfiguration d'un démonstrateur territorial afin de tester et d'éprouver sur le plan technico économique et de l'acceptabilité, les résultats des travaux scientifiques en conditions réelles
- Démarrage d'un projet ciblé pour l'observatoire OPALE (projet éCoSéA) dans le cadre du PPR Outre-mer en 2026, pour 5 ans, avec une enveloppe de 2 M€.
- Mobilisation renforcée de crédits France 2030 pour doubler l'effort de recherche à horizon 2030.
- Préfiguration d'un démonstrateur territorial « solutions chlordécone ».

5 BILAN BUDGETAIRE

Le budget global prévisionnel du plan IV, pour la période 2021-2027, était initialement fixé à 92 millions d'euros, dont plus de 31 millions d'euros financés par le Programme des interventions territoriales de l'État (PITE), complétés par d'autres financements « État » (dont 3 millions d'euros via le plan « France Relance ») et 16 millions d'euros à mobiliser par les collectivités et les fonds européens dont elles sont soit autorités de gestion soit organismes intermédiaires.

Ce budget a été augmenté à partir de 2023, avec 12,5 M€ supplémentaires sur le PITE, et un doublement de l'effort sur la recherche et l'innovation à horizon 2030, dans tous les domaines, soit 26 M€ supplémentaires, pour atteindre à terme, un budget de 130 M€.

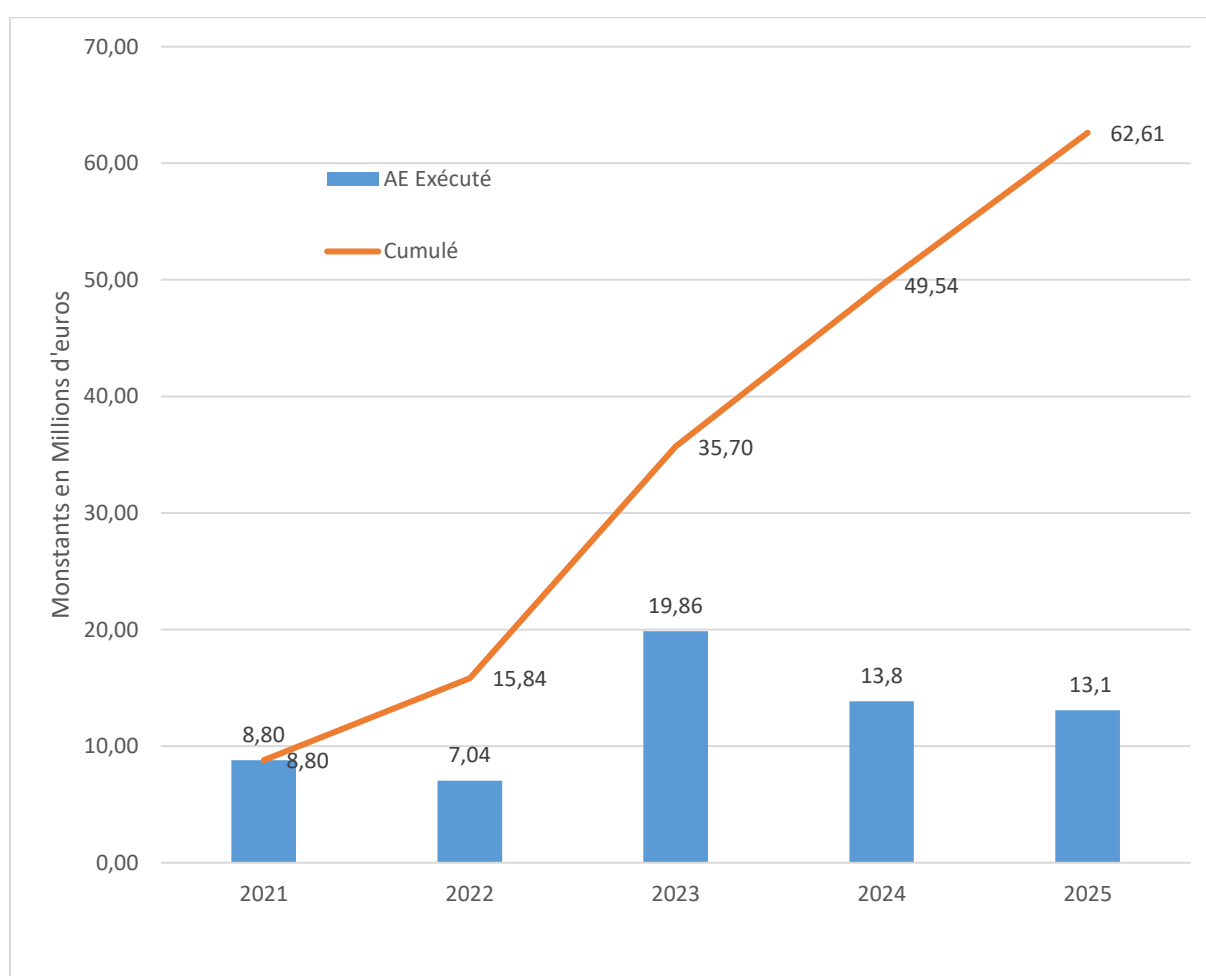


Figure 48 : Montants totaux annuels et cumulés engagés entre 2021 et 2025

De 2021 à 2025, le montant total des crédits publics engagés est de 62,6 M€.

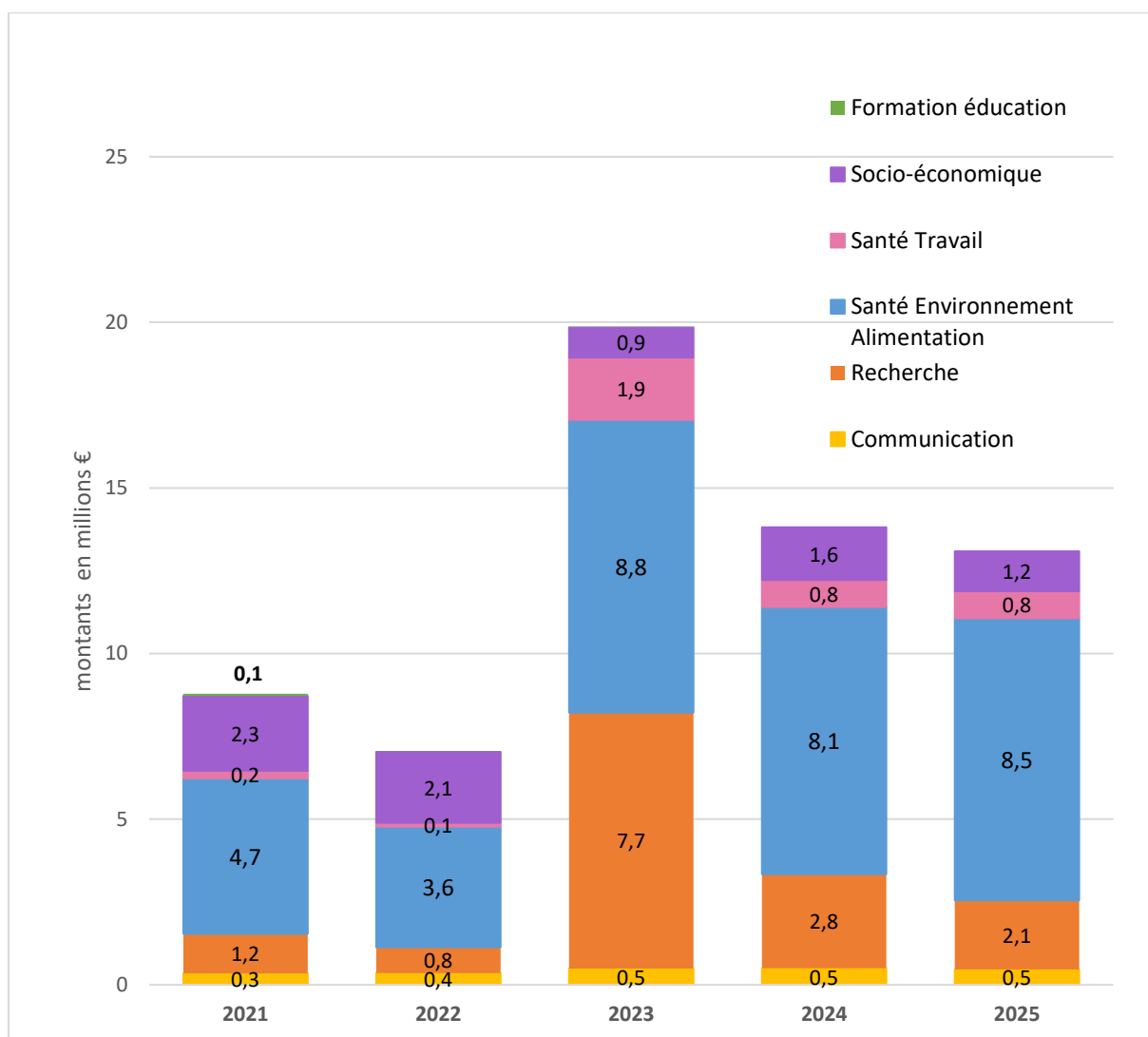


Figure 49 : Répartition annuelle des crédits engagés, par stratégie

Pour l'année 2024, 13,8 M€ ont été engagés en autorisations d'engagement (AE)

Pour l'année 2025, 13,1 M€ ont été engagés en autorisations d'engagement (AE)

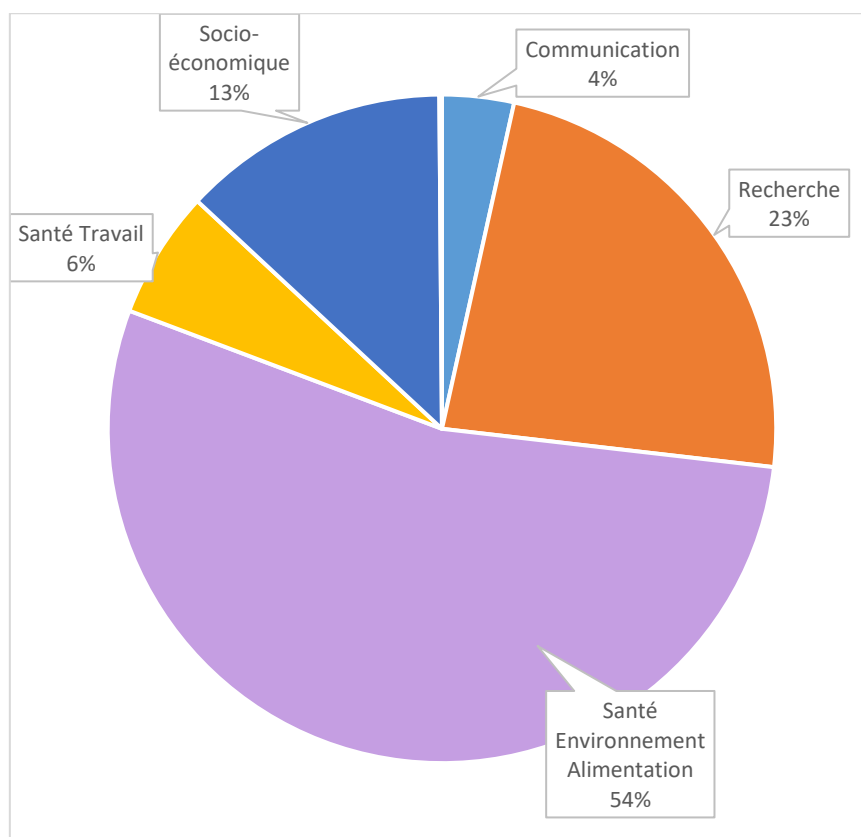


Figure 50 : Répartition par stratégie des crédits engagés entre 2021 et 2025

Les travaux de l'axe « recherche » représentent 23% des crédits engagés, sachant que des travaux de recherche sont également financés dans les stratégies « santé environnement alimentation » et « santé travail ».

L'année 2023 est marquée par un niveau élevé des crédits engagés par l'ANR.

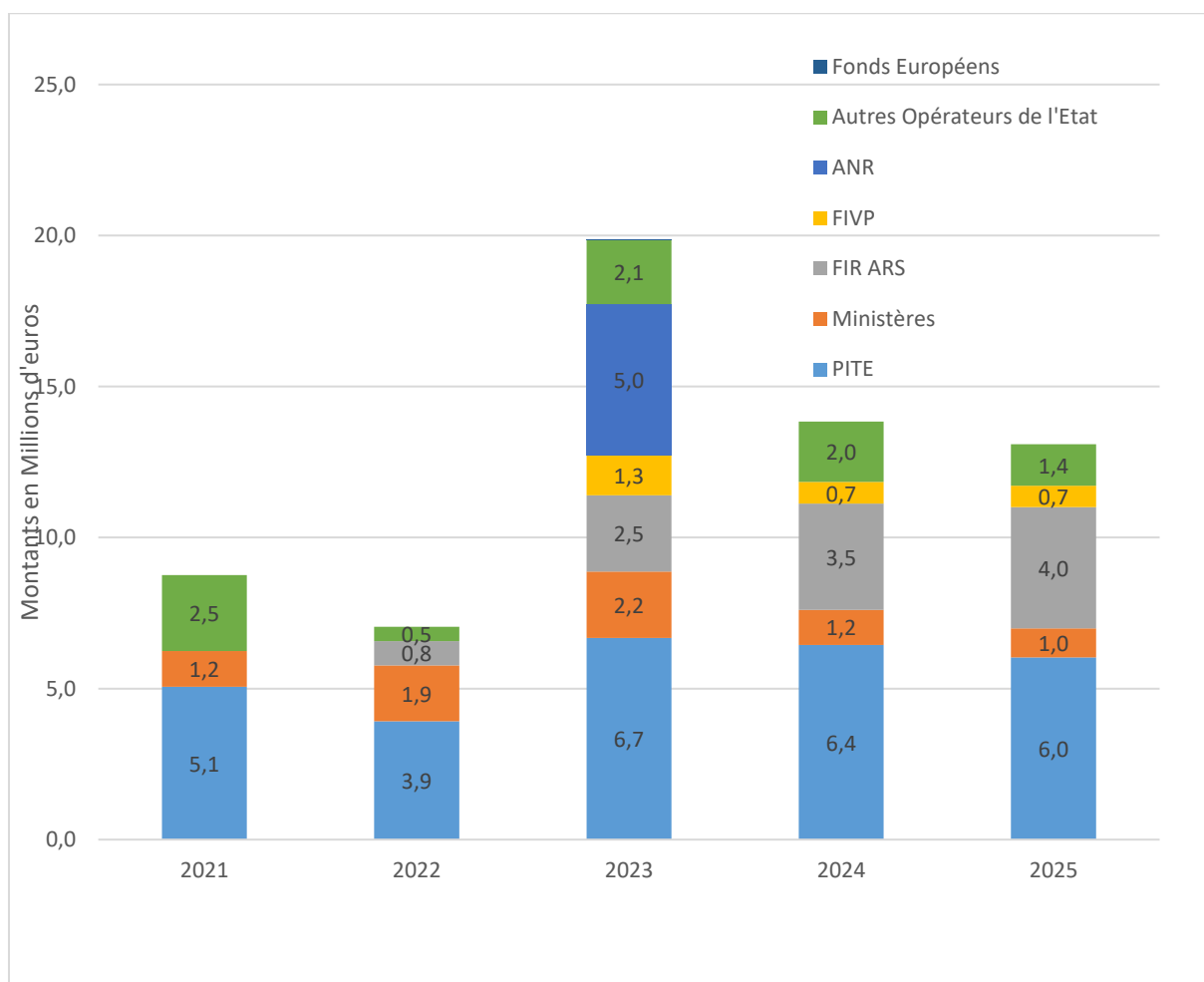


Figure 51 : Répartition annuelle des crédits engagés par source de financement

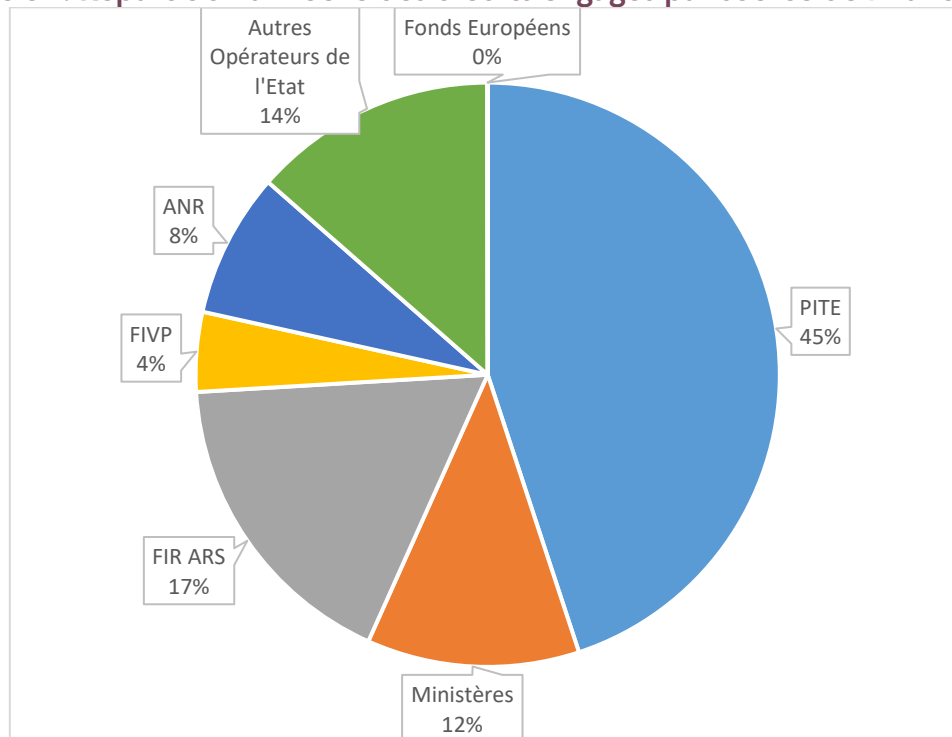


Figure 52 : Répartition par source de financement des crédits engagés

Le PITE représente la plus grande part de crédits engagés (45%) et les fonds européens sont très peu mobilisés pour le moment.

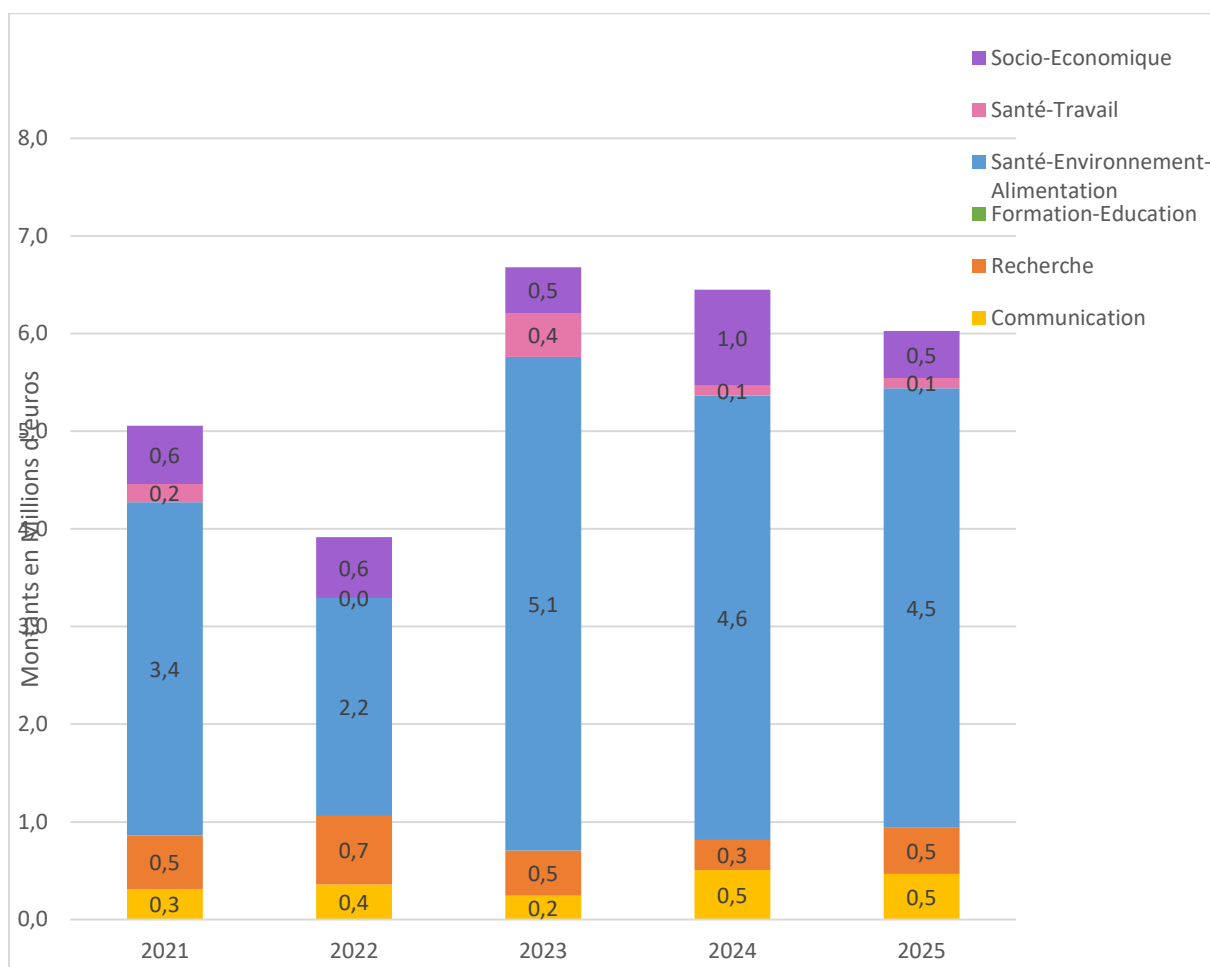


Figure 53 : Répartition annuelle par stratégie des crédits engagés sur le PITE

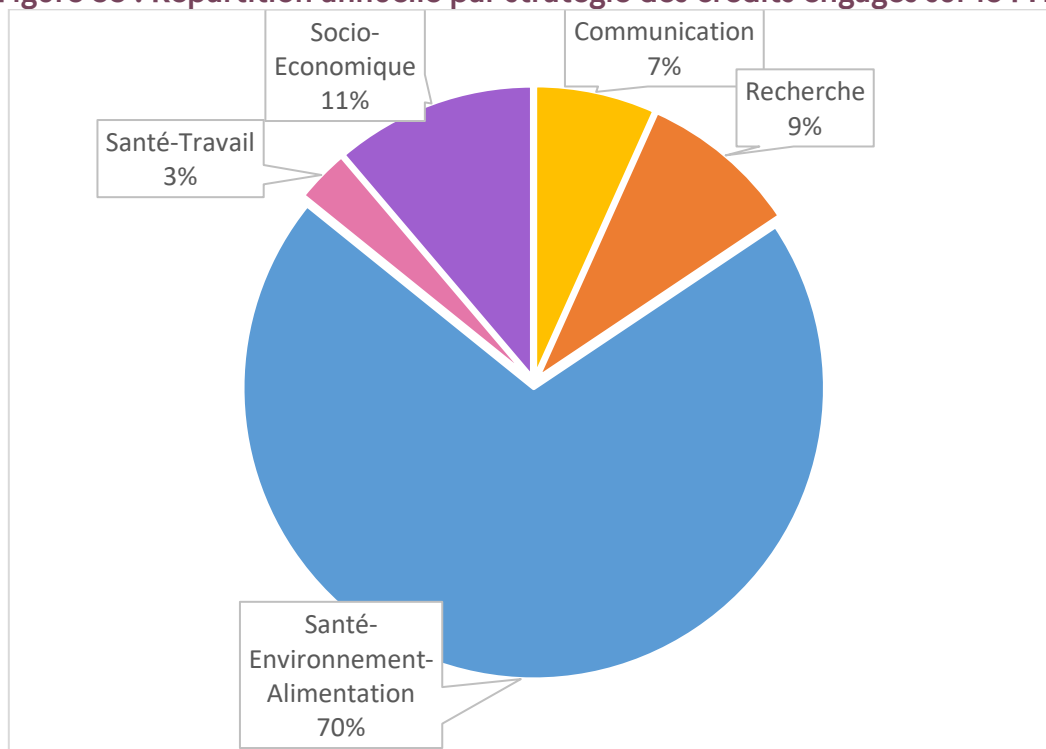


Figure 54 : Répartition par stratégie des crédits engagés sur le PITE

Le programme d'intervention territoriale de l'état (PITE) est une enveloppe allouée aux préfets, à partir d'une contribution budgétaire des ministères impliqués. Il a été augmenté en 2023.

Il est mobilisé pour toutes les actions locales : JAFA, communication, analyses de sols gratuites pour les agriculteurs, aides aux bovins, coordination de la recherche, phyto victimes, financement des surcoûts liés au traitement de l'eau potable en zone chlordéconée, partenariats, etc.

Entre 2014 et 2025, 87 M€ ont été engagés sur les plans chlordécone successifs avec une montée en puissance des financements annuels à partir de 2021 qui correspond au démarrage du plan chlordécone IV.

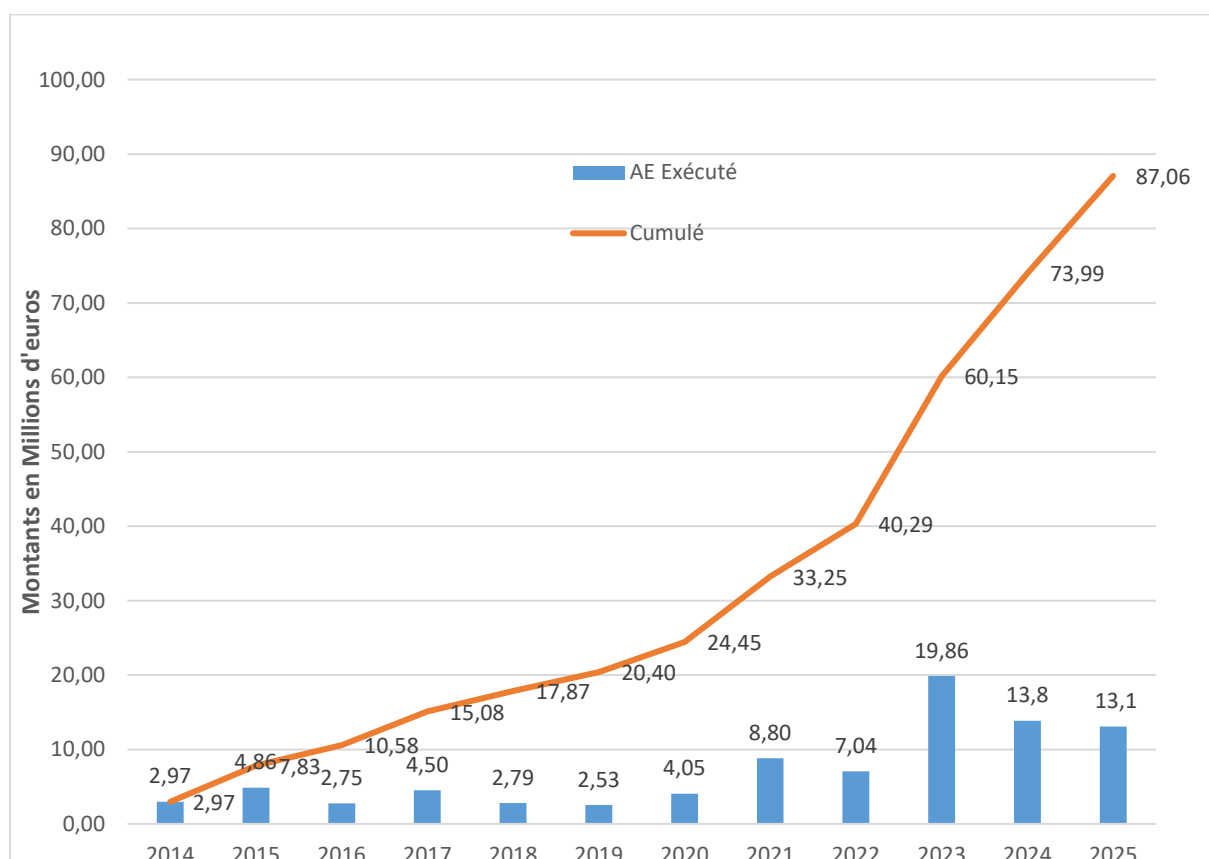


Figure 55 : Montants totaux annuels et cumulés engagés entre 2014 et 2025

⇒ Perspectives 2026 et prochaines étapes :

- Le montant du PITE est augmenté de 2 M€ pour l'année 2026, suite à l'adoption d'un amendement parlementaire. La somme correspondante est issue des crédits de la DGOM. Elle permettra de pourra financer certains travaux scientifiques (dont démonstrateur territorial « solutions chlordécone »), de nouveaux partenariats et certains investissements.
- La mobilisation de crédits France 2030 se poursuit pour certains projets
- Le lancement du PPR outre-mer en 2026 permettra de mobiliser 2 M€ complémentaires pour le programme OPALE

ANNEXE 1 : BUDGET

- Crédits engagés en 2024 et 2025 par source de financement

montants en Keuros (en AE)	2024	2025
PITE	6 448	6 028
DGS	555	236
DGAMPA	603	725
FEAMPA	0	0
FIVP*	718	710
ARS GUADELOUPE	1 398	1 087
ARS MARTINIQUE	2 117	2 935
SPF	1 279	1 023
Inca	690	345
Anses	0	0
Inserm	0	0
TOTAL	13 808	13 089

* Le FIVP concerne tous les pesticides, sans qu'il soit possible de distinguer la chlordécone

- Répartition des crédits engagés par thème et source de financement

2024 en keuros (AE)	PITE	FIR	UO des ministères	FIVP*	Agences sanitaires	total	%
communication	506					506	4%
recherche	310		555		1 969	2 834	21%
santé-Environnement alimentation	4 550	3 515				8 065	58%
Santé-travail	100			718		818	6%
socio-économique	983		603			1 586	11%
formation- éducation	0					0	0
total	6 448	3 515	1 158	718	1 969	13 808	100%

2025 en keuros (AE)	PITE	FIR	UO des ministères	FIVP*	Agences sanitaires	total	%
communication	467					467	3,6%
recherche	480		236		1 368	2 084	15,9%
santé-Environnement alimentation	4 492	4 021				8 514	65,0%
Santé-travail	106			710		816	6,2%
socio-économique	482		725			1 208	9,2%
formation- éducation	0					0	0,0%
total	6 028	4 021	961	710	1 368	13 089	100,0%

* Le FIVP concerne tous les pesticides, sans qu'il soit possible de distinguer la chlordécone

- **Crédits engagés par année depuis 2021**

crédits engagés en keuros / AE	2021	2022	2023	2024	2025	total	%
PITE	5 060	3 920	6 680	6 448	6 028	28 136	45,0%
ministères	1 200	1 850	2 190	1 158	961	7 360	11,8%
FIVP*	0		1 330	718	710	2 758	4,4%
ARS	0	800	2 530	3 515	4 021	10 867	17,4%
ANR	0	0	5 010	0	0	5 010	8,0%
autres opérateurs Etat	2 510	470	2 110	1 969	1 368	8 426	13,5%
fonds UE	0	0	10	0	0	10	0,0%
TOTAL	8 770	7 040	19 860	13 808	13 089	62 567	100,0%

crédits engagés en keuros / AE	2021	2022	2023	2024	2025	total	%
communication	340	360	500	506	467	2 174	3,5%
recherche	1 200	780	7 720	2 834	2 084	14 618	23,4%
santé environnement alimentation	4 690	3 640	8 830	8 065	8 514	33 738	53,9%
santé travail	230	110	1 890	818	816	3 864	6,2%
socio-économique	2 250	2 140	910	1 586	1 208	8 093	12,9%
formation éducation	60	10	10	0	0	80	0,1%
total	8 770	7 040	19 860	13 808	13 089	62 567	100,0%

* Le FIVP concerne tous les pesticides, sans qu'il soit possible de distinguer la chlordécone

NB : L'augmentation significative des crédits en 2023 correspond au financement du premier appel à projets de l'ANR financé à hauteur de 4,5 M€ et autres AAP à hauteur de 500k€.

ANNEXE 2 : CHRONOLOGIE DES TRAVAUX DE RECHERCHE ENGAGES DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE CHLORDECONE

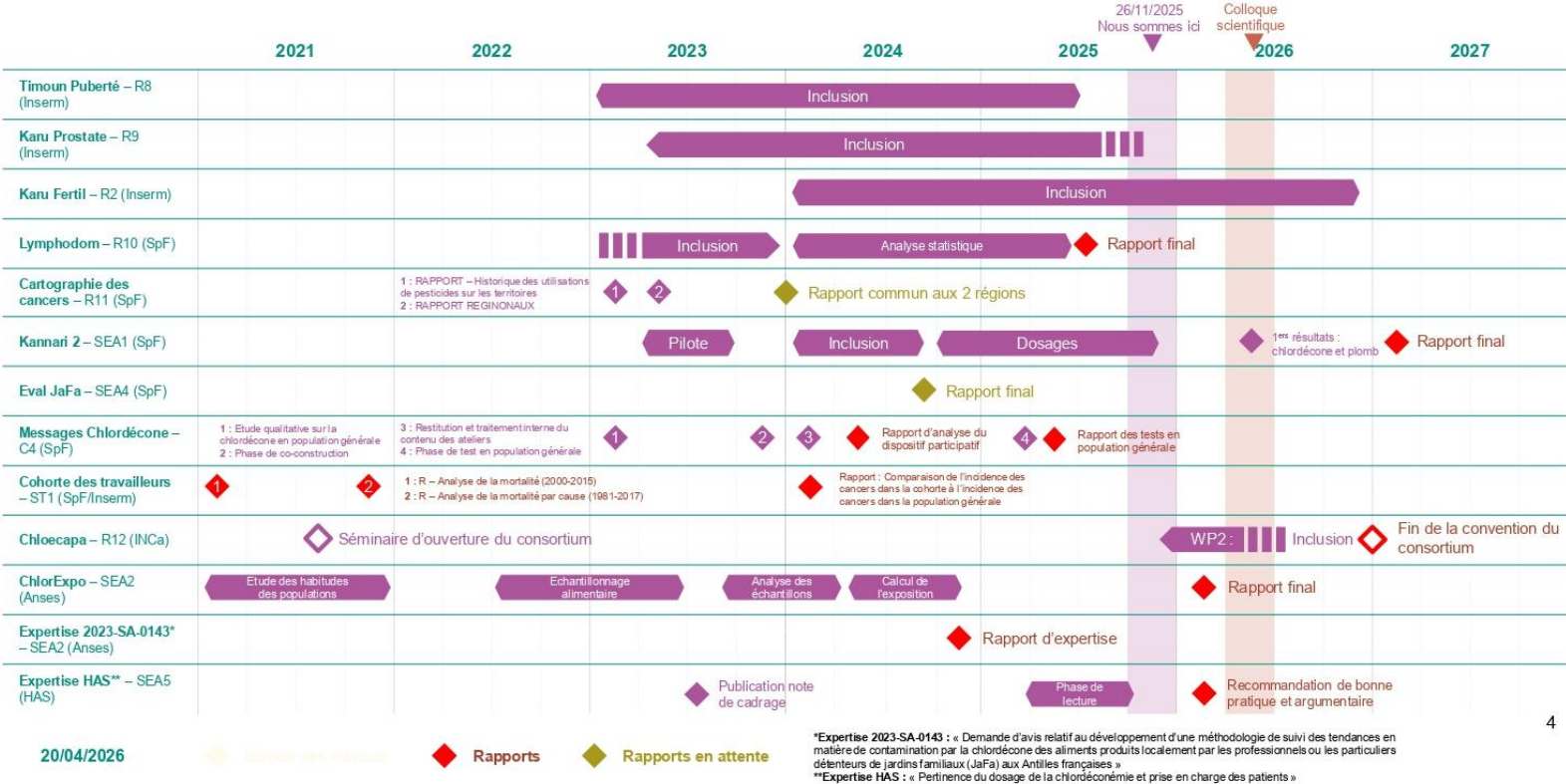


Figure 56 : Chronologie des travaux de recherche en santé engagés dans le cadre de la stratégie chlordécone

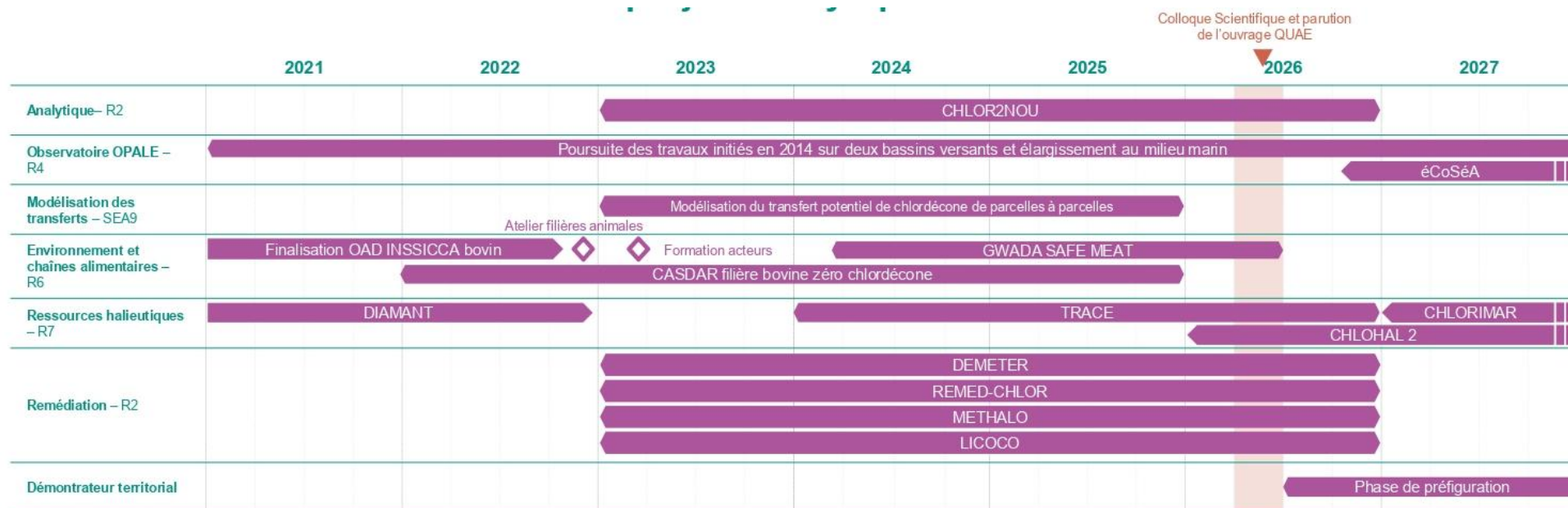


Figure 57 : : Chronologie des travaux de recherche engagés dans le cadre de la stratégie chlordécone

ANNEXE 3 : LISTE DES TABLEAUX DE MALADIES PROFESSIONNELLES EN LIEN AVEC UNE EXPOSITION AUX PESTICIDES

- Tableau 10 pour les régimes agricoles (RA) et 20 pour le régime général (RG) (affections provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux),
- Tableau 11 pour le RA (affections provoquées par les phosphates, pyrophosphates et Thio phosphates d'alcoyle, d'aryle ou d'alcoyl aryle et autres organo- phosphorés anticholinestérasiques, ainsi que par les phosphorémies anticholinestérasiques et les carbamates anticholinestérasique),
- Tableau 19 pour le RA (hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant),
- Tableau 44 pour le RA (affections cutanées et muqueuses professionnelles de mécanisme allergique),
- Tableau 45 pour le RA (affections respiratoires professionnelles de mécanismes allergiques),
- Tableau 58 pour le RA (maladie de Parkinson provoquée par les pesticides),
- Tableau 59 pour le RA (hémopathies malignes provoquées par les pesticides),
- Tableau 61 pour le RA et 102 pour le RG (cancers de la prostate provoqués par les pesticides),
- Tableau 66 pour le RG (rhinites et asthmes professionnels).

ANNEXE 4 : LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Echelle de sensibilité des aliments à la contamination par la chlordécone. 15	15
Figure 2 : Nombre de prélèvements réalisés en Guadeloupe et Martinique depuis 2014	16
Figure 3 : Répartition des résultats des plans de contrôles et plans de surveillance 2024 sur les deux îles, en fonction des types de denrées	17
Figure 4 : Répartition des résultats des PSPC 2024 en Guadeloupe en fonction des types de denrées	18
Figure 5 : Répartition des résultats des PSPC 2024 en Martinique en fonction des types de denrées	19
Figure 6 : Carte des zones d'interdictions de pêche totales et partielles en Guadeloupe	22
Figure 7 : Carte des zones d'interdiction de pêche totale et partielle en Martinique et carte des points de contrôles effectués par la DM en 2025	23
Figure 8 : Contrôles effectués sur le cycle de l' eau potable.....	24
Figure 9 : Conformité de l'eau du robinet distribuée, destinée à la consommation humaine par territoire et par année	25
Figure 10 : QR code de la vidéo sur la sécurité de l'eau potable en Guadeloupe 2025	26
Figure 11 : Vidéo sécurité de l' eau potable en Guadeloupe, changement des filtres à charbon actif à l' usine de Belle-Eau-Cadeau	26
Figure 12 : Nombre de chlordéconémies par territoire et par année.....	29
Figure 13 : Nombre de personnes incluses dans le parcours d'accompagnement des ARS depuis 2021 (en cumulé).....	30
Figure 14 : Taux de personnes participant au dispositif de chlordéconémie présentant un résultat supérieur à la VTR (0,40 µg/L) par commune en Martinique en 2024.....	32
Figure 15 : Données chiffrées sur le programme d' accompagnement spécifique aux femmes enceintes de l' ARS en Guadeloupe en 2024 et 2025	34
Figure 16 : Cartographie des femmes enceintes dans le parcours d'accompagnement chlordécone en 2025 et dépassant la VTRi (0,40 µg/L).....	34
Figure 17 : Nombre de prélèvements de sols réalisées dans le cadre du programme JaFa, par territoire et par année	36
Figure 18 : Nombre de visites à domicile réalisées dans le cadre du programme JaFa, par territoire et par année.....	37
Figure 19 : Nombre d'analyses d'œufs et de denrées sensibles réalisées dans le cadre du programme JaFa, par territoire et par année	37
Figure 20 : Taux de la population ayant le sentiment d'être très bien informée sur le sujet de la chlordécone	40
Figure 21 : QR code de la vidéo "Chlordécone comment s'en protéger" 2025	43
Figure 22 : Vidéo « Chlordécone : comment s'en protéger ? »	43
Figure 23 : Quelques contenus de la campagne de communication 2025 de la stratégie chlordécone	44
Figure 24 : Note aux Chlor'acteurs version Guadeloupe	45
Figure 25 : QR code de la vidéo marins pêcheurs Guadeloupe 2025	46

Figure 26 : Vidéo «Les marins pêcheurs, engagés pour des produits sains et de qualité »	46
Figure 27 : QR code de la vidéo aide aux bovins Guadeloupe 2025	46
Figure 28 : Figure 25 : Vidéo " Stratégie Chlordécone - Aide aux éleveurs de bovins en Guadeloupe »	46
Figure 29 : Dépliant d'information à destination du grand public en Guadeloupe.....	47
Figure 30 : QR code de la vidéo aide aux bovins Martinique 2026.....	48
Figure 31 : Vidéo « Martinique - Aide aux éleveurs de bovins impactés par la chlordécone »	48
Figure 32 : Campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux en Martinique avec des Vrai du Faux et des Bons Gestes.....	48
Figure 33 : Communes engagées dans le programme JaFa avec l'Association des Maires de Martinique	50
Figure 34 : Atelier nutrition de la FREDON dans le cadre de JaFa Communes à Saint Esprit en Martinique en Février 2025	51
Figure 35 : Logo Jafa Ecoles	56
Figure 36 : Affiches pour les cabinets des professionnels de santé	59
Figure 37 : Graphique du nombre cumulé d'analyses de sols en zones agricoles en Guadeloupe et en Martinique.....	62
Figure 38 : Cartographie des sols analysés en Guadeloupe.....	63
Figure 39 : Cartographie des sols analysés en Martinique	64
Figure 40 : Flyer d'information sur l'aide aux bovins 2025 en Martinique, diffusée largement aux éleveurs concernés.....	69
Figure 41 : Nombre de dossiers reçus au FIVP (tous pesticides confondus) depuis les Antilles, en cumulé	75
Figure 42 : Situation des dossiers soumis au FIVP (tous pesticides confondus) au 31 décembre 2025 pour les Antilles.....	75
Figure 43 : Affiches de la campagne d' information sur le FIVP en Martinique.....	78
Figure 44 : Illustration de macarons de certification des pêcheurs en Guadeloupe (à gauche) et en Martinique (à droite)	82
Figure 45 : QR code de la vidéo école d'été des jeunes chercheurs 2025	86
Figure 46 : Vidéo sur l'école d'été des jeunes chercheurs mobilisés sur le dossier chlordécone du 7 au 9 juillet 2025.....	86
Figure 47 : Tableau récapitulatif des impacts de la chlordécone sur la santé humaine	89
Figure 48 : Montants totaux annuels et cumulés engagés entre 2021 et 2025.....	93
Figure 49 : Répartition annuelle des crédits engagés, par stratégie.....	94
Figure 50 : Répartition par stratégie des crédits engagés entre 2021 et 2025	95
Figure 51 : Répartition annuelle des crédits engagés par source de financement.....	96
Figure 52 : Répartition par source de financement des crédits engagés	96
Figure 53 : Répartition annuelle par stratégie des crédits engagés sur le PITE.....	97
Figure 54 : Répartition par stratégie des crédits engagés sur le PITE.....	97
Figure 55 : Montants totaux annuels et cumulés engagés entre 2014 et 2025.....	98
Figure 56 : Chronologie des travaux de recherche en santé engagés dans le cadre de la stratégie chlordécone	101
Figure 57 : : Chronologie des travaux de recherche engagés dans le cadre de la stratégie chlordécone	102

ANNEXE 5 : LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Nombre de prélèvements par type, et taux de conformité, en Guadeloupe en 2024.....	17
Tableau 2 : Nombre de prélèvements par type, et taux de conformité, en Guadeloupe en 2025.....	18
Tableau 3 : Nombre de prélèvements par type, et taux de conformité, en Martinique en 2024.....	18
Tableau 4 : Nombre de prélèvements par type, et taux de conformité, en Martinique en 2025.....	19
Tableau 5 : Répartition des résultats de chlordéconémie en 2024 et 2025 en Guadeloupe	30
Tableau 6 : Chlordéconémies réalisées en 2024 et 2025 et répartition des résultats en Martinique.....	31
Tableau 7 : Nombre d' analyses de sols en zone agricole en Guadeloupe et Martinique	61
Tableau 8 : Accompagnement des éleveurs de bovins par les OVS en Guadeloupe et en Martinique	66
Tableau 9 : Accompagnement techniques des élevages par les OVS en Guadeloupe et Martinique.....	66
Tableau 10 : Aide aux bovins 2024 et 2025 pour les éleveurs engagés.....	68
Tableau 11 : nombre de pêcheurs bénéficiant de l' aide en Guadeloupe et Martinique	80
Tableau 12 : Nombre de pêcheurs titulaires de macarons pêche et d' une carte professionnelle en Guadeloupe et Martinique.....	82

ANNEXE 6 : ABREVIATIONS

AE : Autorisation d'engagement

ANACT : Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail

ANR : Agence nationale de la recherche

Anses : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

ARACT : Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail

ARS : Agence régionale de santé

AT/MP : Accidents du Travail et Maladies Professionnelles

BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières

CAM : Caisse d'assurance maladie

CCAS : Centre communal d'action sociale

CCMSA : Caisse centrale de la mutualité sociale agricole

CEA : Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives

CGSS : Caisse générale de sécurité sociale

CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

CLoReCA : Coordination Locale de la Recherche sur la Chlordécone aux Antilles

CNAM : Caisse nationale de l'Assurance Maladie

CP : Crédit de paiement

CPSN : Comité de pilotage scientifique national

CRDS : Contribution pour le remboursement de la dette sociale

CRPPE : Centre régional de pathologies professionnelles et environnementales

CSG : Contribution sociale généralisée

CTM : Collectivité territoriale de Martinique

DAAF : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DEETS : Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ; anciennement Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIECCTE)

DGAMPA : Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

DGAL : Direction générale de l'alimentation du ministère de l'Agriculture de l'Agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire

DGER : Direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture de l'Agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire

DGESCO : Direction générale de l'enseignement scolaire

DGRI : Direction générale de la recherche et de l'innovation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

DGOM : Direction générale des Outre-mer

DGS : Direction générale de la santé

DM : Direction de la Mer

DSS : Direction de la Sécurité Sociale

ENIM : Établissement national des invalides de la marine

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FEAMPA : Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture

FEDER : Fonds européen de développement régional

FIVP : Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides

GDSM : Groupement de défense sanitaire Martinique

GT : Groupe de Travail

Ifremer : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

Iguafihor : Interprofession Guadeloupéenne des fruits, des légumes et de l'horticulture
INCa : Institut national du cancer
INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
Inserm : Institut national de la santé et de la recherche médicale
IREPS : Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé
JaFa : Jardins familiaux
LMR : Limite Maximale de Résidus
LNH : Lymphome Non Hodgkinien
M€ : million(s) d'euros
k€ : milliers d'euros
MAASA : Ministère de l'Agriculture de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire
MENJ : Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse
MM : Myélome Multiple
OPALE : Observatoire sur la pollution agricole aux Antilles
PEPR : Programmes et Equipements Prioritaires de Recherche
PITE : Programme des interventions territoriales de l'Etat
PMI : Protection Maternelle et Infantile
PNRM : Parc naturel régional de Martinique
RUP : Régions Ultra-Périphériques
SpF : Santé publique France
UCARE : Unités Capitalisable d'Adaptation Régionale à l'Emploi
URPS : Union Régionale des Professionnels de Santé
URSSAF : Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales
VTR : Valeur Toxicologique de Référence
VTRi : Valeur Toxicologique de Référence interne